

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE  
EN SCIENCES HUMAINES,  
SOCIALES ET EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE FORMATION  
DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE SCHOOL  
FOR SOCIAL AND  
EDUCATIONAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORATE RESEARCH  
UNIT FOR HUMAN AND  
SOCIAL SCIENCES

## DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

LE ROLE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES DANS LE MAINTIEN DE LA  
DURABILITE ENVIRONNEMENTALE DANS LA GESTION DES RESSOURCES  
FORESTIERES : CAS DE L' ARRONDISSEMENT DE MENGANG.

*Mémoire présenté en vue de l'évaluation partielle pour l'obtention du diplôme de Master en Géographie*

**Spécialité** : Marginalité, Stratégie de développement et mondialisation

**Option** : Géopolitique et développement

Présenté par

**Léon Marie EVINA**

**Matricule :10A229**

*Licencié en Géographie*

Sous la direction de

**Pr Samuel Aimé ABOSSOLO**

*Maître de conférences*



*Mai 2022*

# SOMMAIRE

|  |             |
|--|-------------|
| <b>SOMMAIRE.....</b>   | <b>i</b>    |
| <b>DEDICACE .....</b>  | <b>iii</b>  |
| <b>REMERCIEMENTS .....</b>   | <b>iv</b>   |
| <b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>   | <b>v</b>    |
| <b>LISTE DES FIGURES .....</b>   | <b>viii</b> |
| <b>LISTE DES PHOTOS .....</b>  | <b>ix</b>   |
| <b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>  | <b>x</b>    |
| <b>RESUME .....</b>  | <b>xii</b>  |
| <b>ABSTRACT.....</b>   | <b>xiii</b> |
| <b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>  | <b>1</b>    |
| 1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....  | 2           |
| 2- LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE .....  | 3           |
| 3- DELIMITATION DU SUJET .....   | 11          |
| 4- PROBLEMATIQUE.....  | 13          |
| 5- QUESTIONS DE RECHERCHE .....  | 15          |
| 6- OBJECTIFS DE RECHERCHE.....   | 15          |
| 7- HYPOTHESES DE RECHERCHE.....  | 15          |
| 8- REVUE DE LA LITTERATURE .....   | 16          |
| 9- APPROCHE METHODOLOGIQUE ET MATERIEL DE RECHERCHE .....  | 19          |
| 10- DIFFICULTES RENCONTREES.....   | 25          |
| 11- INTERET DU SUJET .....   | 25          |
| <b>CHAPITRE I : BREVE PRESENTATION DES RESSOURCES FORESTIERES DE<br/>L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....</b>           | <b>28</b>   |
| 1- LES RESSOURCES FLORISTIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....  | 28          |
| 2- LES RESSOURCES FAUNIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG.....  | 40          |
| 3- IMPORTANCE DES FORETS DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....  | 44          |
| <b>CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET ACTEURS DE LA DYNAMIQUE<br/>FORESTIERE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....</b> | <b>63</b>   |
| 1- DYNAMIQUE DE LA DEGRADATION FORESTIERE DANS L'ARRONDISSEMENT DE<br>MENGANG .....                                  | 63          |

|   |            |
|---|------------|
| 2- LES PRINCIPAUX ACTEURS RESPONSABLES DE LA DEGRADATION DES FORÊTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG.....   | 67         |
| 3- LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX.....  | 88         |
| <b>CHAPITRE III : PRESENTATION DES PRINCIPALES INITIATIVES DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG ET SUGGESTION... ..</b> | <b>91</b>  |
| 1- LES PRINCIPALES INITIATIVES DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES.....   | 91         |
| 2- SUGGESTIONS.....   | 121        |
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>  | <b>120</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>  | <b>120</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>  | <b>CXX</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>  | <b>CXX</b> |

**DEDICACE**

A la mémoire de ma mère Victorine Zanga



## REMERCIEMENTS

Au moment où nous arrivons au terme de ce travail de recherche, nous tenons à exprimer notre gratitude à l'endroit de tous ceux qui ont soutenu nos efforts.

- À cet effet nous rendons grâce à Dieu, Tout Puissant qui nous donne la vie et qui nous a permis d'aller au bout de ce travail de recherche malgré les énormes difficultés rencontrées.
- Au Professeur Abossolo Samuel, qui nous a fait l'honneur d'encadrer ces travaux de mémoire. Ses remarques et ses propositions ont été déterminantes pour l'aboutissement de ce travail de recherche.
- À notre tante, Marie Claire Bekono, pour ses prières et son soutien moral tout au long de ces travaux.
- Au Personnel enseignant du département de Géographie de l'université de Yaoundé I pour les enseignements et la formation reçue depuis notre inscription dans ce département.
- À tous nos camarades de promotion ou aînés académiques, particulièrement à Akamba Bekono, Biondokin Alain, Mahouvé Mpollo Charles, Makon Massogui Josépha, Bakabu Melissa Pamela, Layou Mounjoupou Aziz dont les conseils ont largement contribué à renforcer notre détermination dans la rédaction de ce mémoire.
- Nous ne saurons terminer sans remercier tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail de recherche et dont les noms ne sont pas mentionnés.

## LISTE DES TABLEAUX

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1: Typologie des acteurs interviewés .....  | 20 |
| Tableau 2: Répartition des effectifs sondés par villages. ....  | 23 |
| Tableau 3Tableau synoptique de notre recherche .....  | 26 |
| Tableau 4: Essences forestières les plus connues dans l'arrondissement de Mengang.....  | 29 |
| Tableau 5: Types de PFNL alimentaire d'origines végétales présents dans l'arrondissement de Mengang. ....                           | 31 |
| Tableau 6: Fruits les plus rencontrées et les principaux modes de consommation.....   | 31 |
| Tableau 7: Feuilles les plus utilisées comme PFNL dans l'arrondissement de Mengang.....   | 33 |
| Tableau 8: Typologie des champignons présents dans l'arrondissement de Mengang.....   | 34 |
| Tableau 9: Lieux de collecte de quelques PFNL alimentaire d'origine végétale les plus connus dans l'arrondissement de Mengang. .... | 35 |
| Tableau 10: Chenilles comestibles les plus connues dans l'arrondissement de Mengang.....  | 36 |
| Tableau 11: Quelques PFNL servant à la médecine traditionnelle dans l'arrondissement de Mengang. ....                               | 39 |
| Tableau 12: Quelques PFNL servant à l'artisanat dans l'arrondissement de Mengang.....   | 39 |
| Tableau 13: Mammifère les plus répandus dans l'arrondissement de Mengang.....   | 40 |
| Tableau 14: Les espèces de mouche les plus répandues dans l'arrondissement de Mengang..   | 42 |
| Tableau 15: Fourmis les plus rencontrées dans l'arrondissement de Mengang.....  | 42 |
| Tableau 16: Part de chaque type de culture. ....  | 44 |
| Tableau 17: Cultures vivrières les plus pratiquées dans l'arrondissement de Mengang.....  | 45 |
| Tableau 18: utilisation des produits agricoles vivriers .....   | 46 |
| Tableau 19: Prépondérance du cacao sur les autres cultures de rentes. ....  | 49 |
| Tableau 20: types d'élevage dans l'arrondissement de Mengang.....   | 50 |
| Tableau 21: destination des produits de pêche dans l'arrondissement de Mengang.....   | 51 |
| Tableau 21: Les techniques de pêche les plus utilisées dans l'arrondissement de Mengang. ..   | 52 |
| Tableau 23: Les techniques de chasse utilisées dans l'arrondissement de Mengang.....  | 53 |
| Tableau 24: Quelques PFNL issues de la cueillette et du ramassage dans l'arrondissement de Mengang. ....                            | 54 |
| Tableau 25: Quelques produits fournis par l'artisanat dans l'arrondissement de Mengang.....   | 57 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 26: Les PFNL les plus utilisés pour la construction dans l'arrondissement de Mengang. ....   | 58  |
| Tableau 27: quelques PFL utilisés comme combustible.....   | 59  |
| Tableau 28: Quelques métiers liés à la présence des forêts. ....   | 60  |
| Tableau 29: Espèces fauniques les plus affectées par les activités forestières (extinction) .....  | 67  |
| Tableau 30: Liste des GIC bénéficiaires du programme PACA dans l'arrondissement de Mengang .....   | 68  |
| Tableau 31: Quelques activités communales responsable de la destruction des forêts dans l'arrondissement de Mengang.....                                 | 70  |
| Tableau 32: Impact de certaines cultures sur le couvert forestier dans l'arrondissement de Mengang. ....   | 74  |
| Tableau 33: Essences forestières les plus affectées par l'exploitation forestières clandestine dans l'arrondissement de Mengang. ....                    | 78  |
| Tableau 34: Les animaux les plus affectés par la chasse.....   | 79  |
| Tableau 35: Types d'usage du bois-énergie dans l'arrondissement de Mengang.....  | 80  |
| Tableau 36: Les principales sociétés d'exploitation forestière dans l'arrondissement de Mengang de 1970 à 2009.....                                      | 83  |
| Tableau 37: Disponibilité des ressources halieutiques selon les pêcheurs .....   | 85  |
| Tableau 38: Techniques de pêche utilisées par les populations de l'arrondissement de Mengang .....   | 85  |
| Tableau 39: Classification des forêts selon la loi forestière de 1994. ....  | 92  |
| Tableau 40: Typologie des produits forestiers réglementés par la loi.....  | 92  |
| Tableau 41: Quelques sanctions infligées aux exploitants forestiers clandestins dans le poste de contrôle forestier de l'arrondissement de Mengang. .... | 96  |
| Tableau 42: Sanctions infligées sur le terrain aux exploitants forestiers clandestins dans l'arrondissement de Mengang.....                              | 98  |
| Tableau 43: Typologie des conflits forestiers arbitrés par le MINFOF dans l'arrondissement de Mengang.....   | 99  |
| Tableau 44: Les espèces fauniques interdites de chasse dans l'arrondissement de Mengang. ....  | 100 |
| Tableau 45: Typologie des titres d'exploitation ayant déjà été délivrés dans l'arrondissement de Mengang entre 2000 et 2015.....                         | 101 |
| Tableau 46: Essences forestières faisant l'objet d'une préservation lors de la création des plantations agricoles. ....                                  | 111 |

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 47: Etapes de la protection des forêts lors de la création des plantations .....                      | 111 |
| Tableau 48: Quelques PFNL protégés par les populations dans l'arrondissement de Mengang.<br>.....             | 113 |
| Tableau 49: Typologie des ressources forestières les mieux protégées .....                                    | 114 |
| Tableau 50: Durée d'observation de la jachère dans l'arrondissement de Mengang .....                          | 115 |
| Tableau 51: Les PFNL les plus domestiqués dans l'arrondissement de Mengang. ....                              | 117 |
| Tableau 52: Protection des ressources forestières par les exploitants forestiers.....                         | 119 |
| Tableau 53: Techniques de gestion durable des ressources halieutique dans l'arrondissement<br>de Mengang..... | 119 |

## LISTE DES FIGURES

|   |    |
|---|----|
| Figure 1: Carte de Localisation de l'arrondissement de Mengang.....   | 12 |
| Figure 2: Répartition géographique de l'échantillon dans l'arrondissement .....                               | 23 |
| Figure 3: Usage des PFNL dans l'arrondissement de Mengang .....   | 30 |
| Figure 4: Part des principaux secteurs d'activités économiques dans l'arrondissement de<br>Mengang .....      | 43 |
| Figure 5: Part de quelques cultures de rente parmi les activités agricoles. ....                              | 48 |
| Figure 6: Cartes de la dynamique forestière dans l'arrondissement de Mengang entre 2000 et<br>2015. ....      | 63 |
| Figure 7: Evolution des superficies d'occupation de sols entre 2000 et 2015 .....                             | 64 |
| Figure 8: État des forêts de Mengang en 2015.....   | 65 |
| Figure 9: Surface en pourcentages des principales unités d'occupation des sols en 2015. ....                  | 66 |
| Figure 10: Proportion de l'agriculture vivrière par rapport aux autres cultures .....                         | 76 |
| Figure 11: Carte de localisation des zones d'exploitation forestière depuis 1950 par chaque<br>compagnie..... | 82 |
| Figure 12: Carte des zones d'intervention des agents du MINFOF en 2016.....                                   | 97 |

## LISTE DES PHOTOS

|  |                   |
|--|-------------------|
| Photo 1: Moabi situé dans une plantation.....  | 29                |
| Photo 2: Des fruits de kola du singe dans une plantation .....   | 32                |
| Photo 3: escargot capturé par un paysan  | B= Champs .....37 |
| Photo 4: Arbres fournissant des Ecorces pour le traitement du paludisme ( <i>Nfoll</i> ) .....                                 | 38                |
| Photo 5: Séance de récolte du concombre à Ebolakounou .....  | 46                |
| Photo 6: Tas de plantain au marché de Koundou en partance pour Yaoundé .....   | 47                |
| Photo 7: Plantation de cacaoyère en cours de création.....   | 49                |
| Photo 8: étalage des produits de pêche par un pêcheur en pleine route .....  | 51                |
| Photo 9: De retour d'une visite des pièges, village Aton .....   | 53                |
| Photo 10: dépôt de bois exploité artisanalement au village Atong .....   | 55                |
| Photo 11 : Fabrication des cageots de la tomate à l'aide du raphia à Ebolakounou .....   | 57                |
| Photo 12: Un tas de poteau en bordure de route destiné à la construction d'une maison au<br>village Evoung. ....               | 58                |
| Photo 13: Plantation de banane plantain financée par le programme PACA à Ebolakounou ..  | 69                |
| Photo 14: Construction en cours d'un petit-marché à koundou dans un espace nouvelle<br>déboisé par la commune de Mengang ..... | 71                |
| Photo 15 : Pépinière de la SODECAO à Mengang (plants de cacaoyers).....  | 72                |
| Photo 16: Espace brûlé pour la culture des arachides au village Ebolakounou .....  | 74                |
| Photo 17: Surface forestière convertie en plantation agricole. ....  | 75                |
| Photo 18 : Dépôt provisoire de bois exploité artisanalement au village Nkolbeck.....   | 77                |
| Photo 19: Poste contrôle forestier de Mengang .....  | 95                |
| Photo 20 : Préservation du movingui dans une plantation agricole (village Ekoko). ....   | 109               |
| Photo 21: Une tige de mangue sauvage préservée dans une plantation agricole à Ebolakounou<br>.....                             | 112               |
| Photo 22: Une jachère de plus de 10 ans au village Ebolakounou.....  | 115               |
| Photo 23: Jeune plante d'essok domestiquée dans un champ au village Ebolakounou .....  | 116               |

## SIGLES ET ACRONYMES

**ACEFA** : Amélioration de la Compétitivité des Exploitation Agricole et Familiale

**AFD** : Agence Française de Développement

**ANAFOR** : Agence Nationale d'Appui à la Reforestation

**BM** : Banque Mondiale

**CIFOR** : Centre International de Recherche sur les Forêts

**CIRAD** : Centre Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

**COMIFAC** : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

**FAO** : Food and Agriculture Organisation

**FC** : Forêt Communautaire

**FLEGT** : Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)

**FMI** : Fond Monétaire International

**GIC** : Groupe d'Initiative Commune

**IRAD** : Institut de Recherche agricole pour le Développement

**MINFOF** : Ministère des Forêts et de la Faune

**MINEPDED** : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable

**MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

**MINADT** : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

**MINFI** : Ministère des Finances

**OFAC** : Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PACA** : Programme pour l'Amélioration de la Compétitivité Agricole

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PNUE** : Programme des Nations Unies sur l'Environnement

**PFL** : Produit Forestier Ligneux

**PFNL** : Produit Forestier Non Ligneux

**RBUE** : Règlement bois de l'Union Européenne

**REDD+** : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, Gestion durable des forêts et conservation des stocks de carbone.

**REPAC** : Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale

**SODECAO** : Société de Développement du Cacao

**UFA** : Unité Forestière d'Aménagement

**USAID** : United state Agency for International Developpement



## RESUME

En raison d'une forte croissance démographique et d'une industrialisation aux excès très peu maîtrisés, le monde fait face en ce début du XXIème siècle, à d'importants défis environnementaux. Depuis le sommet de Rio de 1992, la perte des forêts dans le monde est devenue une source majeure d'inquiétude. Selon la FAO (2015), la superficie forestière par habitant a décliné passant de 0,8 à 0,6 hectare par habitant dans le monde. Ainsi, alors que la planète comptait 4218 millions d'hectares de forêt en 1990, elle ne compte plus que 3999 hectares en 2015. Chaque année, 5 à 7 millions d'hectares de forêts sont converties en plantations agricoles (FAO, 2005). Au Cameroun, la tendance à la régression des ressources forestières est aussi inquiétante (FAO, 2010). Avec un taux national de déforestation de 0,6% le Cameroun a perdu depuis 1980 environ 2 millions d'hectares de forêt (FAO, 2010). Dans l'arrondissement de Mengang, cette tendance se poursuit malgré le grand nombre d'initiative en faveur de la gestion durable des forêts. Notre travail de recherche consiste à identifier ces initiatives en vue de déceler leur force et leurs limites. Pour mener à bien notre étude, notre travail utilise une méthodologie hypothético-déductive. Ainsi après avoir collecté les données dans un grand nombre de document et effectué des entretiens avec de nombreuses personnes ressources, nous avons soumis 366 personnes de notre zone d'étude aux enquêtes par questionnaire. Les résultats de cette étude révèlent que, les principales initiatives de gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement concernent le vote des lois, la lutte anti-braconnage, de la délivrance des permis de coupe, de la domestication ou encore de la pratique de la jachère par les populations locales...

**Mots clés** : durabilité, environnement, ressources forestières, acteur, Mengang.

## ABSTRACT

Due to rapid population growth and uncontrolled excessive industrialization, the world is facing major environmental challenges at the start of the 21st century. Since the 1992 Rio summit, the loss of the world's forests has become a major source of concern. According to the FAO (2015), the forest area per capita has decreased from 0.8 to 0.6 hectares per capita worldwide. Thus, while the planet had 4218 million hectares of forest in 1990, it only has 3999 hectares in 2015. Each year, 5 to 7 million hectares of forest are transformed into agricultural plantations (FAO, 2005). In Cameroon, the downward trend in forest resources is also worrying (FAO, 2010). With a national deforestation rate of 0.6%, Cameroon has lost around 2 million hectares of forest since 1980 (FAO, 2010). In the subdivision of Mengang, this trend continues despite the large number of initiatives in favor of sustainable forest management. Our research work consists in identifying these initiatives in order to detect their strength and their limits. To carry out our study, our work uses a hypothetico-deductive methodology. Thus, after having collected the data in a large number of documents and conducted interviews with many resource persons, we submitted 366 people from our study area to questionnaire surveys. The results of this study reveal that the main initiatives for the sustainable management of forest resources in the subdivision concern the adoption of laws, the fight against poaching, the issuance of cutting permits, domestication or the practice of fallowing by local populations...

**Key words:** sustainability, environment, forests resources, actors, Mengang.



## INTRODUCTION GENERALE

En tant que science de l'espace, la Géographie étudie les interactions entre l'homme et son environnement. Les activités humaines ont en effet un impact sur l'environnement et notamment sur la biosphère. C'est dans ce contexte qu'intervient la problématique de la gestion durable des ressources forestières et notamment du rôle des acteurs publics et privés dans cette gestion durable. Depuis la période coloniale, les forêts de l'arrondissement de Mengang abritent une exceptionnelle biodiversité. Cette richesse faunique et floristique a longtemps paru inépuisable. Toutefois la forte croissance démographique tant au niveau local que national entraîne depuis quelques décennies une baisse significative des ressources forestières de cette unité administrative. La régression des forêts de cet arrondissement connaît en effet un tournant majeur depuis le début des années 2000. En effet les principales formations végétales de cette unité administrative ne cessent de se dégrader d'année en année. Les activités économiques sont pointées du doigt comme les principaux facteurs de ce changement. L'agriculture, l'exploitation forestière, la chasse, la pêche figurent au rang des plus importantes. Bien que ces activités économiques contribuent au bien-être social et financier des populations, leur incidence sur la pérennité de l'écosystème forestier demeure une source de préoccupation majeure tant pour les pouvoirs publics que pour de nombreux partenaires au développement du Cameroun. Ce rapport des populations aux ressources naturelles forestières se traduit par une certaine conflictualité entre d'une part protection des ressources naturelles forestières et d'autre part la satisfaction des besoins économiques et sociaux des populations. Pour concilier protection des ressources naturelle et satisfaction des besoins économiques et sociaux, de nombreuses initiatives sont entreprises par des acteurs de diverses natures. Ainsi quelles sont les principaux acteurs engagés dans le processus de gestion durable des ressources forestières ?

## **1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE**

### **1.1- Contexte**

La croissance démographique rapide que connaît un grand nombre de pays africains au Sud du Sahara entraîne de plus en plus la pression sur les ressources naturelles. Les ressources forestières font parties des ressources naturelles les plus affectées par cette pression. Celles-ci font l'objet de multiples usages à des fins sociales, économiques, commerciales et culturelles... Ces activités d'exploitation des ressources forestières s'accroissent au fil des ans.

L'agriculture et l'exploitation forestière sont les activités les plus impliquées dans le processus de destruction des forêts. Le développement de ces activités entraîne l'exploitation de nouvelles terres, une surexploitation des essences forestières commerciales et une extinction de la faune.

L'arrondissement de Mengang fait face à de nombreux problèmes de gestion durable des ressources forestières : dégradation des forêts, déforestation. La perte des essences forestières précieuses autrefois abondantes et l'extinction de la faune sont les conséquences négatives directes. Cette situation est le résultat d'une conjoncture internationale marquée par la hausse des prix des matières premières agricoles d'une part, et d'autre part par une croissance démographique rapide. D'où le regain d'intérêt national sans cesse croissant que manifeste de nombreux investisseurs pour les activités agricoles. Au plan local, l'arrondissement de Mengang connaît une démographie en nette augmentation. Celle-ci dépend dans sa survie à un pourcentage très élevé des activités forestières (chasse, pêche, agriculture de subsistance, Produits forestiers non ligneux...).

L'exploitation artisanale du bois pour sa part a toujours été au centre des activités forestières pratiquées par les populations au Cameroun et en particulier dans l'arrondissement de Mengang. Toutefois, elle prend une proportion inquiétante avec l'augmentation rapide de la population que connaît de nos jours cet arrondissement. Celle-ci est responsable de l'augmentation du nombre de personnes pratiquant cette activité. En outre, l'accès de plus en plus facile aux tronçonneuses favorise également la pratique de cette activité.

## 1.2- Justification

L'exploitation irrationnelle des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang a d'énormes conséquences négatives. Au regard de l'importance de ces ressources aux niveaux local, national et international, il apparaît évident que leur gestion durable constitue un enjeu pour la survie des populations de l'arrondissement de Mengang. Le défi consiste donc à promouvoir les activités économiques émanant des forêts sans mettre en péril la durabilité de celles-ci. La durabilité environnementale sur les ressources forestières apparaît comme un impératif dans l'arrondissement de Mengang dans la mesure où celle-ci constitue un gage de stabilité sociale, environnementale et économique. C'est dans ce cadre qu'on assiste à la mobilisation d'une pluralité d'acteurs et d'activités visant à inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources forestières de notre milieu d'étude.

Dans un tel contexte, les initiatives de lutte contre la destruction des ressources forestières de cette unité administrative connaissent un succès mitigé. En effet, malgré la multitude d'acteurs tant publics que privés, nationaux ou internationaux qui interviennent dans cette lutte pour la durabilité des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang, la déperdition des ressources forestières de cette unité administrative se poursuit à un rythme rapide. Les nombreuses initiatives de gestion durable des forêts restent insuffisantes au regard de l'ampleur des activités de destruction des forêts. Ainsi, il apparaît important de faire ressortir de façon précise et d'évaluer le rôle des différents acteurs impliqués dans cette lutte. Ceci au moment où la préservation des ressources forestières demeure une préoccupation planétaire.

## 2- LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

### 2.1- Le cadre conceptuel

Une meilleure compréhension de notre sujet passe nécessairement par la définition et l'explication des concepts liés à notre thématique.

**Acteur :** La définition de la notion d'acteur est polysémique et diffère en fonction des domaines. Selon le dictionnaire « Petit Larousse », un acteur est une personne qui prend une part active ou déterminante dans une affaire. Selon le dictionnaire des sciences sociales, le mot « acteur » est apparu dans la littérature sociologique dans les années 1980. Dans cette discipline, l'acteur désigne « l'individu enfermé dans des conduites figées et stéréotypées (qui correspondent à sa classe ou à son statut d'appartenance) ». La sociologie de l'acteur s'oppose à la vision « hypersocialisée » de l'individu, qui le considère comme le représentant d'une catégorie générale.

En Géographie sociale francophone, cette notion est de plus en plus utilisée. Ainsi, de nombreux auteurs à l'instar de Di Méo G. (1998, 2005), Gumuchian H. (2003), Veschambre V. (2006), Deshaies L. (2006) et Sénécal G. (2005, 2006) placent même ce concept au cœur de la réflexion et du projet de recherche de la géographie. Pour ces auteurs, la question de l'acteur, est érigée au rang de cadre de référence de nos expériences sociales et spatiales, dans la construction géographique. Dans ce sens, Sénécal G. (2006) pense que le travail de la géographie sociale est de chercher à définir "les stratégies d'action qui façonnent les faits territoriaux" et qui considère l'analyse des processus de régulation autour des conflits de proximité comme le terrain privilégié d'une "géographie des acteurs sociaux". Appelant à l'essor d'une géographie actancielle, Deshaies L. (2006) postule que c'est désormais par l'intermédiaire des acteurs qu'il faut aborder l'étude des territoires, le défi pour la discipline étant d'élaborer une grille de lecture permettant d'analyser ces relations. C'est également la posture revendiquée par Gumuchian H. (2003) au travers de la théorie de l'acteur territorialisé.

Pour Bernoux (1999), l'acteur désigne « un individu ou un groupe d'individu qui participe à une action et qui a des intérêts communs pour cette action ».

Un acteur peut ainsi être défini comme « un individu ou un organisme, un groupe, une organisation (acteur collectif) qui a un intérêt et qui peut agir dans une problématique donnée ». Plus précisément, l'acteur est « quelqu'un qui, indépendamment de sa situation hiérarchique dans une entreprise, une administration ou une structure quelconque, a la capacité et la volonté de prendre des initiatives pour faire évoluer l'organisme auquel il appartient, et d'agir pour l'adapter aux évolutions acquises ou prévisibles de l'environnement. L'acteur est un responsable qui agit ».

Dans notre sujet, ce terme désigne toutes les structures et groupements publics ou non, les personnes physiques ou morales qui prennent une part active à la lutte contre la disparition du couvert végétal forestier et des animaux qui y vivent. Ces acteurs sont ainsi répartis en deux catégories : ceux intervenant dans un cadre public (gouvernement, entreprises étatiques...) et ceux intervenant dans un cadre privé (populations locales, ONG...).

Les acteurs publics désignent l'ensemble des personnes physiques ou morales prenant une part active à la gestion des ressources forestières de notre milieu d'étude en tant que représentant du gouvernement. Les acteurs publics incluent principalement l'État à travers ses différents ministères en charges des questions forestières et environnementales, le SENAT, l'Assemblée Nationale ainsi que certaines entreprises étatiques œuvrant dans ce sens à l'instar de l'Agence Nationale d'Appui à la Reforestation (ANAFOR). C'est le cas du ministère des

Forêts et de la Faune (MINFOF), de celui de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du développement durable (MINEPDED) ou encore du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER).

Les acteurs privés quant à eux désignent les personnes physiques ou morales participant activement à la gestion des ressources forestières de notre milieu d'étude. Les acteurs privés agissent non seulement à des fins personnelles mais aussi par des moyens personnels. Cette catégorie d'acteurs désigne : les organisations de la société civile, les populations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) ou encore certaines entreprises privées.

**Durabilité** : Le concept de durabilité est un néologisme utilisé depuis les années 1990 pour désigner la configuration de la société humaine qui lui permet d'assurer sa pérennité. Elle repose sur le maintien d'un environnement vivable, sur le développement économique à l'échelle planétaire et sur une organisation sociale équitable.

En écologie, le dictionnaire « aquaportail » définit la durabilité comme un concept qui « décrit comment les systèmes biologiques restent productifs au fil du temps ». Pris dans ce sens, la durabilité suppose le maintien dans le temps de toutes les fonctions du sol, de l'écosystème par une gestion appropriée et une exploitation rationnelle des ressources présentes. Cela passe par la limitation de la consommation des ressources non renouvelables, la réduction de la pression sur les ressources, l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources non renouvelables et renouvelables. Elle fait donc référence à l'équilibre d'une espèce avec les ressources de son environnement.

La Commission de Brundtland dans son rapport « Notre avenir commun » insiste pour sa part sur la dimension sociale et humaine de ce concept. Ainsi, selon le rapport Brundtland de 1987, la durabilité consiste à répondre aux besoins de la génération actuelle sans sacrifier la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. La durabilité sociale permet de construire une civilisation de l'être fondée sur un partage plus équitable et la satisfaction des besoins matériels, fondement du développement humain.

La durabilité économique, pour sa part, fait ressortir une logique économique fondée sur les seuls critères de l'entreprise pour évaluer l'efficacité économique en termes globaux et instaurer un système mondial plus efficace (éviter les dettes, les détériorations de l'échange...).

**Environnement** : Étymologiquement, le mot environnement vient du verbe français *environner* qui signifie l'action d'entourer. Le dictionnaire Robert (2009) définit ce terme



comme « un ensemble de conditions naturelles et culturelles qui agissent sur les êtres vivants et les activités humaines ».

L'article 4 de la loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et des activités de pêche au Cameroun définit quant à lui l'environnement comme étant « l'ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres biogéochimiques auxquels il participe, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines ».

L'environnement est aussi défini comme « l'ensemble des éléments biotique et abiotiques qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins », ou encore comme « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques...) et culturelles (sociologique) susceptible d'agir sur les organismes vivants et les êtres humains.

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur, à cause des activités humaines polluantes. La protection de l'environnement devient dès lors l'un des trois piliers du développement durable. C'est aussi le septième des huit objectifs du millénaire pour le développement, considéré par l'ONU comme « crucial pour la réussite des autres objectifs énoncés dans la déclaration du Sommet du Millénaire ».

**Durabilité environnementale :** Il n'y a pas encore de définition universellement acceptée de la durabilité environnementale. Dans le rapport 2013 des Nations unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'expression « durabilité environnementale » est utilisée pour désigner la composante naturelle du développement durable, notamment forestière. En effet, cette composante vise à maintenir un environnement qui dure. Un environnement dont l'exploitation n'entraîne pas la perte totale. Il s'agit de maintenir une source de subsistance durable pour les pauvres, sans que ceux-ci n'arrêtent pour autant de satisfaire leur besoin au moyen de la forêt.

L'analyse environnementale du développement durable, établie ainsi une relation linéaire entre les activités humaines et l'état de l'environnement (OECD, 1993). Une définition très stricte de ce concept met en avant le besoin de conserver toutes les ressources naturelles, qu'elles aient un bénéfice économique direct et immédiat pour l'humanité ou non, de manière à léguer aux générations futures un environnement qui, au moins, ne soit pas plus réduit ou dégradé que celui dont nous avons hérité nous-mêmes.

D'un point de vue de la lutte contre la pauvreté, et de la promotion de la croissance économique et de la compétitivité, l'exigence de base est que l'exploitation du stock de ressources naturelles ne doit pas affecter leur capacité de renouvellement. Ceci exige soit, une limite de l'intensité de l'utilisation des ressources, de manière à ce qu'elles puissent se régénérer naturellement, soit un réinvestissement des ressources pour maintenir la capacité de production. Les sols des terres agricoles peuvent donc être durablement conservés, soit par des techniques de jachère, soit par des investissements dans des mesures de conservation active du sol, comme le terrassage.

La durabilité environnementale renvoie donc au maintien, à la protection et à la préservation de l'écosystème de façon durable. Il s'agit ici d'une situation où l'exploitation des richesses est faite de manière rationnelle dans le souci d'assurer leurs pérennités. Ce qui permet de maintenir un environnement durable pour les besoins actuels et ceux des générations futures.

**Ressource** : une ressource naturelle est une substance, un organisme ou un objet présent dans la nature et qui fait dans la plupart des cas, l'objet d'une utilisation pour satisfaire les besoins (énergétiques, alimentaires...) des humains, des animaux ou des végétaux. Il peut s'agir :

- D'une matière minérale (l'eau, l'argile, les métaux...) ou une matière d'origine vivante (viande, poisson, le blé...)

- D'une matière organique fossile (comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel, la lignite ou la tourbe...)

- D'une source d'énergie (énergie solaire, énergie éolienne...)

- Et par extension d'un service éco systémique (la production d'oxygène fournie par la photosynthèse, par exemple).

Depuis les années 1970, cette notion évolue et tend à s'élargir (aux ressources nécessaires ou utiles à tout organisme ou écosystème, ainsi qu'à tous les secteurs socio-économiques. Ainsi les surfaces des sols bio-productifs disponibles, la qualité de l'eau ou de l'air, l'aspect des paysages, la biodiversité...constituent d'autres aspects des ressources naturelles.

La vulnérabilité, la faible disponibilité ou la faible renouvelabilité de certaines ressources caractérise les ressources non renouvelable (ex: le pétrole) par opposition aux

ressources renouvelables (ex : la biomasse) qui ne sont pas pour autant inépuisables. Les ressources peuvent être classées comme étant « pas, peu, difficilement, coûteusement ou lentement renouvelable ou vitale » et/ou selon un critère type « remplaçable, irremplaçable ».

**Ressources forestières :** La FAO (2005) définit les ressources forestières comme étant « des ressources comprenant toutes les ressources se trouvant dans la forêt et dans les autres terres boisées, ainsi que des arbres hors forêt ». Ces ressources incluent non seulement la flore, mais aussi la faune et la population aquatique. Dans le cadre de notre sujet nous nous limiterons aux ressources fauniques et floristiques.

Selon la loi forestière de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de de la pêche, « les produits forestiers sont essentiellement constitués, de produits végétaux ligneux et non ligneux, ainsi que des ressources fauniques et halieutiques tirées de la forêt certains produits forestiers, tels que l'ébène, l'ivoire, espèces animales ou végétales, médicinales ou présentant un intérêt particulier, sont dits produits spéciaux » (article 9). Globalement, les ressources forestières renvoient à l'ensemble des ressources naturelles floristiques ou fauniques présentes dans la forêt.

**Forêt :** Le mot « forêt » a déjà fait l'objet de plusieurs définitions. Dans ce sens, la définition de la forêt diffère d'un organisme à l'autre et même d'un chercheur à l'autre. La loi forestière de 1994 portant régime des forêts, de la faune et des activités de pêche au Cameroun, dispose en son article 2 que sont considérés comme forêts au Cameroun, « les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent les arbres, arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles ».

La FAO (2010) pour sa part définit le concept forêt comme étant « des Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominantes ».

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement utilise le seuil de 40 % de couverture pour les « forêts fermées » et de 10 à 40 % pour les « forêts ouvertes ». Cette orientation trouve une précision dans le projet TREES qui classe dans la catégorie de « forêts denses » les surfaces dépassant 70 % de couverture d'arbres et de « forêts fragmentées » celles avec 40 à 70 % de couverture.

Du point de vue botanique, une forêt est une formation végétale caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui comporte aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Plusieurs arbres forestiers vivent en symbiose avec des champignons et d'autres micro-organismes et beaucoup dépendent d'animaux pour le transport de leur pollen, de leurs graines ou de leurs propagules.

Du point de vue de l'écologie, la forêt est un écosystème complexe et riche, offrant de nombreux habitats à de nombreuses espèces et populations animales, végétales, fongiques et microbiennes entretenant, pour la plupart, des relations d'interdépendance.

**Déforestation :** Le département des forêts de la FAO (2010) définit la déforestation comme étant « la conversion des forêts à une autre utilisation des terres ou la réduction à long terme du couvert forestier arboré au-dessus du seuil minimal de 10% ». La déforestation implique ainsi la perte à long terme ou permanente du couvert forestier et la conversion à une autre utilisation des terres. Cette perte ne peut être provoquée et maintenue que par une perturbation permanente d'origine anthropique ou naturelle.

La déforestation comprend les superficies forestières converties pour l'agriculture, les pâturages, la création des réservoirs d'eau ou de centre urbains etc... Le terme exclut spécifiquement les zones où les arbres ont été enlevés au cours d'opération d'exploitation ou de récolte, et où il est prévu que la forêt se régénère soit naturellement, soit à l'aide d'opérations sylvicoles. A moins que l'exploitation ne soit suivie du défrichement du reste de la forêt exploitée pour la mise en place d'autres utilisations, ou de maintenir les défrichements par une perturbation continue. Les forêts se régénèrent en général, mais avec des conditions souvent différentes, secondaires. Dans les zones soumises à l'agriculture itinérante, la forêt, la jachère forestière et les terres agricoles s'inscrivent dans une dynamique où la déforestation et le retour à la forêt ont souvent lieu sur de petites superficies. Pour simplifier l'analyse de ces zones, le changement net est souvent considéré sur une plus grande superficie.

## **2.2- Le cadre théorique**

Plusieurs théories s'appliquant à la déforestation nous ont servi durant nos recherches : la théorie des tragédies communes de Garret Hardin (1968) et la théorie de l'utilité.

### **2.2.1- La théorie des communs de Garret H.**

Nous avons choisi cette théorie, parce que la forêt est une ressource communautaire. Aussi, sa destruction affecte toute la communauté. Elle s'applique donc à notre thématique.

Cette théorie stipule que « lorsqu'un bien est partagé entre plusieurs exploitants, plus les exploitants augmentent leur propre exploitation plus la capacité de production du bien base diminue ». Par exemple, des pêcheurs utilisent un étang pour pêcher. Au fur et à mesure, ils décident tous de mettre plus de lignes. Chacun va alors plus pêcher de poissons, ce qui semble normal. Mais la pêche étant trop intensive, les poissons n'auront pas le temps de se reproduire et il n'y aura bientôt plus poissons. En ramenant cette théorie à notre thème, l'on peut ainsi dire que plus les pratiques individuelles d'exploitation des ressources forestières de l'arrondissement s'étendent au détriment du respect des normes environnementales et des lois gouvernementales, plus les ressources forestières importantes au plan environnemental, social, et culturel diminuent.

On en arrive à la conclusion selon laquelle une action qui semble rationnelle pour un individu dans le cadre de la satisfaction de ses besoins de diverses natures (forestière ou encore l'augmentation des surfaces agricoles pour accroître le volume de production et donc le niveau de vie) peut devenir irrationnelle pour un groupe d'individu. Garret Hardin a démontré en 1968 ce phénomène avec un exemple d'exploitants agricoles. Il l'a nommé « tragédie des biens communs ». On peut calquer cette théorie à toutes les autres situations où le partage d'un bien commun est concerné (par exemple, pour expliquer le problème de pollution ou encore celui de la déforestation que nous traitons). L'épuisement des ressources communes est un effet pervers de l'exploitation commune, qui est parfois irrationnelle pour le groupe mais rationnelle du point de vue personnel.

### **2.2.2- La théorie de l'utilité de Bernoulli D.**

Cette théorie stipule que l'amélioration du bien-être d'une partie de la population par l'utilisation des produits forestiers et le besoin de l'espace nécessaire à l'agriculture détériore le bien-être des personnes dont la vie est directement liée à la forêt mais aussi de l'ensemble de la population qui en subit les conséquences de la déforestation indirectement. Cette théorie s'adapte très bien à la situation qui prévaut de plus en plus dans notre milieu d'étude en termes de déforestation et de dégradation forestière. Car dans l'arrondissement de Mengang, la déforestation a des effets sociaux directs pour les populations locales et des conséquences climatiques d'envergure nationale et internationale pour les générations futures.

Dans cette théorie, on se demande si l'on ne devrait pas considérer l'homme avant tout soucieux de préservation de la nature, et dans ce cas, l'obligation morale de préserver

l'environnement est indirect ; elle est découlée des annuités humaines de préserver le support environnemental de la vie. Dans ce cas, la forêt doit être utilisée et considérée comme un produit ordinaire dont l'homme a besoin et cela sans se soucier des conséquences à court terme et encore moins pour les générations futures. Dans cet ordre d'idées, l'homme doit utiliser la forêt sans qu'aucun jugement moral ou reproche lui soit possible car il a accès aux ressources pour améliorer son bien-être et c'est le deuxième théorème de l'économie du bien-être appliqué dans la lutte contre la déforestation, dans laquelle on néglige totalement toutes autres informations dans le jugement de bien-être notamment la liberté des individus et la société. Par conséquent, l'éthique n'apporte pas des informations supplémentaires dans ce jugement.

### **3- DELIMITATION DU SUJET**

#### **3.1- Délimitation thématique**

Ce sujet s'inscrit dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement la gestion durable des ressources forestières. En étudiant les interactions entre les populations d'une part et les ressources forestières d'autre part, il intègre à la fois la géographie physique et la géographie humaine. Il s'inspire de l'objectif n°7 des OMD. Celui-ci vise à assurer un environnement durable. Ce sujet aborde donc la thématique du développement durable dans sa composante environnementale.

#### **3.2- Délimitation spatiale**

Avec une superficie de 640 km<sup>2</sup>, l'arrondissement de Mengang fait partie d'un des quatre arrondissements que compte le département du Nyong et Mfoumou. Il est limité au nord par l'arrondissement d'Awae, au sud-est par l'arrondissement d'Akonolinga.



### **3.3- Délimitation temporelle**

Notre étude couvre l'intervalle de temps qui va de 2000 à 2015. En effet, au plan local le début des années 2000 est marqué par la mise en application des programmes d'ajustement structurels et la dévaluation du Franc CFA initiés en 1994. Ceux-ci ont contraint un grand nombre de personnes de s'installer dans les campagnes en raison du coût élevé de la vie en ville. Au niveau International, bien que la lutte contre la destruction des ressources forestières au Cameroun ne soit pas récente, l'année 2000 marque un tournant dans la lutte pour le maintien de la durabilité environnementale en raison l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus tard en 2015 des Objectifs de Développement Durable. L'objectif n°7 de ces OMD vise à assurer un environnement durable en « intégrant les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ».

L'année 2015 pour sa part marque la date butoir fixée par les Nations unies pour évaluer la réussite et l'efficacité des moyens mis en place et des actions entreprises depuis 15 ans.

## **4- PROBLEMATIQUE**

Le sommet de Rio de 1992 suscite une prise de conscience générale de l'ampleur des problèmes environnementaux à l'instar de la destruction des forêts. La protection des ressources forestières est devenue ainsi une préoccupation planétaire constante tant au niveau des États concernés qu'au niveau des organisations internationales de protection de l'environnement. En effet, la destruction des ressources forestières constitue l'un des principaux dangers qui menace l'humanité à travers le phénomène des changements climatiques.

La perte des forêts dans le monde est donc une source majeure d'inquiétude aussi bien pour les acteurs politiques que pour les acteurs économiques et environnementaux. Les statistiques mondiales liées aux ressources forestières sont alarmantes. Elles confirment pour ce faire une tendance à la régression des forêts enclenchées depuis plusieurs décennies. Selon la FAO (2015), la planète comptait en 1990 environ 4218 millions d'hectares de forêt contre 3999 d'hectares en 2015. Ainsi en 25 ans, l'étendue totale des forêts mondiales est passée de 31,6% à 30,6%. En un quart de siècle, 120 millions d'hectares de forêts ont donc été détruites dans le monde. La majorité de ces pertes a lieu en Amérique du Sud et en Afrique. Selon la FAO, la superficie forestière par habitant a décliné passant de 0,8 à 0,6 hectares par habitant dans le monde.



Cette régression affecte négativement l'environnement. Selon les informations provenant du Groupe de recherche intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la destruction des forêts dans la zone intertropicale est responsable de 20 à 25 % des émissions mondiales de CO<sup>2</sup> dans le monde. Ces émissions sont à leur tour responsable du réchauffement climatique.

Au Cameroun, la tendance à la régression des ressources forestières est également inquiétante. Ceci en raison de plusieurs activités d'exploitation des ressources forestières à l'instar de : l'agriculture, l'exploitation forestière, la chasse qui résultent elles-mêmes de la croissance démographique. Ces activités entraînent la dégradation forestière et dans certains cas la destruction totale du couvert forestier. Si au plan mondial, la diminution des forêts fait peser à l'humanité le risque d'un réchauffement rapide ; au niveau national on enregistre la baisse des productions agricoles...

Dans l'arrondissement de Mengang, cette dynamique forestière se traduit par la destruction des habitats naturels et la biodiversité. Ce qui entraîne une diminution sans précédente des ressources forestières locales. Elles se dégradent et régressent d'années en années en fonction de la croissance démographiques et l'intensification de certaines activités économiques.

Au regard de l'ampleur du processus destruction des forêts en cours dans notre milieu d'étude, il va sans dire que la protection des forêts de cet arrondissement est devenue un impératif. Dans ce sens des initiatives sont entreprises par des acteurs tant publics que privés et même internationaux pour stopper ce processus. Mais les résultats restent très faibles et la perte des ressources forestières continue. La plupart des engagements faveur de la protection des ressources forestières restent théoriques et certains projets n'aboutissent toujours pas malgré des moyens parfois importants qui sont mobilisés.

Dans ce contexte forestier marqué par le souci absolu de protection des ressources forestières, certaines pratiques constituent des obstacles majeurs à ce projet. En effet, la ruée vers les terres arables, de l'intensification des activités d'exploitation forestière illégale ou encore la croissance des constructions dû à la croissance démographique accentuent la pression les forêts de l'arrondissement de Mengang. Ces activités entraînent une destruction toujours plus grande des forêts dans notre milieu d'étude. De la problématique découlent les questions de recherche suivantes :

## 5- QUESTIONS DE RECHERCHE

**Question générale :** Quelles sont les principales initiatives aussi bien publiques que privées de gestion durable des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang?

**Question spécifique 1 :** Quel est l'état des lieux des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang ?

**Question spécifique 2 :** Comment se manifeste la destruction et la dégradation des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang ?

**Question spécifique 3 :** Quelles sont les actions et les résultats obtenus en faveur de la durabilité des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang.

## 6- OBJECTIFS

**Objectif général :** Identifier les principales initiatives des acteurs publics et privés dans la gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang .

**Objectif spécifique 1 :** Faire l'état des lieux des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang.

**Objectif spécifique 2 :** décrire les manifestations et les conséquences de la destruction et de la dégradation des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang.

**Objectif spécifique 3 :** présenter les différentes actions et les résultats obtenus dans le processus de maintien de la durabilité environnementale sur les ressources forestières de Mengang.

## 7- HYPOTHESES DE RECHERCHE

**Hypothèse générale :** les acteurs publics et privés jouent un rôle dans la préservation des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang.

**Hypothèse spécifique 1 :** l'arrondissement de Mengang abrite de nombreuses ressources forestières.

**Hypothèse spécifique 2 :** La dégradation et la destruction des ressources forestières sont effectives dans l'arrondissement de Mengang.

**Hypothèse spécifique 3 :** de nombreuses initiatives à la fois publiques et privés luttent pour la durabilité des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang.

## **8- REVUE DE LA LITTERATURE**

De nombreuses études ont déjà été menées sur le thème de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans plusieurs localités de notre pays et dans d'autres pays tropicaux.

Il existe ainsi différents points de vue sur la préservation des ressources forestières et le rôle que jouent les différentes parties prenantes. Les questions de participation des populations rurales à la gestion forestière ou encore de l'impact des activités émanant des populations locales sur les ressources forestières sont à cet effet abondamment évoquées.

### **8.1- Protection des forêts et implication des populations**

La plupart des auteurs mettent en avant la nécessité de préserver les ressources forestières sans exclure les populations locales de leurs principales ressources de subsistance. Dans ce sens, la COMIFAC (2013) évoque la nécessité de concilier croissance économique et protection des forêts. Selon cette organisation sous-régionale, la croissance démographique rapide que connaît le bassin du Congo affecte le couvert forestier. Les activités d'exploitation des ressources forestières dans le bassin du Congo sont à cet effet désignées comme responsables de la dégradation du couvert forestier. Ce qui suppose donc que les populations locales dégradent davantage les forêts qu'elles ne les préservent.

Allant dans le même sens Magevand C. (1993) pense que les pays du bassin du Congo doivent concilier la croissance et la protection des forêts. En effet, ces forêts jouent un rôle économique, social et commercial très important pour les populations. Toutefois, l'exploitation des forêts pour l'amélioration des conditions de vie des populations ne doit pas compromettre leur durabilité. Cette protection implique donc un renforcement des institutions (rôle régulateur des pouvoirs publics...) et une prise en compte du rôle des populations locales à travers leur responsabilisation.

Pour Koum Me Tseny (1997), la préservation des ressources forestières au Cameroun en général passe par la participation des ruraux (populations locales) à la gestion durable des ressources forestières. Pour cela les pouvoirs publics doivent tenir compte du rôle des acteurs locaux dans la gestion durable des ressources forestières.

Le Réseau de Foresterie pour le Développement Rural (2001) pour sa part considère l'implication des communautés locales dans la prise de décision comme une obligation. Selon

cette organisation la participation des différents acteurs à la gestion durable de la forêt tropicale est reconnue par la communauté internationale et depuis quelques années, par la réglementation camerounaise. Dans ce but, une expérience qui tente de réunir les différents acteurs dans la forêt du Sud-Cameroun pour les amener à s'entendre sur un scénario consensuel d'utilisation des ressources est nécessaire pour une gestion durable des ressources de cette région.

Le Cifor (2010) postule pour l'implication des communautés locales à travers la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Pour cette organisation, une réduction des coûts des transactions et l'intégration des besoins ainsi que des aspirations des populations locales dans les décisions locales produiront des améliorations. Toutefois, l'une des principales raisons du manque d'empressement à déléguer la gestion des ressources naturelles est une crainte quant à l'aptitude des collectivités locales à protéger les services des écosystèmes forestiers, et quant à leur inclinaison à le faire.

Ndambo Marie Nyange (2014) dans ses travaux portant sur la participation des communautés locales à la gestion des forêts insiste sur la nécessité de concilier les conditions de vie des communautés locales et la conservation des forêts. Pour cela, il propose un modèle de participation des communautés locales à la gestion de la forêt. Celui repose sur le village comme noyau de référence et pour lequel la gouvernance à mettre en place part de l'institution de proximité qu'est le pouvoir coutumier. Ce modèle de participation, pour être efficace, intègre l'impératif d'améliorer les conditions de vie des communautés locales à travers l'aménagement durable de finage villageois et la nécessité de la conservation de la forêt.

La FAO (2016) considère l'exploitation des ressources forestières par les communautés locales en Afrique comme le gage de leur stabilité. Pour cette organisation, ce sont les habitants des zones rurales en majorité des exploitants familiaux qui sont les intendants naturels des terres et des ressources forestières. Ils peuvent faire partie de la solution effective pour une agriculture durable dans le contexte de la conservation et de la restauration durables des forêts. Pendant longtemps, la forêt a été considérée sous l'angle du 'protectionnisme' de sorte que l'aspect population a été sous-estimé. Toutefois, l'effort de gestion durable des forêts doit établir un bon équilibre entre la protection de l'écosystème et la prise en compte des besoins croissants de la société en offrant des moyens d'existence décentes aux populations rurales. Avec l'épuisement des ressources foncières, forestières et hydriques, et les pressions supplémentaires d'une région de plus en plus vulnérable, avec le déficit alimentaire et la croissance de la population, la sécurité humaine dépend d'une intendance améliorée des ressources naturelles. La gestion

durable des forêts ne peut être réalisée à moins que les interrelations avec d'autres secteurs affectant les forêts ne soient renforcées, en particulier celles qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les forêts. Il est nécessaire de renforcer le lien entre les 'forêts et les populations » dans la gestion et la gouvernance durables des forêts.

## **8.2- Protection des forêts et rôle des pouvoirs publics**

Pour Kouna S. (2012) le rôle de l'État dans la gestion forestière reste prégnant malgré les multiples lois adoptées au plan institutionnel. Ainsi, les populations locales au Cameroun ne participent pas véritablement à la gestion forestière. Ce rôle est essentiellement dévolu à l'administration qui ne respecte pas toujours les droits des autochtones. Cette gouvernance approximative ne bénéficie pas aux populations locales. En effet, même si la loi forestière de 1994 consacre la décentralisation dans la gestion des ressources forestières au Cameroun, le rôle de l'État reste prépondérant.

Akamba Bekono (2016) pense que la croissance démographique augmente la destruction des forêts. Selon cette dernière les populations locales à travers leurs pratiques agricoles affectent négativement la protection du bois. La destruction des forêts repose sur les bonnes finalités des techniques agricoles d'une part, et le mauvais usage des techniques agricoles d'autre part. Dans ce contexte, les pouvoirs publics luttent pour la préservation des ressources forestières à travers l'assistance agricole. Dans le même sens, de nombreux acteurs aussi bien publics que privés contribuent à la préservation des ressources forestières à travers la promotion d'une agriculture moins consommatrice d'espace, mais plus productive en terme de rendement.

Ngoumou Mbarga H. (2014) en se basant sur l'arrondissement de Djoum au sud du Cameroun pense que le rôle des acteurs publics consiste à confier la gestion des ressources forestières aux communautés villageoises. Cela permet de les responsabiliser et de les intégrer progressivement dans la prise en charge des activités de production économique afin de réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie et assurer le développement local.

En s'appuyant sur le cas de la RDC, Punga Kumakinga P. (2014) met l'accent sur la nécessité d'une application inclusive et rigoureuse de la loi. Face à la menace qui pèse sur les forêts tropicales, le législateur a institué des mécanismes susceptibles de lutter contre l'éventuelle déforestation et dégradation forestière. Toutefois, en raison d'une application sélective et contraignante de la loi, de nombreuses inquiétudes quant à l'avenir de ces forêts demeurent.

Pour l'Union Internationale sur la Conservation de la Nature (UICN, 2009), les politiques, législations et programmes de protection des ressources forestières doivent réduire la pauvreté. Cela passe par le renforcement des droits, des capacités et de la gouvernance, la réduction de la vulnérabilité et le travail en partenariat. Les pouvoirs publics doivent donc concevoir des interventions de gestion forestière pour réduire la pauvreté. De plus, la pauvreté touche souvent les peuples traditionnels, autochtones, dont la dépendance aux forêts est profondément enracinée dans l'histoire et bien antérieure aux changements sociaux modernes. Ces forêts, dont l'accès aux ressources est libre, attirent les populations pauvres, puisqu'elles fournissent de nouvelles terres agricoles et des opportunités économiques à des populations dont les options sont limitées. Elles servent aussi de refuge aux populations rurales qui fuient les guerres. Les populations pauvres dépendent des forêts pour répondre à des besoins de base : s'alimenter, se vêtir et se chauffer. Un nombre important de personnes pauvres dépendent des forêts et des arbres en dehors des forêts pour créer des sources de revenus grâce à un emploi ou par la vente de produits dérivés (FAO, 2006).

## **9- APPROCHE METHODOLOGIQUE ET MATERIEL DE RECHERCHE**

L'approche méthodologique renvoie aux différentes méthodes de collecte des données qui ont été utilisées dans le cadre de notre travail. Elle se décline en trois grands axes : la recherche documentaire, les enquêtes de terrain et l'analyse et le traitement des données.

### **9.1- Approche méthodologique**

#### **9.1.1- La recherche documentaire**

Cette première phase a consisté à la collecte des informations en rapport avec la thématique et la zone d'étude. Nous avons ainsi consulté divers journaux, magazines, livres, rapports, dictionnaires, périodiques et revues scientifiques, ouvrages et mémoire. Pour cela, nous avons consultés les bibliothèques du CIFOR, de la FALSH, de l'Institut Français de Yaoundé, du Centre d'Information sur l'environnement et les archives de l'Assemblée Nationale. Ces documents nous ont aidé à collecter des informations d'ordre générale sur la gouvernance et la gestion des ressources forestière en Afrique en général et au Cameroun en particulier.

#### **9.1.2- Les méthodes d'enquêtes**

Durant nos travaux de recherche, trois techniques d'enquêtes ont été utilisées. Il s'agit des interviews, des sondages et des observations directes.

### 9.1.3- Les interviews

Plusieurs personnes ressources ont été interviewées dans le cadre de nos travaux de recherche. Ce fut le cas des chefs traditionnels tous grades confondus, des autorités administratives de l'arrondissement, des autorités municipales, des autorités forestières ou des ONG. Le tableau 1 donne une description détaillée de la typologie des différentes personnalités rencontrées dans le cadre de nos entretiens.

**Tableau 1: Typologie des acteurs interviewés**

| Acteurs rencontrés                            | Lieu de rencontre                             | Effectifs |
|---|---|-----------|
| Chefs de village                              | Ebolakounou, Akolo, Mimbang, Omgbwang, Emvong | 05        |
| Chef de groupement                            | Mengang                                       | 01        |
| Sous-préfet                                   | Mengang                                       | 01        |
| Secrétaire de la Mairie de Mengang            | Mengang                                       | 01        |
| Fonctionnaires du poste de contrôle forestier | Mengang                                       | 02        |
| Délégué départemental du MINFOF               | Akonolinga                                    | 01        |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016.

Avec ces différentes personnalités, les entretiens étaient à la fois non directifs et semi-directifs ou guidés. Le choix de la plupart de ces acteurs se justifie par leur connaissance du terrain et par leur participation à la gestion des ressources forestières (responsables du MINFOF par exemple).

Les contenus de ces interviews, diffèrent selon les acteurs concernés. Avec les chefs de groupement et le sous-préfet de l'arrondissement, les échanges ont porté sur des questions liées à l'organisation administratives, aux activités socio-économiques, au processus de destruction en cours des forêts de l'arrondissement, ainsi qu'aux moyens mis en place pour y faire face. Avec le secrétaire général de la mairie de la commune de Mengang, les échanges ont porté sur la surveillance des forêts par cette collectivité territoriale décentralisée, l'inventaire des sociétés forestières agréées dans l'exploitation des ressources forestières ou encore l'implication de la mairie dans la gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement. L'interview accordée par le délégué départemental du MINFOF, nous a pour sa part permis de relever aussi bien les principaux acteurs responsables de l'exploitation abusive des ressources forestières que le rôle du MINFOF dans la lutte pour la préservation des ressources forestières de l'arrondissement.

Les entretiens 02 fonctionnaires du MINFOF en postes dans l'arrondissement ont permis d'aborder une fois de plus les questions liées aux acteurs responsables de la destruction des forêts ainsi qu'au rôle de certains acteurs publics et privés dans la protection des dites ressources.

#### **9.1.4- Les enquêtes par sondage auprès des populations locales**

- **L'échantillon**

Le calcul de notre échantillonnage d'enquête repose sur les données du recensement de 2005. Selon les résultats dudit recensement, l'arrondissement de Mengang compte en 2005, une population de 8031 habitants. À travers ces résultats, nous avons calculé le taux d'échantillonnage et la taille de l'échantillon.

- **Taille de l'échantillon**

Les éléments entrant dans le calcul de la taille de notre échantillon sont : la proportion (degré d'homogénéité de la population), la taille de la population, le niveau de confiance et la marge d'erreur. Le calcul de la taille de notre échantillon s'obtient à partir de la formule

suivante : 
$$n = \frac{t^2 \cdot p(1-p) \cdot N}{t^2 \cdot p(1-p) + (N-1) \cdot y^2}$$

Avec :

n= taille de l'échantillon

N=taille de la population

P=proportion

t= intervalle de confiance

y= marge d'erreur d'échantillonnage

Ainsi pour une proportion fixée par défaut à 0,5 ; une population de 8031, un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5% nous obtenons un échantillon d'une taille de

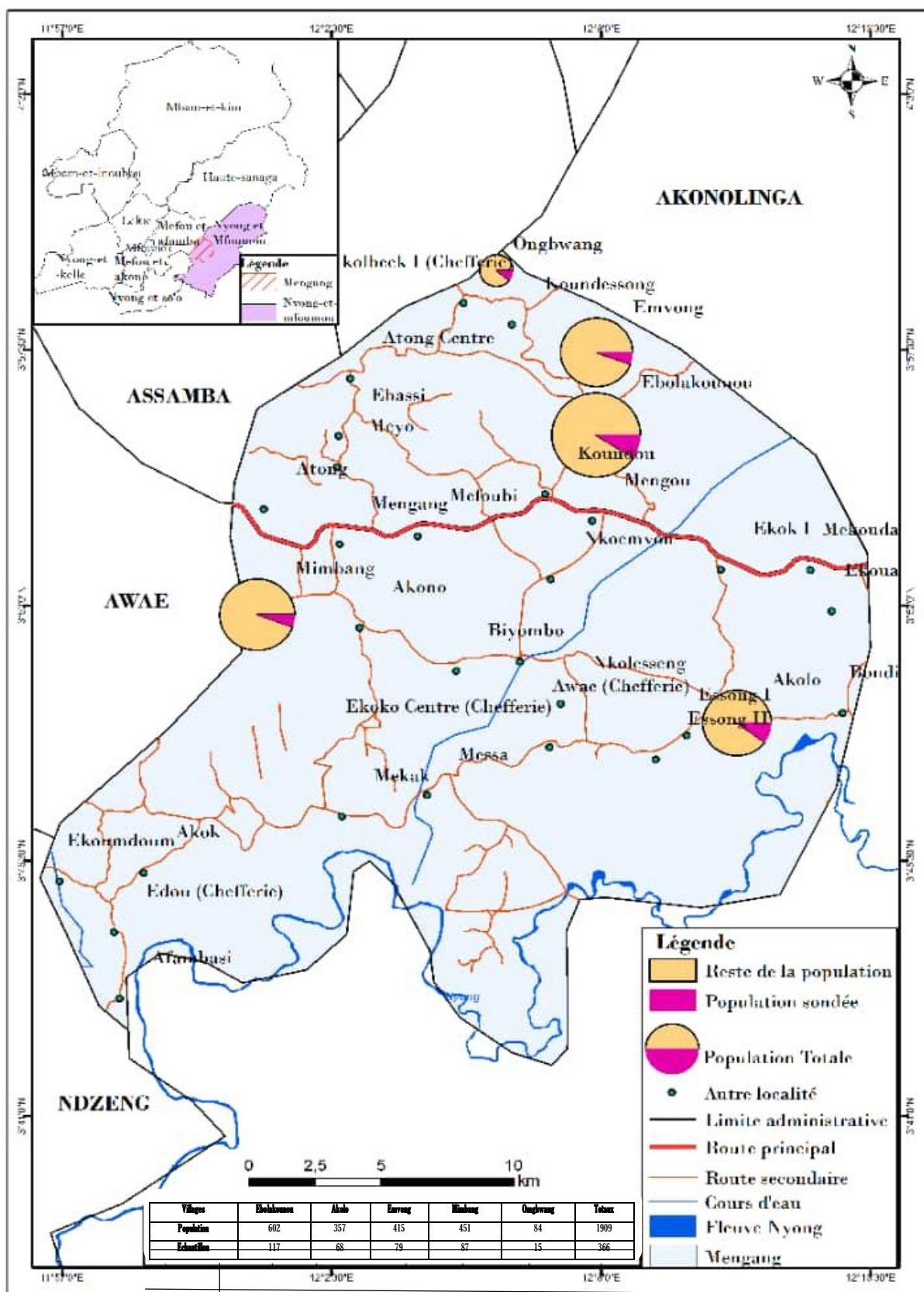
366 habitants qui représente notre population cible, soit : 
$$n = \frac{1,96^2 \cdot 0,5(1-0,5) \cdot 8031}{1,96^2 \cdot 0,5(1-0,5)}$$

|                     |
|---------------------|
| $N = 366$ personnes |
|---------------------|

- **Répartition géographique de l'échantillon**



Dans le cadre de notre travail, nous avons eu à réaliser des sondages auprès des ménages rencontrés dans plusieurs villages.



## Figure 2: Répartition géographique de l'échantillon dans l'arrondissement

Ces enquêtes ont été réalisées dans cinq principaux villages choisis. Ils ont été choisis pour leurs effectifs démographiques et pour leur dynamisme en termes d'activités économiques forestières. Il s'agit des villages Ebolakounou, Envong, Akolo, Omgbwang et Mimbang... Le tableau 1 donne la répartition des villages selon les effectifs sondés.

**Tableau 2: Répartition des effectifs sondés par villages.**

| Villages    | Ebolakounou | Akolo | Envong | Mimbang | Omgbwang | Totaux |
|-------------|-------------|-------|--------|---------|----------|--------|
| Population  | 602         | 357   | 415    | 451     | 84       | 1909   |
| Echantillon | 117         | 68    | 79     | 87      | 15       | 366    |

Source : Evina, 2016.

### 9.1.5- Les observations directes

Plusieurs visites ciblées ont été effectuées dans les villages Aton, Nsan assi, Ebolakounou, Nkolbeck, Mengou'ou, Ngat-Edou, koundouessong... Dans la plupart de ces villages, nous avons visité des cacaoyères, des palmeraies, des champs pour petits agriculteurs, des chantiers d'exploitation forestière ou encore des lieux de commerce de certains bois exploités illégalement.

### 9.1.6- L'analyse, le traitement et l'interprétation des données

Après la collecte des données, nous avons procédé à leur traitement, puis à leur analyse. Le traitement consiste à transformer les données obtenues pendant la collecte pour qu'elles conviennent à la totalisation et à l'analyse des données. Ce traitement des données nous a permis de vérifier de l'existence des réponses à toutes les questions contenues dans nos différents protocoles d'interviews, de dépouiller et de classer les informations et les données statistiques obtenues.

Ensuite, nous avons procédé à l'analyse des questionnaires d'enquête et enfin au tirage des conclusions à partir des réponses fournies par l'échantillon. Le logiciel *Word* nous a permis de saisir et de faire la mise en forme et la mise en page des textes. Le logiciel *Excel* pour sa part a été d'une grande utilité pour la construction des graphiques et de certains tableaux.

### 9.1.7- L'analyse et le commentaire des cartes

Plusieurs cartes et images satellites nous ont permis de visualiser la dynamique forestière de notre zone d'étude. Il s'agit principalement des images satellites de 2000 et 2015 et des cartes qui ont été réalisées à partir de ces images.

## **9.2- Le matériel**

Le matériel nécessaire utilisé pour notre travail comprend plusieurs outils : un dictaphone servant aux enregistrements sonores lors de certaines interviews en accord avec les personnes interviewées, un appareil photo pour photographier toutes les illustrations utilisées dans notre mémoire, un bloc note, un stylo. Un ordinateur pour saisir notre travail, un GPS pour relever les coordonnées géographiques.

## **10- DIFFICULTES RENCONTREES**

Nous avons fait face à un grand nombre de difficultés tout au long de ce travail de recherche. Ces difficultés ont été rencontrées à plusieurs niveaux.

### **➤ Sur le terrain**

À ce niveau, les principales difficultés observées ont été :

- Le manque de collaboration de certaines personnes lors du remplissage des questionnaires. En effet, certaines personnes ont simplement refusé de répondre aux questions estimant qu'ils n'avaient rien à gagner.
- Le parcours des longues distances entre villages à pieds en raison du manque de moyens de locomotion dans certains villages.
- Le non-respect des rendez-vous par certaines personnes qui se trouvaient d'autres occupations à l'heure du rendez-vous tout en s'excusant à chaque rendez-vous manqué.

### **➤ La recherche des données cartographiques**

La principale difficulté ici a été la mauvaise qualité des images satellitaires de l'arrondissement à certaines dates. En effet, certaines images téléchargées étaient floues. Nous avons à cet effet dû nous contenter des images des années 2000 et 2015, nettement meilleures pour faire notre analyse.

## **11- INTERET DU SUJET**

De ce travail de recherche, découle plusieurs intérêts : environnemental, social, et personnel.

### ➤ **Sur le plan environnemental**

Au plan environnemental, notre travail vise à montrer le niveau d'implication des acteurs publics et privés dans la gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang. En effet, l'action de nombreux acteurs impliqués dans la lutte pour la gestion des ressources forestières bien qu'existante est souvent moins visible sur le terrain au regard de l'immensité des défis à relever. En outre, certains projets n'aboutissent pas toujours malgré la volonté, l'engouement et les importantes sommes financières injectées. La tendance à la déperdition des ressources forestières est plutôt croissante. Notre travail de recherche se propose de faire des remarques et des suggestions nécessaires à l'amélioration de la préservation des ressources forestières de notre milieu d'étude. Ce qui a un impact aussi bien au plan climatiques que faunique et floristique.

### ➤ **Sur le plan socio-économique**

Au plan social et économique, notre travail évoque l'enjeu des ressources forestières aussi bien pour la stabilité, la sécurité sociale, la survie et le bien-être des populations locales que pour les populations urbaines.

### ➤ **Sur le plan personnel**

Au plan personnel, ce travail de recherche nous a permis de découvrir un nouveau domaine d'activité, celui des forêts. En effet, le secteur forestier offre et présente une multitude de métiers, d'acteurs, d'emplois et des enjeux économiques importants. Il fait également face à de nombreux défis et problèmes qui demeurent une préoccupation actuelle tant au niveau international que national.

A partir des questions de recherche, de la problématique, des objectifs de recherche, et des hypothèses de recherche, il en résulte le tableau 2.

Tableau 3 Tableau synoptique de notre recherche

| Questions de recherche  | Objectifs de recherche  | Hypothèses de recherche  | Méthodes  | Chapitres   |
|---|---|--|---|---|
| Quelle est le rôle joué par les acteurs publics et privés dans le processus de protection des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang ? | Montrer le rôle des acteurs publics et privés dans la protection des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang.                     | Les acteurs publics jouent un rôle dans la protection des ressources forestières de l'arrondissement de mengang. |   | /   |
| Quel est l'état des lieux des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang   | Présenter les ressources forestières de l'arrondissement de Mengang et leur importance.   | L'arrondissement de Mengang recèle de nombreuses ressources forestières.   |   | Chapitre I :<br>Présentation des ressources forestières de l'arrondissement                               |
| Comment se manifeste la destruction des ressources forestières de l'arrondissement.   | Décrire les manifestations et les conséquences de la déforestation et de la dégradation forestière dans l'arrondissement de Mengang.            | La dégradation et la destruction des ressources forestières sont effectives dans l'arrondissement de Mengang.    | Théorie des « communs »,<br>Théorie de l'utilité. | Chapitre II : Etat des lieux et acteurs de la dynamique de la forestière dans l'arrondissement de Mengang |
| Quels sont les différents acteurs qui influencent la préservation des ressources forestières de l'arrondissement  | Présentation de la typologie et du rôle des acteurs qui influencent la lutte contre la dégradation forestière dans l'arrondissement de Mengang. | De nombreux acteurs à la fois publics et privés luttent pour la préservation des ressources forestières.         | Théorie des « communs »,<br>Théorie de l'utilité  | Chapitre III : Acteurs contre destruction des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang.    |

## **CHAPITRE I : BREVE PRESENTATION DES RESSOURCES FORESTIERES DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG**

### **INTRODUCTION**

En raison de son appartenance à la zone équatoriale, l'arrondissement de Mengang abrite de nombreuses ressources naturelles forestières. Ces ressources incluent le bois de diverses essences, les produits forestiers non ligneux (PFNL), les animaux ou encore les ressources halieutiques. Les ressources forestières de l'arrondissement de Mengang jouent, un rôle important à la fois auprès des populations locales en terme économique, social et culturel mais aussi pour la communauté nationale toute entière, et pour la communauté internationale. L'Etat tire également des bénéfices financiers, sociaux et politiques de ces forêts. Ce chapitre fait l'état des lieux de la richesse floristique et faunique des forêts de notre zone d'étude et leur importance sur divers plans. Pour cela, il est structuré en trois parties : la présentation des ressources floristiques, le recensement des ressources fauniques et enfin l'évaluation de l'importance de ces ressources forestières au plan local, national et international.

### **1- LES PRINCIPALES RESSOURCES FLORISTIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG**

La flore de l'arrondissement de Mengang forme une végétation structurée en plusieurs strates. Elle se subdivise principalement en deux catégories : les produits forestiers ligneux et les produits forestiers non ligneux.

#### **1.1- Les produits forestiers ligneux**

Selon le dictionnaire en ligne *Aquariorf*, un végétal ligneux qualifie une plante lignifiée, vivace et boiseuse, qui a la consistance ou l'aspect du bois comme les arbres, les arbustes, les lianes. Une plante ligneuse s'oppose à une plante herbacée.

Dans notre travail, on entend par produits forestiers ligneux (PFL), des arbres dont l'exploitation procure du bois. Dans notre zone d'étude, les PFL se distinguent soit par leurs différents diamètres (grands, moyens et petits arbres) soit par la nature des essences forestières concernées.

##### **1.1.1- Distinction selon le volume ou le diamètre**

Les forêts de l'arrondissement de Mengang offrent des arbres de différents volumes. On rencontre ainsi les grands arbres, les arbres moyens ou encore les petits arbres.

#### **1.1.1.1- Les grands arbres (ou émergents)**

Il s'agit des géants de la forêt ayant une hauteur allant de 40 à 60 m environ. De par leur gros volume et leur imposante taille, les émergents se démarquent du reste des arbres de la forêt. Ils bénéficient par conséquent d'une luminosité élevée. Les grands arbres dans les forêts de l'arrondissement de Mengang sont souvent numériquement moins importants par rapport au reste de la végétation. La classe d'arbres des émergents est par ailleurs discontinue c'est-à-dire que les cimes de ces arbres sont séparées. Toutefois, la quantité de ces arbres régresse en raison de plusieurs décennies d'exploitation forestière entreprise par des grandes compagnies, mais aussi par les petits exploitants forestiers. En effet, les arbres de grand diamètre sont très recherchés par les exploitants forestiers par ce qu'ils permettent de produire de grande quantité de planche. Surtout lorsqu'il s'agit d'essences forestières à haute valeur commerciale. Ces grands arbres sont éloignés des habitations.

#### **1.1.1.2- Les arbres de moyen diamètre**

Encore appelés canopée, les arbres de moyen diamètre sont biologiquement les plus importants dans les forêts de l'arrondissement de Mengang. Ils forment généralement une voûte continue et haute de 20 à 30 centimètres du sol. La classe des arbres moyens offre, par ailleurs, la plus grande diversité d'espèces floristiques. Elle fait l'objet d'une utilisation sélective dans la production du bois en fonction des essences. On rencontre cette classe d'arbres dans les forêts où le rythme de défrichage et d'abattage pour les activités agricoles est lent. Ils sont aussi caractéristiques des milieux marqués par une exploitation forestière sélective des arbres. On rencontre donc ces arbres dans des parcelles de terrain laissées en jachère.

#### **1.1.1.3- Les petits arbres**

Ils peuvent être définis comme des arbres de petite taille qui évoluent sous l'ombre des grands arbres et des arbres de taille moyenne (ce sont des plantes qui peinent à grandir et à se développer à cause de la densité des émergents et de la canopée). Cette strate abrite une flore très abondante et variée. En outre, en cas d'abattage ou de défrichage, ces arbres se régénèrent parfois très rapidement. On rencontre les petits arbres partout dans la forêt, qu'on soit proche ou loin des habitations.

### 1.1.2- Distinction selon les essences

Les essences forestières ligneuses présentes dans l'arrondissement de Mengang sont très nombreuses. Certaines sont moins répandues que d'autres. Les essences les plus répandues sont celles qui ne font pas l'objet d'une exploitation abusive, en raison soit du faible coût du bois provenant des dites essences, soit de leur faible demande sur le marché.

Tableau 4: Essences forestières les plus connues dans l'arrondissement de Mengang.

| Nom local | Nom commercial | Nom scientifique                    |
|-----------|----------------|-------------------------------------|
| Adjap     | Moabi          | <i>Ballona toxisperma</i>           |
| Bibolo    | Acajou         | <i>Syzygumaromaticum</i>            |
| Eyen      | Movingui       | <i>Distemomanthus benthamianous</i> |
| Mbe       | Padouk         | <i>Pterocarpussoyauxii</i>          |
| Ayoss     | Ayous          | <i>Triplochiton Scleroxylon</i>     |
| Bibinga   | Bibinga        | <i>Guibourtia tessmannii</i>        |

Source : enquêtes de terrain, 2015

Les principales essences forestières les plus précieuses de cette forêt sont entre autres : le *Bibinga*, le *Moabi* (*Ballonatoxisperma*), le padouk. Certaines essences forestières sont toutefois en voie de disparition puisqu'elles font l'objet d'une surexploitation tant de la part des populations locales que des compagnies forestières.



Photo 1: Moabi situé dans une plantation

Source : Evina, 2016

A= Tronc de moabi

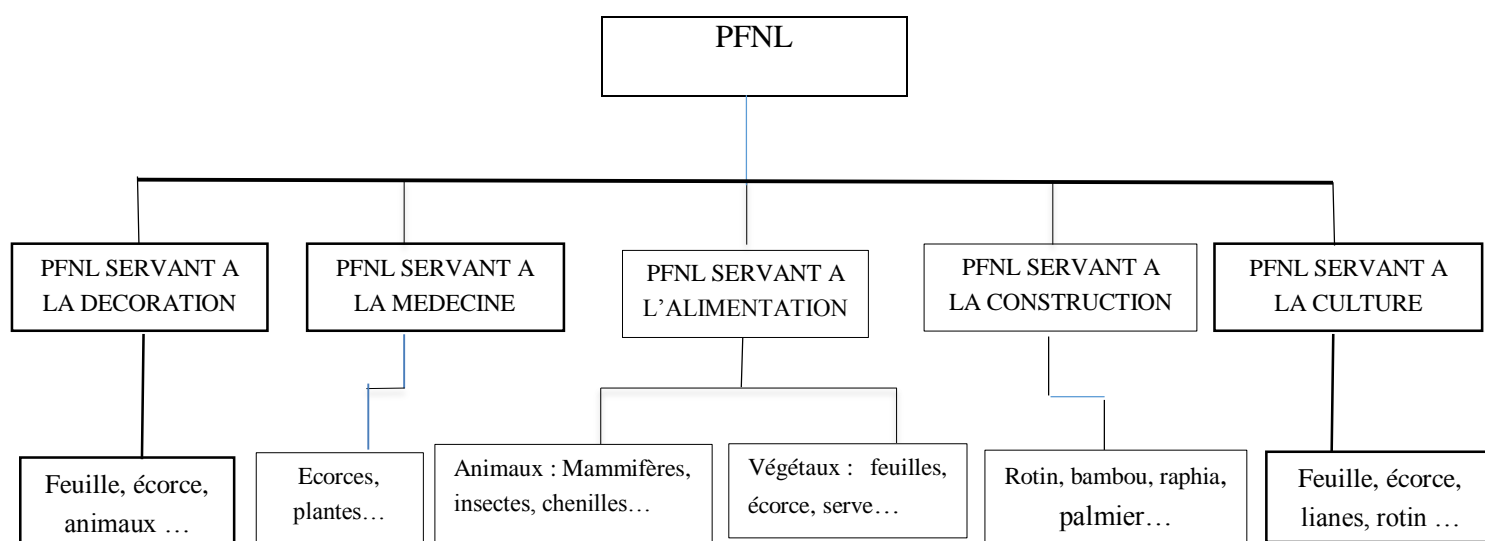
B= Feuilles de bananiers



En dehors des essences forestières très précieuses, nous avons aussi des essences forestières d'importance relative qui offrent également du bois. C'est le cas du movingui (*Distemonanthus benthamianus*), l'étomasiaie (appellation locale) de l'ayouss (*triplochiton Scleroxylon*), de l'abang (*chlorophora Exselsa*) qui sont malheureusement en voie de disparition. Il existe d'autres essences à l'instar du fromager (*Ceiba micranthan*), de l'assin, de l'afo (pogaoleasa), l'andok (*Irvingiagobonensis*), douka (*baillonellatoxisperma*), ozigo (*dacryodesbuettneri*) ou encore de l'oveng. En un mot, les essences forestières de l'arrondissement de Mengang sont nombreuses.

### 1.2- Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

La FAO (2015) définit les PFNL comme étant « des produits d'origine biologique, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts et destinées à l'alimentation humaine, l'alimentation animale, à la transformation agroalimentaire et à la commercialisation ». Ils peuvent être récoltés dans la nature, ou produits dans des plantations forestières ou des périmètres d'agroforesterie, ou par des arbres hors forêt. Il s'agit donc des produits qui font l'objet d'une exploitation autre que la production du bois. Dans l'arrondissement de Mengang, les produits forestiers non ligneux peuvent être classés en plusieurs sous-groupes : les produits forestiers ligneux comestibles et les produits forestiers ligneux médicinaux. La figure 3 récapitule la typologie des PFNL présents dans notre zone d'étude.



**Figure 3:** Usage des PFNL dans l'arrondissement de Mengang

**Source :** Enquêtes de terrain, Janvier 2016

### 1.2.1-Les PFNL alimentaires

Dans l'arrondissement de Mengang, les PFNL comestibles présents sont à la fois d'origine végétale et d'origine animale.

#### 1.2.1.1- Les PFNL alimentaires d'origine végétale

Les PFNL comestibles d'origine végétale dans l'arrondissement de Mengang sont constitués des plantes de différentes variétés. Ces PFNL sont consommés comme aliment de base, plat principal ou utilisés comme condiment dans la cuisson de nombreux mets ou encore comme excitants ou aphrodisiaques. Parmi ces produits, nous pouvons citer les fruits, les écorces, les feuilles, les graines, les racines et tubercules, les sèves, les huiles...

Tableau 5: **Types de PFNL alimentaire d'origines végétales présents dans l'arrondissement de Mengang.**

| Type de PFNL | Exemple         | Nom scientifique du PFNL        | Usage       |
|--------------|-----------------|---------------------------------|-------------|
| Feuille      | Okok            | <i>Gnetum africanum</i>         | Alimentaire |
| Fruit        | Andok           | <i>Irvingia gabonensis</i>      | Alimentaire |
| Huile        | Palmier à huile | <i>Elaies guineensis</i>        | Alimentaire |
| Graine       | Ndjansan        | <i>Ricinodendron heudolotii</i> | Alimentaire |

Source : enquêtes du terrain, 2016

Parlant des fruits et des graines, les forêts de l'arrondissement de Mengang offrent une grande diversité d'espèces de plantes dont les fruits sont consommés. Certains sont consommés à l'état frais, d'autres sont utilisés comme épice ou comme excitant. Le tableau 6 montre les espèces les plus rencontrées et les principaux modes de consommation.

Tableau 6: **Fruits les plus rencontrées et les principaux modes de consommation.**

| PFNL           | Nom scientifique                | Mode de consommation                 |
|----------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Mangue sauvage | <i>Irvingia gabonensis</i>      | À l'état frais                       |
| Safou          | ( <i>Dacryodes edulis</i> )     | À l'état frais et cuit comme aliment |
| Mvoué          | <i>Cola lepidota</i>            | À l'état frais                       |
| Kolas          | ( <i>Cola acuminata</i> )       | À l'état frais                       |
| Kolas du singe | ( <i>Cola pachycarpa</i> )      | À l'état frais                       |
| Ndjansan       | <i>Ricinodendron heudolotii</i> | Cuit comme condiment                 |

|                  |                     |                                      |
|------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Noisette sauvage | <i>Coula Edulis</i> | À l'état frais et cuit comme aliment |
|------------------|---------------------|--------------------------------------|

**Source** : Enquêtes de terrain, 2017

Parmi les fruits les plus rencontrés comme PFNL, les mangues sauvages (fruits d'*Irvingia gabonensis*) dont la pulpe sucrée est très appréciée, le safou (*Dacryodes edulis*), Corossol sauvage (*Annonidium manni*); moabi (*Baillonella toxisperma*), les kolas (*Cola acuminata*), le Mvoué (*Cola lepidota*), les kolas du singe (*Cola pachycarpa*), baies rouges (*mvout*), assam (*Uapaca heudelotii*) sont tous consommées à l'état frais.

En revanche, le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) dont on extrait de la pulpe utilisée dans la préparation de plusieurs mets locaux, le ndjansan (*Ricinodendron heudelotii*), ... sont consommés comme condiments ou liant dans l'assaisonnement de plusieurs mets locaux largement répandus.

Les noisettes sauvages (*Coula Edulis*) et les Safou (*Dacryodes edulis*) sont quant à eux consommés frais ou cuit.



**Photo 2: Des fruits de kola du singe dans une plantation**

**Source** : Evina L.M., Février 2016

Pour ce qui est des feuilles, elles sont également nombreuses. Certaines sont utilisées pour parfumer les mets locaux tandis que d'autres sont consommées comme met. Le tableau 7 présente les feuilles les plus utilisées.

Tableau 7: Feuilles les plus utilisées comme PFNL dans l'arrondissement de Mengang.

| PFNL        | Nom scientifique          | Mode de consommation |
|-------------|---------------------------|----------------------|
| Okok        | <i>Gnetum africanum</i>   | Legume               |
| Ossim nnam  | <i>Aframommum spp</i>     | Condiment            |
| Messeb      | <i>Ocimum basilicum</i>   | Condiment            |
| Odjom       | <i>Ocimum sp</i>          | Condiment            |
| Elog angara | <i>Blumea aurit</i>       | Légume               |
| Ndon        | <i>Aframomum</i>          | Condiment            |
| Metet       | <i>Vernonia amygdalin</i> | Légume               |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016

Parmi les vins et les huiles nous avons le vin de palme (*Elaeis guineensis*), le vin de raphia et l'huile de moabi (les exsudats de *Baillonella toxisperma*), le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) dont les noix permettent de faire de l'huile nécessaire pour la cuisson...

Comme écorces, nous avons les écorces d'essok (*garcinia lucida*). Les écorces de olom (*Scorodophleus zenkeri* et *Aphrardisia sp*) sont utilisées pour parfumer plusieurs mets locaux. Celles onye (*Garcinia kola*) sont utilisées pour la fermentation du vin de palme.

Les PFNL d'origine végétale sont aussi représentés dans notre milieu d'étude par les champignons comestibles. Les champignons sont saisonniers et constituent par conséquent un produit de consommation prestigieux et très prisé par les populations locales. Les différentes variétés de champignons comestibles les plus répandus dans l'arrondissement de Mengang sont : les *bikokobiyoko*, *le via melen*, *l'ossié*, *le nlom* ou encore *le nbelmessil*. Le tableau 7 donne une description détaillée de ces différentes variétés de champignons.

Tableau 8: Typologie des champignons présents dans l'arrondissement de Mengang

| Nom local du champignon | Lieu de récolte   | Description  | Période de récolte            |
|-------------------------|---|--|-------------------------------|
| Bikoko biyoko           | Tronc mort de <i>Terminalia superba</i>   | Champignon à carpophore gris   | Toute l'année                 |
| Via melen               | Troncs de Palmier à huile en décomposition  | Champignon à carpophore gris   | Toute l'année                 |
| Nbelmessil              | Les termitières   | Champignon à carpophore blanc  | Début saison des pluies       |
| Nlom                    | Pousse en même le sol   | Champignon à gros carpophore gris dont la pseudo racine rentre à une dizaine de centimètres dans le sol. | Saison des pluies             |
| ossié                   | Pousse à même le sol  | Petit Champignon à carpophore très blanc très sensible à la pollution                                    | Début des saisons des pluies  |
| etog                    | Pousse sur le sol   | Champignon à gros carpophore   | Période de semi des arachides |
| Be mva'a                | Troncs morts de <i>Berlinia acuminata</i> , <i>B. bracteosa</i> , <i>B. grandifolia</i> . | Petit champignon gris  | Saison des pluies             |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016

Les PFNL alimentaires d'origine végétale de l'arrondissement peuvent aussi être classés selon leur lieu de collecte et leur système de production. Parlant des lieux de collecte, certains PFNL sont uniquement fournis par les espèces se trouvant dans les forêts naturelles, tandis que d'autres PFNL sont collectés dans des espaces agricoles tels que les jachères, les champs vivriers, les plantations de cultures pérennes etc. Le tableau 9 présente les principaux lieux de collecte de quelques PFNL alimentaires d'origines végétales dans notre zone d'étude.

**Tableau 9: Lieux de collecte de quelques PFNL alimentaire d'origine végétale les plus connus dans l'arrondissement de Mengang.**

| PFNL             | Nom scientifique                | Lieu de collecte  |
|------------------|---------------------------------|-------------------|
| Moabi            | <i>Baillonella toxisperma</i>   | Forêt             |
| Cocotier         | <i>Cocos nucifera</i>           | Espaces agricoles |
| Mwoué            | <i>Cola lepidota</i>            | Forêt             |
| Noisette sauvage | <i>Coula Edulis</i>             | Forêt             |
| Palmier à huile  | <i>Elaeis Guinensis</i>         | Espaces agricoles |
| Okok             | <i>Gnetum africanum</i>         | Espaces agricoles |
| Mbita cola       | <i>Garcinia Kola</i>            | Forêt             |
| Mangue sauvage   | <i>Irvingia Gabonensis</i>      | Forêt             |
| Ndjansan         | <i>Ricinodendron heudolotii</i> | Forêt             |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016

Selon le mode de production, il existe quatre groupes de PFNL dans l'arrondissement de Mengang : les PFNL uniquement fournis par des espèces sauvages qui n'ont pas encore fait l'objet d'une domestication à l'instar de l'*andok*, du *Mvouée*... et les PFNL principalement fournis par des espèces sauvages et domestiques (exemple : *Gnetum africanum*, *Elea guinensis*) qu'on commence actuellement à cultiver du fait de leur importance économique croissante et à cause de la diminution de la disponibilité des populations naturelles. Nous avons aussi, les PFNL fournis par des espèces déjà intégrées dans les systèmes agricoles depuis longtemps et qu'on peut déjà considérer comme des récoltes agricoles, plutôt que des PFNL (ex. *Dacryodes edulis* ou safou).

#### **1.2.1.2- Les PFNL alimentaires d'origine animale**

Parlant des PFNL alimentaires d'origine animale, une multitude de ces produits est consommée dans l'arrondissement de Mengang. On distingue : la viande de brousse (mammifères terrestres et aquatiques), des insectes (chenilles, larves de hanneton, les criquets, les termites) des produits apicoles (miel), des escargots géants, des poissons, ou encore des oiseaux et des reptiles. Toutefois, il y'a lieu de noter une nette diminution de la quantité de ces ressources.

Deux catégories de mammifères font l'objet de consommation comme gibier par les populations locales dans notre milieu d'étude : les mammifères terrestres et aquatiques : les céphalophes, les grands singes et les rongeurs (mangoustes, écureuil, rats palmiste, lièvres...)

Quant aux insectes, on rencontre une grande variété pour une part importante consommée par les populations :

- **Les larves de Hanneton** : se développent dans les troncs pourris d'*Elaeis guineensis* (palmier à huile) et de *Raphia (monbuttorum)* en décomposition. Ils sont très appréciés dans l'arrondissement de Mengang (connu sous les appellations *fouass* en langue locales et ver blanc en français). Ces larves sont récoltées toute l'année et leur quantité tout comme leur disponibilité ne dépend que du nombre de tronc de palmier ou de raphia abattu.

- **Les chenilles** : Ces insectes apparaissent généralement pendant la saison sèche pour consommer les feuilles de certains arbres. On distingue un grand nombre d'espèces. Le tableau 9 montre les espèces les plus connues dans l'arrondissement.

Tableau 10: **Chenilles comestibles les plus connues dans l'arrondissement de Mengang**

| Nom locale | Arbre hôte                        | Description                                     |
|------------|-----------------------------------|---|
| Minyos     | Ayous                             | Tachetées (marron)                              |
| Minbing    | Abing, Essessang                  | Chenille noire tachetée de jaune                |
| Bigombo    | Abing, Essessang, Assié (sapelli) | Grosses chenilles noires avec des traits jaunes |
| Mikom      | Elon (tali)                       | Taches jaunes avec poils irritants              |
| Biwolo     | Ewolo                             | Chenille de couleur rouge                       |

Source : Enquêtes de terrain, 2016.

Selon le tableau 10, les *minyos*, les *bigombos*, les *biwolo*, les *minbing*, ou encore les *minkom* sont les espèces de chenille les plus répandus dans l'arrondissement. Cela s'explique par leur valeur alimentaire. Les *minyos* sont de couleur marron. Ils se nourrissent des feuilles de l'*ayouss*. Les *biwolo* de couleur rouge quant à eux se nourrissent des feuilles du *Lovoatrichiloides*. Les *minbing* mangent les feuilles des *Petersianthus macrocarpus*, *Ricinodendron heudoletii*. Les *bigombo* quant à eux consomment les feuilles de certains arbres tels *Petersianthus macrocarpus*, *Ricinodendron heudoletii*, *entandrophragma cylindricum*.

En général, on récolte les chenilles dans l'arrondissement de Mengang pendant la petite saison sèche, durant les mois de juillet et août et parfois en septembre.



- **Les criquets** : Ils apparaissent surtout en début de saison sèche. Deux espèces sont communément appréciées par les populations : le criquet puant et la sauterelle verte.

- **Les escargots** : On y rencontre différentes espèces à l'instar des escargots géants africains (*Lissachatina fulica*) récoltés pendant les saisons pluvieuses à des fins de consommation (photo 3).



**Source** : Evina L.M., Février 2016

A= Escargot

**Photo 3: escargot capturé par un paysan**

B= Champs

Nous avons aussi une espèce prélevée dans les cours d'eau de l'arrondissement lors des opérations de pêche. Ils sont connus sous l'appellation *allon*. Ces derniers sont consommables et appartiennent à deux genres : *Achatina* et *Archachatina*. Leur différence se situe au niveau de morphologie coquillière et par leur mode de production des œufs.

- **Les oiseaux** : De nombreux oiseaux sont chassés dans l'arrondissement de Mengang. Nous pouvons citer : le canard sauvage, les perdrix, les calaos, les toucans, des touracos. Certains de ces oiseaux offrent des œufs qui sont consommés par les populations. C'est le cas par exemple de la perdrix. De nombreux oiseaux de petite taille sont surtout consommés par les enfants (tisserins, rouge-gorge, etc.).



- **Les reptiles :** Dans l'arrondissement de Mengang, les reptiles terrestres les plus communément consommés sont : la vipère et le mamba noir. Parmi les Reptiles aquatiques ou semi-aquatiques, on peut citer : les tortues, des boas (*Python sebae*), des couleuvres. Nous avons aussi parmi ces reptiles le varan (*Varanus niloticus*) qui est un plat très apprécié par les populations de l'arrondissement.

### 1.2.2-Les PFNL médicinaux

Divers PFNL servent à la médecine traditionnelle dans l'arrondissement de Mengang. Il s'agit des écorces (photo 4), des feuilles, de la serve issue des arbres ou encore des plantes médicinales. Ces produits soignent diverses maladies. C'est le cas du paludisme, des blessures, de la fièvre typhoïde, des maux de têtes et de ventre, de la dysenterie amibienne ou encore de la jaunisse... l'*ekuk*, et le *mfoll* sont à cet effet reconnu pour leur efficacité dans le traitement du paludisme.



Photo 4: Arbres fournissant des Ecorces pour le traitement du paludisme (*Nfoll*)

**Source :** Evina L.M., 2016

Le tableau 11 montre les produits forestiers non ligneux les plus utilisés dans le cadre de la médecine traditionnelle dans l'arrondissement de Mengang

Tableau 11: **Quelques PFNL servant à la médecine traditionnelle dans l'arrondissement de Mengang.**

| PFNL                            | Nom scientifique                | Maladie soignée                    |
|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| <i>Ekuk</i>                     | <i>Alstoniabonli</i>            | Paludisme                          |
| <i>Fofolo (papayer)</i>         | <i>Cancapapaya Linn</i>         | Jaunisse, paludisme, typhoïde...   |
| <i>Okpwatt (roi des herbes)</i> | <i>Ageratum conyzoides Linn</i> | Maux de ventre                     |
| <i>Essok</i>                    | <i>Garcinia lucida</i>          | Antipoison, maux de ventre...      |
| <i>Miam (canne des jumeaux)</i> | <i>Costus afer Linn</i>         | Paludisme, typhoïde, varicelle     |
| Aloomvou'ou                     | <i>Emilia coccinea</i>          | Palpitation de cœur, mal des yeux  |
| Adum                            | <i>Cylicodyscus Gabonensis</i>  | Ecorce médicinale contre filariose |

Source : Enquêtes de terrain, 2016

### 1.2.3-Les PFNL utiles à l'artisanat et à la construction

Dans le cadre des activités de construction ou d'artisanat, les populations de l'arrondissement se servent énormément de certains PFNL. C'est ainsi le cas du rotin, du bambou, des feuilles de raphia, de palmier, de la moelle extraite des tiges de raphia... Le tableau 12 récapitule la liste des PFNL servant aux services présents dans l'arrondissement de Mengang.

Tableau 12: Quelques PFNL servant à l'artisanat dans l'arrondissement de Mengang

| PFNL            | Nom scientifique         | Usage   |
|-----------------|--------------------------|---|
| Palmier à huile | <i>Elaeis guineensis</i> | Pétiole forme le balai, Cuticule jeunes feuilles donne fibre de raphia, Graine donne huile de palmiste (produits de beauté) |
| Rotin           | <i>Calamus</i>           | Fabrication des paniers, tables, chaises...   |

Source : Enquêtes de terrain, 2016

## 2- LES RESSOURCES FAUNIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG

L'arrondissement de Mengang abrite une faune riche et variée. Celle-ci régresse toutefois progressivement avec le temps. En effet, la capture ou la découverte de certaines espèces bien que toujours existante se fait de plus en plus rare. Comme dans toutes forêts équatoriales, Les ressources fauniques de Mengang se subdivisent en deux grands groupes : les vertébrés et les invertébrés.

## 2.1- Le groupe des vertébrés

On y rencontre plusieurs grands groupes à l'instar des mammifères, des reptiles, des oiseaux et des batraciens.

### 2.1.1- Les mammifères

Les forêts de l'arrondissement de Mengang abritent un grand nombre de mammifère. Les mammifères sont principalement constitués de rongeurs, des ruminants, de carnivores, de primates. Le tableau 12 répertorie les espèces les plus rencontrées.

Tableau 13: Mammifère les plus répandus dans l'arrondissement de Mengang

| Noms du mammifère | Noms scientifique               | Classe    |
|-------------------|---------------------------------|-----------|
| Ecureuil          | <i>Xerus erythropus</i>         | Rongeur   |
| Civette           | <i>Civera civetta</i>           | Carnivore |
| Hyène tachetées   | <i>Crocuta crocula</i>          | Carnivore |
| Phacochère        | <i>Phacochoerus aethiopicus</i> | Carnivore |
| Singe             | <i>Cercopithecus aethiops</i>   | Primate   |
| Antilope          | <i>Taurotragus derbianus</i>    | Ruminant  |
| Biche             | <i>Cervus elaphus barbarus</i>  | Ruminant  |
| Lièvre            | <i>Lepus sp.</i>                | Herbivore |
| Hérisson          | <i>Thyromys Swinderiams</i>     | Rongeur   |
| Mangouste         | <i>Cynictis penicillata</i>     | Rongeur   |
| Porc épic         | <i>Hystrix cristata</i>         | Rongeur   |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016

La plupart de ces mammifères sont consommés par les populations... Certains mammifères tendent à disparaître. C'est le cas des antilopes, des gorilles ; des chimpanzés ou encore de la panthère... Les chimpanzés par exemple sont devenus très rares et même très malins puisqu'ils fuient les bruits humains (bruits des tronçonneuses). Quant aux singes, ils existent toujours mais en quantité réduite. Il existe par ailleurs plusieurs variétés de singe ; à savoir selon les appellations en langue locales : les *feums*, les *avems* ou encore les *assoks*). Les *avems* et les *feums* sont des espèces qui marchent généralement en groupe. Leur capture exige de parcourir des longues distances par rapport au village.

### 2.1.2- Les reptiles et les batraciens

Les reptiles sont représentés par les serpents, les différentes variétés de varan. Parlant des serpents, les plus répandus sont : la vipère, le « mamba vert » également très venimeux, le « mamba noir », l'« otui » (appellation en langue locale) qui est une sorte de serpent à deux têtes, le serpent boa, le serpent dénommé *vial* en langue local. Celui-ci est très venimeux et mesure près de 6 mètre de long. Nous avons aussi les reptiles aquatiques ou semi-aquatiques à l'instar des crocodiles à museau court (*Osteoaemus tretraspis*), des tortues, des varans (*Varanus niloticus*), des boas (*Python sebae*), des couleuvres. Quant aux batraciens, on rencontre les crapeaux à proximité des cours d'eaux, les grenouilles dans les forêts.

### 2.1.3- Les oiseaux

Diverses espèces d'oiseaux vivent dans les forêts de l'arrondissement de Mengng. Parmi les espèces les plus répandues, nous pouvons citer : la perdrix, les gorges rouges, les éperviers, les koundouk, les ndo, des zangamiama ou encore des nga'a...

## 2.2- Le groupe des invertébrés

Ce sont des animaux dépourvus de colonne vertébrale. On rencontre dans cette catégorie, les papillons, les vers de terre, les chenilles, les mouches, les fourmis, les mille pattes.

Les papillons et les chenilles, existent sous diverses espèces et leur apparition se fait en fonction des saisons. Certaines espèces apparaissent pendant la saison pluvieuse tandis que d'autre le font pendant la saison sèche. Les espèces de chenilles consommables apparaissent toujours en groupe. C'est le cas des minyos, des bingombo, ou encore des minbing... Les espèces non consommables quant à elle apparaissent individuellement et sont parfois éparpillés à travers la forêt. Un grand nombre de chenilles marchant en groupe sont nuisibles pour les plantations.

Quant aux mouches, elles sont abondantes. Elles appartiennent à divers groupes : les mouche tsé-tsé (*Glossina*), les taons (*Tabanus*), les guêpes, les abeilles, les moustiques, les mouches à filaire... Le tableau 13 donne les principales espèces rencontrées dans chaque groupe.

Tableau 14: Les espèces de mouche les plus répandues dans l'arrondissement de Mengang

| Catégorie           | Exemples | Nom scientifique           | Nature de l'espèce    |
|---------------------|----------|----------------------------|-----------------------|
| Guêpes              | Mvofon   | /                          | Sauvage et domestique |
| Abeilles            | Afik     | <i>Heleidae Culicoïdes</i> | Sauvage et domestique |
| Mouche à filaire    | Osun     | <i>Chrysops</i>            | Sauvage et domestique |
| Les mouches tsé-tsé | Nbeban   | <i>Glossina palpulis</i>   | Sauvage               |
| Les taons           | Elului   | <i>Tabanus</i>             | Sauvage               |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016

Le tableau 14 montre que les espèces de mouches les plus connues dans l'arrondissement sont respectivement selon les appellations locales : les mvofon, nbeban, elului, Osun, afik. Certaines espèces sont essentiellement sauvages tandis que d'autres sont à la fois sauvage et domestique.

Parlant des fourmis, elles se répartissent en plusieurs catégories : les fourmis légionnaires ou magnan, les fourmis cadavre, les fourmis des feuilles, les fourmis nidifiant dans les arbres. Le tableau 15 présente quelques fourmis les plus rencontrées.

Tableau 15: Fourmis les plus rencontrées dans l'arrondissement de Mengang

| Fourmis | Types de fourmis                  | Nature de la fourmi   |
|---------|-----------------------------------|-----------------------|
| Suluk   | Fourmis légionnaire               | Sauvage et domestique |
| Ntétot  | Fourmis cadavre                   | Sauvage               |
| Kam     | Fourmis des feuilles              | Sauvage               |
| Eson    | Fourmis nidifiant dans les arbres | Sauvage               |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016.

Du tableau 15, il ressort que les espèces de fourmis les plus répandues dans l'arrondissement sont : *les suluk, eson, kam et Ntétot*. Parmi ces espèces, certaines sont essentiellement sauvage (*eson, kam et Ntétot*) tandis que d'autres sont à la fois sauvage et domestique. Les termites sont consommés par les populations locales. Elles sont également saisonnières.

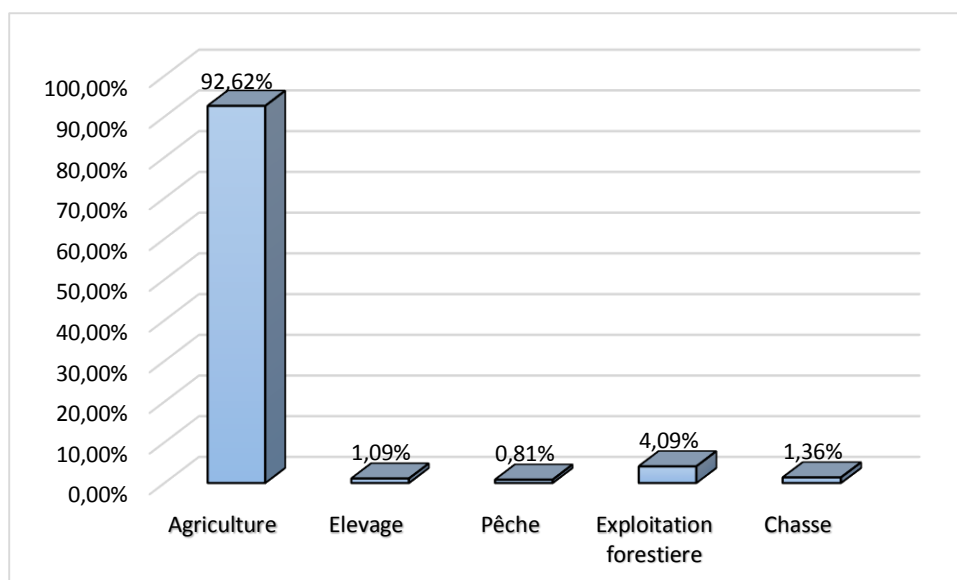
### 3- IMPORTANCE DES FORETS DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG

Un grand nombre de travaux scientifiques montre les multiples fonctions des forêts tropicales (Nasi et al., 2011 ; de Wasseige et al., 2014 cités par la COMIFAC UICN ; 2008).

Dans l'arrondissement de Mengang, les forêts jouent un rôle économique, social et culturel primordial pour les populations.

### 3.1- Les activités économiques

De nombreuses activités économiques sont pratiquées dans les forêts de l'arrondissement de Mengang aussi bien par les populations locales que par une multitude d'autres acteurs venus des quatre coins du pays. L'agriculture, l'élevage, la chasse, la cueillette, ramassage (chenille, noisette, mangue sauvage...), l'exploitation forestière, l'artisanat, l'extraction des matériaux de construction, ou encore la pêche sont les activités les plus visibles. Ces activités sont pratiquées à proportion inégale. Certaines activités sont plus pratiquées que d'autres comme le montre la figure 4.



**Figure 4: Part des principaux secteurs d'activités économiques dans l'arrondissement de Mengang**

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016

La figure 4 montre que en fonction du niveau d'importance, les principaux secteurs d'activités économiques dans l'arrondissement de Mengang sont respectivement : l'agriculture (92,62%), l'exploitation forestiere(4,09%), la chasse(1,36%), l'élevage(1,09%) et la pêche(0,81%). Cette inégale importance s'explique d'une part par l'inégale disponibilité des ressources naturelles en fonction des secteurs d'activités économique et d'autre par la rentabilité financière qui varient d'un secteur à un autre. En effet, certains secteurs bénéficient encore d'abondantes ressources naturelles disponibles et sont plus rentables financièrement que d'autres.

### 3.1.1- L'agriculture

Elle est l'activité économique la plus répandue dans l'arrondissement. Cette activité est pratiquée aussi bien par les populations locales que par celles venues d'ailleurs. La production agricole est non seulement destinée à la commercialisation mais aussi à l'autoconsommation. L'agriculture devance de loin tous les autres secteurs d'activités.

Selon nos enquêtes, l'agriculture représente plus de 92% des activités économiques pratiquées dans l'arrondissement de Mengang. En revanche, les autres activités économiques (exploitation forestière, chasse, pêche, élevage) réunies ne représentent que 7,38%. Dans l'arrondissement de Mengang sur 366 personnes rencontrées, 362 pratiquent l'agriculture. Cette situation s'explique d'abord par l'abondance des terres fertiles, ensuite par la simplicité du matériel agricole nécessaire et enfin par la satisfaction des besoins d'autoconsommation dont les produits agricoles locaux constituent la base.

La production agricole est ainsi orientée non seulement vers des produits agricoles de consommation locale comme les tubercules, les légumes et les fruits mais aussi vers des produits agricoles de rente comme le cacao et le café. Deux types de cultures sont à cet effet pratiqués par les populations: les cultures de rente et les cultures vivrières. Le tableau 15 montre la part de chaque type de culture.

Tableau 16: **Part de chaque type de culture.**

| Type de culture | Culture de rente | Cultures vivrières | Rente et Vivrière | Total |
|-----------------|------------------|--------------------|-------------------|-------|
| Effectif        | 12               | 215                | 135               | 362   |
| Pourcentage     | 3,31%            | 59,39%             | 37,29%            | 100%  |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016.

Du tableau 16, il ressort que la majorité des agriculteurs valorisent les cultures vivrières (soit 59,39%). Un grand nombre valorise une association entre culture vivrière et culture de rente (37,29%). En revanche, seule une infime proportion d'agriculteurs s'engage uniquement dans les cultures de rentes, soit seulement 3,31%. La forte proportion de l'agriculture vivrière par rapport aux cultures de rente s'explique par des raisons financières et nutritionnelles. En effet, la précarité financière des paysans, le souci de rentabilité financière immédiate de la part

ces agriculteurs et la volonté de satisfaire les besoins de consommation locale militent en faveur d'une priorisation des cultures vivrières.

### 3.1.1.1- Les cultures vivrières

Elles sont pratiquées par la majorité des populations locales, soit 59.11%. Il s'agit dans la plupart des cas des paysans pauvres et dépourvus de moyens financier pour entreprendre de grandes plantations de rentes.

Il ressort ainsi que plus de la moitié de la population pratique une agriculture vivrière. Cette situation s'explique à notre avis non seulement par la priorisation des besoins d'autoconsommation par les paysans, mais aussi par permanence des revenus que procurent les produits agricoles vivriers. En revanche les cultures commerciales ne sont pas directement consommables par les populations locales. De plus leur rentabilité financière est saisonnière.

L'agriculture vivrière est caractérisée par la mobilité des agriculteurs, l'utilisation du feu pour le nettoyage du champ, la pratique de la polyculture et l'observation de la jachère. Les cultures les plus rencontrées ici sont les céréales (arachides, le maïs), les tubercules (les ignames, le macabo manioc, les patates), les fruits et les légumes (tomates, concombre, aubergines ...), le plantain (tableau 17). Il s'agit des produits directement consommés par les populations.

Tableau 17: **Cultures vivrières les plus pratiquées dans l'arrondissement de Mengang**

| Cultures                                 | Nombre d'agriculteurs | Pourcentage |
|--|-----------------------|-------------|
| Tubercules                               | 94                    | 26%         |
| Plantain                                 | 153                   | 42%         |
| Céréales (maïs, arachides, concombre...) | 102                   | 28%         |
| Fruits et légumes                        | 13                    | 4%          |
| Total                                    | 362                   | 100%        |

**Source** : Enquêtes de terrain, mars 2016

Au regard des données du tableau 17, nous constatons que le plantain est la culture vivrière la plus pratiquée dans l'arrondissement. Cela s'explique par la forte demande tant au niveau local que dans les grands centres urbains de cette culture. Il est suivi par les céréales en raison sans doute de leur place déterminante dans l'alimentation des populations. Les tubercules



représentent également une proportion importante des cultures vivrières. Cela s'explique par leurs transformations par les agriculteurs en multiples produits dérivés (le manioc par exemple) ... Les fruits et légumes quant à eux sont très saisonniers. Ce qui explique leur faible proportion parmi les cultures vivrières pratiquées.



Photo 5: Séance de récolte du concombre à Ebolakounou

Source : Evina L.M., 2016

L'utilisation des produits agricoles vivriers dans l'arrondissement de Mengang varie en fonction des agriculteurs (tableau 18). Pour certains agriculteurs, l'agriculture vivrière permet de couvrir une grande partie des besoins d'autoconsommation tout en se procurant des revenus financiers significatifs. Pour d'autres elle obéit uniquement à une logique financière. Enfin un nombre important d'agriculteurs pratiquent cette agriculture uniquement pour des besoins d'autoconsommation.

Tableau 18: utilisation des produits agricoles vivriers

| Usages       | Autoconsommation | Commercialisation | Les deux | Totaux |
|--------------|------------------|-------------------|----------|--------|
| Effectifs    | 35               | 32                | 147      | 214    |
| Pourcentages | 16,35%           | 14,95%            | 68,69%   | 100%   |

Source : Enquêtes de terrain, 2016

En proportion, la majorité des agriculteurs consomme une partie de leur production et commercialise l'autre partie. Il s'agit des personnes qui n'ont pas d'autres sources de revenus

en dehors de l'agriculture. Les revenus issus de la commercialisation des produits agricoles permettent de s'approvisionner en produits de première nécessité dans les villes (Savon, huile, vêtements...). En revanche, 16,35% pratiquent les cultures vivrières uniquement à des fins d'autoconsommation. Il s'agit des personnes possédant des sources de revenus financiers en dehors de l'agriculture vivrière. Enfin, 14,59% commercialisent leur production. Il s'agit des agro-entrepreneurs. Pour ces personnes l'agriculture constitue un business.

L'arrondissement de Mengang, commercialise ses produits vivriers et achète d'autres types biens non produits ou faiblement produits localement. L'arrondissement approvisionne ainsi certains marchés de la ville de Yaoundé en produits vivriers à l'instar du manioc, du macabo, du concombre, des ignames, du piment ou encore des plantains... Dans la ville de Yaoundé, les produits agricoles en provenance de l'arrondissement de Mengang sont principalement écoulés dans divers marchés : Nkoaabang, Minboman, Biteng...



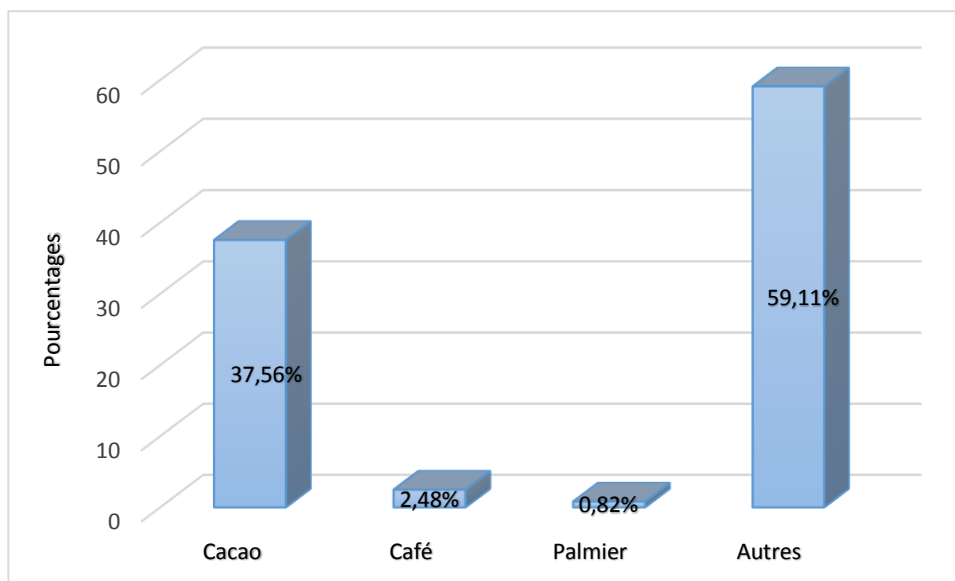
**Photo 6: Tas de plantain au marché de Koundou en partance pour Yaoundé**

**Source :** Evina L.M., 2016

En effet, ces produits occupent une place de choix dans l'alimentation de la population. La production agricole vivrière de l'arrondissement est donc importante non seulement pour les populations de l'arrondissement mais aussi pour certains résidents de la ville de Yaoundé.

### **3.1.1.2- Les cultures de rente**

Ce type de culture est pratiqué aussi bien par les populations locales que par les élites de la localité et les hommes d'affaires venus des divers coins du pays. Le cacao, le café, le palmier à huile sont les cultures commerciales dominantes comme le montre la figure 5.



**Figure 5: Part de quelques cultures de rente parmi les activités agricoles.**

**Source :** Enquêtes de terrain, 2016

En proportion, les principales cultures de rente dans l'arrondissement sont respectivement: le cacao (37,56%), le café (2,48%) et le palmier à huile (0,82%). On constate que le cacao est de loin la culture commerciale la plus répandue. Cette prépondérance du cacao s'explique d'une part par son caractère historique et d'autre part par la politique gouvernementale de vulgarisation de cette culture. Celle-ci a permis à de nombreux agriculteurs d'avoir accès à moindre coûts et parfois gratuitement au plan de cacao.

En revanche la proportion de personnes pratiquant les autres cultures de rentes est très faible. Pour ce qui est du café, cette faible proportion s'explique par la faible compétitivité des prix du café par rapport au cacao. La faible proportion d'agriculteurs pratiquants le palmier à huile s'explique d'une part par le coup financier nécessaire pour la création d'une palmeraie et d'autre part par un manque de connaissances techniques liées à la gestion de cette culture.

Cette prépondérance du cacao s'accroît davantage lorsqu'on restreint la population au sous-groupe « cultures de rente » uniquement sans tenir compte des cultures vivrières. On constate alors que cette culture représente 80,40% des cultures de rente. Le Tableau 19 illustre la prépondérance du cacao sur les autres cultures de rente.



Tableau 19: **Prépondérance du cacao sur les autres cultures de rentes.**

| Types de cultures | Cacao  | Café   | Palmerais | Total |
|-------------------|--------|--------|-----------|-------|
| Effectifs         | 119    | 17     | 13        | 148   |
| Pourcentage (%)   | 80,40% | 11,48% | 8,78%     | 100%  |

**Source** : enquêtes de terrain, 2016

Du tableau 18 il ressort que le cacao est la culture la plus répandue parmi les cultures de rente dans l'arrondissement de Mengang. Cette situation par le caractère historique de cette culture. En effet, le cacao est vulgarisé depuis la période coloniale (produit tropical colonial). Aujourd'hui il est apprécié par l'ensemble des populations locales.

Par rapport aux autres cultures de rente, le café ne représente que 11, 48% des cultures pratiquées. Cette régression est la conséquence de la faible compétitivité des prix du café par rapport à certaines cultures commerciales comme le cacao. Très souvent, on assiste à la transformation de nombreuses plantations de café en plantation de cacao depuis la chute des prix de cette culture au début des années 1980 et parfois à leur abandon.

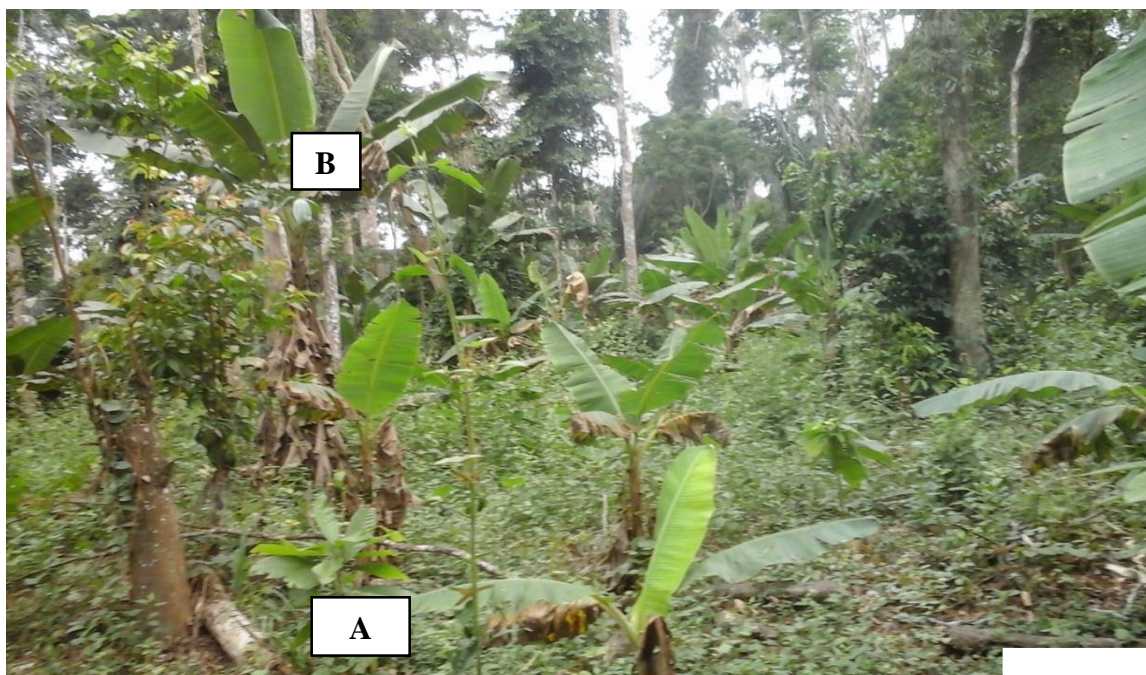


Photo 7: **Plantation de cacaoyère en cours de création**

A= jeune tige cacaoyer

B= jeune bananier

**Source** : Evina L.M., 2016.

Pour les populations locales, l'agriculture de rente est avant tout destinée la commercialisation. Les résultats obtenus à partir de nos enquêtes montrent en effet que 8,96% de la production agricole des cultures de rente est destinée à la commercialisation. Seul 4% des

agriculteurs consomment et commercialisent leur produit en même temps. C'est la conséquence de la faible transformation locale des produits agricoles de rente à l'instar du cacao et du café. En revanche l'huile est directement extraite des noix de palme. L'agriculture de rente offre aussi des matières premières (notamment le café) pour l'usine de transformation du café de Mengang

### 3.1.2- L'élevage

Cette activité encore faiblement développée dans l'arrondissement est pourtant présente dans la plupart des ménages. Il s'agit d'un élevage destiné à satisfaire les besoins d'autoconsommation.

Elle permet aux populations locales d'enrichir leur l'alimentation en protéines animales. Elle est à la fois traditionnelle et moderne. Les principaux animaux élevés sont : la volaille (poules, canard...), le petit bétail (porcs, chèvres et mouton) comme le montre le tableau 20.

Tableau 20: **types d'élevage dans l'arrondissement de Mengang**

| Produits    | Petit bétail | Volaille | total |
|-------------|--------------|----------|-------|
| Effectif    | 36           | 21       | 57    |
| Pourcentage | 63,15%       | 36,84%   | 100%  |

**Source** : enquêtes de terrain, 2016

Ses productions donnent souvent lieu à des activités commerciales entre paysans. En effet, les éleveurs de porc dans l'arrondissement vendent plus de 90% de leur production.

### 3.1.3- La pêche

L'arrondissement de Mengang regorge de nombreux cours d'eaux dans lesquels se pratiquent les activités de pêche. Cette activité fait donc l'objet d'une compétition pour l'accès aux ressources disponibles. Toutefois, l'intensité de l'activité diminue proportionnellement à la quantité des captures. En effet, le nombre de pêcheurs vivant uniquement des activités de pêche dans l'arrondissement est très faible et ne représente que 4.5% des pêcheurs.



Photo 8: **étalage des produits de pêche par un pêcheur en pleine route**

A= Pêcheur

Source : Evina L.M., 2016

B= Produits de pêche

La pêche dans l'arrondissement n'est plus pratiquée aujourd'hui que par une minorité de pêcheurs qui mènent par ailleurs d'autres activités parallèles pour pouvoir satisfaire pleinement leurs besoins. La pêche dans l'arrondissement de Mengang est saisonnière. Le tableau 21 montre l'utilisation des principaux produits de pêche dans l'arrondissement de Mengang.

Tableau 21: **destination des produits de pêche dans l'arrondissement de Mengang**

| Usage            | Effectifs des pêcheurs | Pourcentages |
|------------------|------------------------|--------------|
| Autoconsommation | 58                     | 86,56%       |
| Petit commerce   | 8                      | 11,94%       |
| Les deux         | 1                      | 1,49%        |
| Total            | 67                     | 100%         |

Source : Enquête de terrain, 2016.

Elle est aussi bien pratiquée par les hommes que par les femmes. On distingue par ailleurs plusieurs techniques de pêche dans l'arrondissement : la pêche au filet, la pêche à l'hameçon ou encore la pêche à la calebasse. Le tableau 22 illustre les différentes techniques de pêche les plus utilisées par les populations de l'arrondissement de Mengang.

Tableau 22: **Les techniques de pêche les plus utilisées dans l'arrondissement de Mengang.**

| Techniques de pêche  | Genre qui la pratique | Période de pêche conseillée | Destination                           |
|----------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| Pêche à la calebasse | Femmes                | Saison sèche                | Autoconsommation                      |
| Pêche à l'hameçon    | Hommes                | Saison pluvieuse            | Autoconsommation et commercialisation |
| Pêche au filet       | Hommes                | Saison pluvieuse            | Commercialisation                     |

**Source :** Enquêtes de terrain, 2016.

Un grand nombre de fleuves et de rivières comme le *Mfoumou* favorisent la pêche dans l'arrondissement de Mengang. Celle-ci est essentiellement traditionnelle. La pêche traditionnelle utilise les techniques (construction des barrières au milieu des lits des cours d'eau, s...) et outils rudimentaires utilise (les calebasses, les hameçons et les filets). La pêche à la calebasse est beaucoup plus pratiquée par les femmes et les enfants. Sa production est destinée à l'autoconsommation. Elle est pratiquée pendant la saison sèche, période au cours de laquelle la majorité des cours d'eau sont en situation d'étiage. Les espèces les plus capturées sont les crabes, les petites carpes, les crevettes, les tilapias, les silures, ou encore les petits escargots...

La pêche à l'hameçon est la plus répandue car nécessite un matériel moins coûteux. Les captures sont commercialisées dans les principaux points de vente de l'arrondissement et notamment petit-marché de Koundou ou de Mengang centre. Les clients viennent parfois des grands centres urbains comme Yaoundé.

### **3.1.4- La chasse**

Elle désigne l'activité consistant à traquer des gibiers dans la forêt par les paysans. Pour cela, ces derniers font usage divers moyens : la course, les armes à feu, la lance, les pièges... (tableau 23).



Tableau 23: Les techniques de chasse utilisées dans l'arrondissement de Mengang

| Techniques de chasse | Effectifs | Pourcentages | Période      | Matériel utilisé          |
|----------------------|-----------|--------------|--------------|---------------------------|
| Fusil                | 2         | 3%           | Toute saison | Arme à feu                |
| Course               | 9         | 15%          | Saison sèche | Lance, machette,<br>Chien |
| Piégeage             | 51        | 82%          | Toute saison | Câble                     |
| Total                | 62        | 100%         | /            | /                         |

*Source* : Enquêtes de terrain, 2016.

La chasse à la course, est une technique de chasse traditionnelle. Elle consiste pour les chasseurs à rechercher les gibiers dans la forêt avec leurs chiens de chasses. Ces derniers poursuivent le gibier munis de leurs lances jusqu'à son épuisement ou à sa neutralisation. Ce type de chasse est pratiqué le jour par des professionnels.

La chasse utilisant les armes à feu pour la capture des espèces animales pour sa part se pratique aussi bien le jour que la nuit. Elle donne lieu à une intense activité de commerce de viande de brousse dans l'arrondissement.

Une autre forme de chasse pratiquée dans l'arrondissement de Mengang est le piégeage (photo 9). Cette technique est d'ailleurs très répandue et accessible à presque tout le monde. Tout comme la pêche, la chasse offre des revenus tout en permettant aux populations de s'approvisionner en protéines animales.



Photo 9: De retour d'une visite des pièges, village Aton

*Source* : Evina L.M., 2016



### 3.1.5- La cueillette et le ramassage

Ces deux activités dépendent de la disponibilité de certains PFNL vitaux pour les populations. C'est le cas de divers fruits, des écorces et de nombreux autres PFNL. L'importance de ces produits pour les populations est visible sur divers plans : alimentaire, médical...Le tableau 24 montre une liste non exhaustive des produits faisant l'objet de la cueillette et du ramassage dans l'arrondissement de Mengang.

Tableau 24: **Quelques PFNL issues de la cueillette et du ramassage dans l'arrondissement de Mengang.**

| Nom local        | Nom scientifique             | Importance       | Mode de collecte |
|------------------|------------------------------|------------------|------------------|
| Safou            | <i>Dacryodes edulis</i>      | Alimentaire      | Cueillette       |
| Mangue sauvage   | <i>Irvingia gabonensis</i>   | Fruits sucrés    | Ramassage        |
| Mwoué            | <i>Kola lepidota</i>         | Pulpe sucrée     | Cueillette       |
| Kola du singe    | <i>Cola pachycarpa</i>       | Fruits sucrés    | Cueillette       |
| Noisette sauvage | <i>Edulis coula</i>          | Alimentaire      | Ramassage        |
| Mbita kola       | <i>Kola garcinia</i>         | Graine consommée | Cueillette       |
| Moabi            | <i>Ballonella toxisperma</i> | Beurre de moabi  | Cueillette       |
| Okok             | <i>Gnentum Africanum</i>     | Alimentaire      | Cueillette       |

Source : enquête de terrain, Février 2016

### 3.1.6- L'exploitation forestière

Dans l'arrondissement de Mengang, l'exploitation forestière implique une minorité d'acteurs, mais influence les conditions de vie de toute une population. On rencontre dans notre milieu d'étude deux types d'exploitation forestière : l'exploitation artisanale et l'exploitation industrielle.

#### 3.1.6.1- L'exploitation artisanale

Elle est pratiquée par des scieurs clandestins travaillant avec un outillage rudimentaire. Environ 8% de la population totale soit 32 personnes sur 366 pratiquent cette activité. L'exploitation artisanale du bois dans l'arrondissement permet d'alimenter plusieurs marchés de la ville de Yaoundé en bois : Soa, Nkomo, Biteng, Mimboman...

L'exploitation artisanale joue un rôle économique majeur dans l'arrondissement de Mengang. Elle offre des emplois et des revenus aux jeunes, qui à leur tour investissent dans leur famille. En effet, nombreuses sont les familles villageoises qui dépendent des revenus provenant de l'exploitation artisanale du bois. D'après une étude du Cifor (2011), ces emplois sont numériquement plus importants comparés à ceux offerts par les grandes compagnies ayant un contrat à durée déterminée dans bon nombre de pays de l'Afrique centrale.

Cette forme d'exploitation est plus abordable pour les populations locales compte tenu du faible coût du matériel nécessaire pour commencer une telle activité. Elle attire davantage de paysans à la quête d'une rentabilité financière immédiate. Les revenus provenant de cette forme d'exploitation de la forêt sont parfois plus importants que ceux provenant de l'agriculture vivrière. L'investissement étant de courte durée (deux mois au plus pour un chargement de bois) contrairement à l'agriculture où il faut attendre parfois des années avant de commercialiser. L'exploitation artisanale du bois donne lieu à tout un marché du bois orienté vers Yaoundé. Celui-ci alimente le développement de l'industrie locale du bois : scieries, menuiseries...

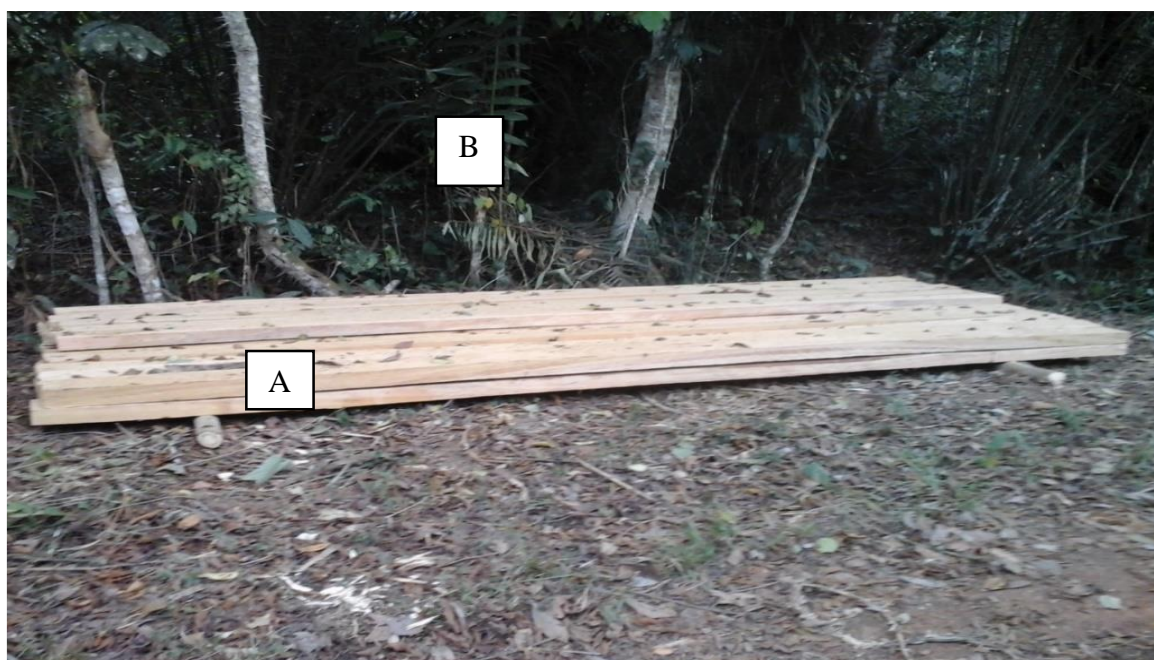


Photo 10: dépôt de bois exploité artisanalement au village Atong

A= dépôt de planche

Source : Evina L.M., 2016,

B= Forêt

L'exploitation artisanale du bois joue un rôle économique important pour les populations locales que pour le reste de la chaîne de distribution des produits issus du sciage artisanal et des acheteurs (consommateurs) installés en ville.

### **3.1.6.2- L'exploitation industrielle**

L'exploitation industrielle du bois dans l'arrondissement est le fait de grandes compagnies forestières agréées par le gouvernement. Tel fut le cas de la société forestière *Bika*, de la société forestière *Coron*, de la société *CIM* et actuellement de la société forestière *Pierre Eyia*. Ces compagnies utilisent un matériel moderne et un personnel parfois qualifié aux tâches qu'il exécute.

Comme pour le cas de l'exploitation artisanale, elle joue aussi un rôle économique important au plan local et national. Au niveau local, l'exploitation industrielle du bois dans l'arrondissement de Mengang est à l'origine de la construction d'un certain nombre d'infrastructures dans les villages. C'est le cas de la construction des écoles (Ebolakounou, Nkolbeck...), de l'équipement de ces dernières en bancs. L'exploitation industrielle du bois dans l'arrondissement de Mengang crée aussi de nombreux emplois stables et durables pour les jeunes de l'arrondissement qui sont embauchés dans des entreprises forestières.

A l'échelle nationale, cette forme d'exploitation génère une fiscalité à laquelle toutes les compagnies forestières sont assujetties. En outre l'argent payé par les compagnies forestières dans l'arrondissement de Mengang est aussi réparti entre la commune de l'arrondissement, et le FEICOM qui est un organisme intercommunal.

### **3.1.7- L'artisanat**

L'artisanat dans l'arrondissement de Mengang, dépend de la disponibilité des matières premières d'origine forestière. Divers produits artisanaux sont ainsi fabriqués à base des ressources provenant de la forêt comme le montre la photo 11.



A= Artisan

B= Cageot

Photo 11 : Fabrication des cageots de la tomate à l'aide du raphia à Ebolakounou

Source : Evina L.M., 2017

La photo 11 montre ainsi l'importance de la fabrication des objets artisanaux en raphia à l'instar des cageots de tomates, des paniers pour le champ et des lits en bambou.

En dehors des objets fabriqués en raphia, nous avons aussi des flûtes traditionnelles fabriquées à base des cornes d'antilope, des statuette fabriquées à base du bois, des vêtements et des chaussures fabriquées à base des peaux d'animaux et de serpent, des chaises, des paniers, des salons en rotin...Le tableau 25 illustre quelques objets issus de l'artisanat pour les populations locales.

Tableau 25: Quelques produits fournis par l'artisanat dans l'arrondissement de Mengang

| Objet                  | Produit utilisé  | Usage                                       |
|------------------------|------------------|---|
| Lits en bambou         | Bambou de chine  | Pour dormir                                 |
| Panier pour les champs | Rotin            | Transport des produits agricoles et du bois |
| Table en rotin         | Rotin            | Mobilier de maison                          |
| Panier en moelle       | Moelle de raphia | Sécher la viande et le poisson              |
| Tam-Tam                | Bois             | Instrument de musique                       |
| Tambour                | Peau d'animaux   | Instrument de musique                       |
| Chaises                | Rotins           | Mobilier de maison                          |
| Chaises                | Moelle de raphia | Mobilier de maison                          |
| Balafon                | Bois             | Instrument de musique                       |

Source : Enquêtes de terrain, 2016



À partir de ce tableau, nous pouvons noter la diversité des objets produits par les artisans de l'arrondissement de Mengang en raison des nombreuses ressources forestières dont regorgent les forêts de cet arrondissement.

### 3.1.8- Les matériaux de construction

Les forêts de l'arrondissement de Mengang offrent aux populations locales une diversité de matériaux de construction pour les habitats traditionnels. De nombreuses essences forestières offrent ainsi aux populations les poteaux (photo 12), des lianes servant de fil d'attache traditionnelle, des branches de palmier à huile et de raphia pour l'élévation des murs et la construction des toits des maisons, les planches et les lattes pour la construction des charpentes des maisons. Le tableau 26 montre Les PFNL les plus utilisés pour la construction.

**Tableau 26: Les PFNL les plus utilisés pour la construction dans l'arrondissement de Mengang.**

| <b>Matériaux</b>    | <b>Matière</b> | <b>Usage</b>                      |
|---------------------|----------------|-----------------------------------|
| Feuille de raphia   | Raphia         | Toit                              |
| <i>Abing</i> (bois) | Poteau         | Construction des murs             |
| <i>Okon</i> (liane) | File d'attache | Confection des murs               |
| Branche de palmier  | Palmier        | Confection des murs, des fenêtres |
| Rotin               | Fils d'attache | Confection des murs               |

**Source :** Enquêtes de terrain, 2016.



**Photo 12: Un tas de poteau en bordure de route destiné à la construction d'une maison au village Evoung.**

**Source :** Evina L.M., 2016.

### 3.2- Importance socio-culturelle

Les forêts tropicales humides remplissent de nombreuses fonctions sociales et culturelles (COMIFAC, 2015). Dans l'arrondissement de Mengang, ces fonctions sont très variées.

#### 3.2.1- Importance sociale

Pour les populations locales, les forêts de l'arrondissement constituent un filet de sécurité social. En effet, ces forêts représentent une importante source d'alimentation tout en contribuant aux revenus des populations. Elles offrent par ailleurs de nombreux emplois.

Au plan alimentaire, des milliers de personnes dépendent pour leur alimentation des divers animaux et plantes trouvés dans les forêts et des arbres hors forêt. En outre l'exploitation agricole des terres permet de produire les tubercules, les céréales ou les légumes qui constituent la base de l'alimentation des populations forestières. Pour les populations ces forêts font donc office de filet de sécurité alimentaire.

Dans le même sens, les PFL quant à eux fournissent du combustible pour la cuisson des aliments. Ils sont aussi utilisés lors de certaine cérémonie traditionnelle comme les deuils. La plupart des ménages de l'arrondissement utilise le bois comme principal combustible. Le tableau 27 liste quelques PFL utilisés comme combustible.

Tableau 27: quelques PFL utilisés comme combustible.

| Nom local du PFL | Nom scientifique               |
|------------------|--------------------------------|
| Abengak          | <i>Anthocleista spp.</i>       |
| Asam             | <i>Uappaca spp.</i>            |
| Asás             | <i>Macaranga barteri</i>       |
| Ebébéng          | <i>Margaritania discoidea</i>  |
| Edom             | <i>Cylicodiscus gabunensis</i> |
| Elón             | <i>Erytroploeum guineense</i>  |

Source : *Enquêtes de terrain, 2016.*

Pour ce qui est des revenus financières, la plupart des populations locales exploitent les ressources forestières non seulement à des fins d'auto-consommation, mais surtout pour des raisons de rentabilité financière. Dans ce cadre, on rencontre de nombreux emplois liés à la

présence de ces forêts dans divers domaines de l'économie rurale. Le tableau 28 liste quelques métiers liés à la présence des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang.

Tableau 28: **Quelques métiers liés à la présence des forêts.**

| Métier                         | Domaine     | Relation avec la forêt |
|--------------------------------|-------------|------------------------|
| Cultivateur                    | Agriculture | Directe                |
| Chasseur                       | Chasse      | Directe                |
| Pêcheur                        | Pêche       | Directe                |
| Artisan                        | Culture     | Directe                |
| Exploitation forestière        | Foresterie  | Directe                |
| Elevage                        | Pastoral    | Directe                |
| Vendeur des produits agricoles | Commerce    | Indirecte              |

Source : *Enquêtes de terrain, 2016.*

### 3.2.2- Importance culturelle

En milieu équatorial, les forêts assurent un grand nombre de services culturels (Ntiamao-Baidu, 1997). Dans l'arrondissement de Mengang, les populations y prélèvent dans les forêts les matériaux (le bois ou le rotin) nécessaires à la fabrication des objets d'art traditionnel à l'instar des statuettes, des masques, des instruments de musique comme les tam-tams, des balafons, des tambours et parfois des vêtements de danse traditionnelle.

Dans le même sens, un grand nombre d'animaux et de plantes sauvages constituent la base de la médecine traditionnelle et les principaux ingrédients utilisés par les tradipraticiens. Certaines essences floristiques ont une valeur mystique, et thérapeutique au plan spirituel. Ainsi, parmi les populations, l'Oveng est une des essences réputées lutter contre les sorciers. Les animaux sauvages à usages spirituels et culturels appartiennent à trois catégories, à savoir les espèces totémiques, les espèces taboues et sacrificielles et/ou les espèces cérémonielles. Le rôle des animaux sauvages et des produits médicinaux qu'ils procurent reste fondamental dans cet arrondissement.

La forêt est aussi devenue un élément permettant d'identifier certains peuples de l'arrondissement. Sa disparition ou sa destruction pourrait donc entraîner celle de ces peuples-là. En effet, la forêt est perçue dans l'arrondissement de Mengang comme un don de Dieu, un mystère, mais aussi une cachette, un abri qui inspire le respect divin et attire la présence des génies.

## CONCLUSION

Il était question dans ce chapitre de faire une présentation brève des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang. Il en ressort que les ressources forestières de cette unité administrative sont diversifiées. Elles offrent un potentiel floristique et faunique impressionnant. Au plan faunique, ces forêts sont riches en animaux vertébrés et invertébrés de différents sous-groupes en fonction des différentes espèces. En termes de flore, nous avons une végétation composée de diverses essences forestières et de différentes strates. Ce potentiel fait de ces forêts une ressource naturelle d'une grande importance aux plans local, national et même international. Au-delà de la simple couverture végétale, ces forêts jouent un rôle, économique, social et culturel remarquable pour les populations de l'arrondissement en particulier et pour la nation en général. L'ampleur de l'exploitation de ces ressources compte tenu de cette importance suscite de nos jours des problèmes de dégradation forestière et de déforestation émanant de plusieurs acteurs.



## **CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET ACTEURS DE LA DYNAMIQUE FORESTIERE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG**

### **INTRODUCTION**

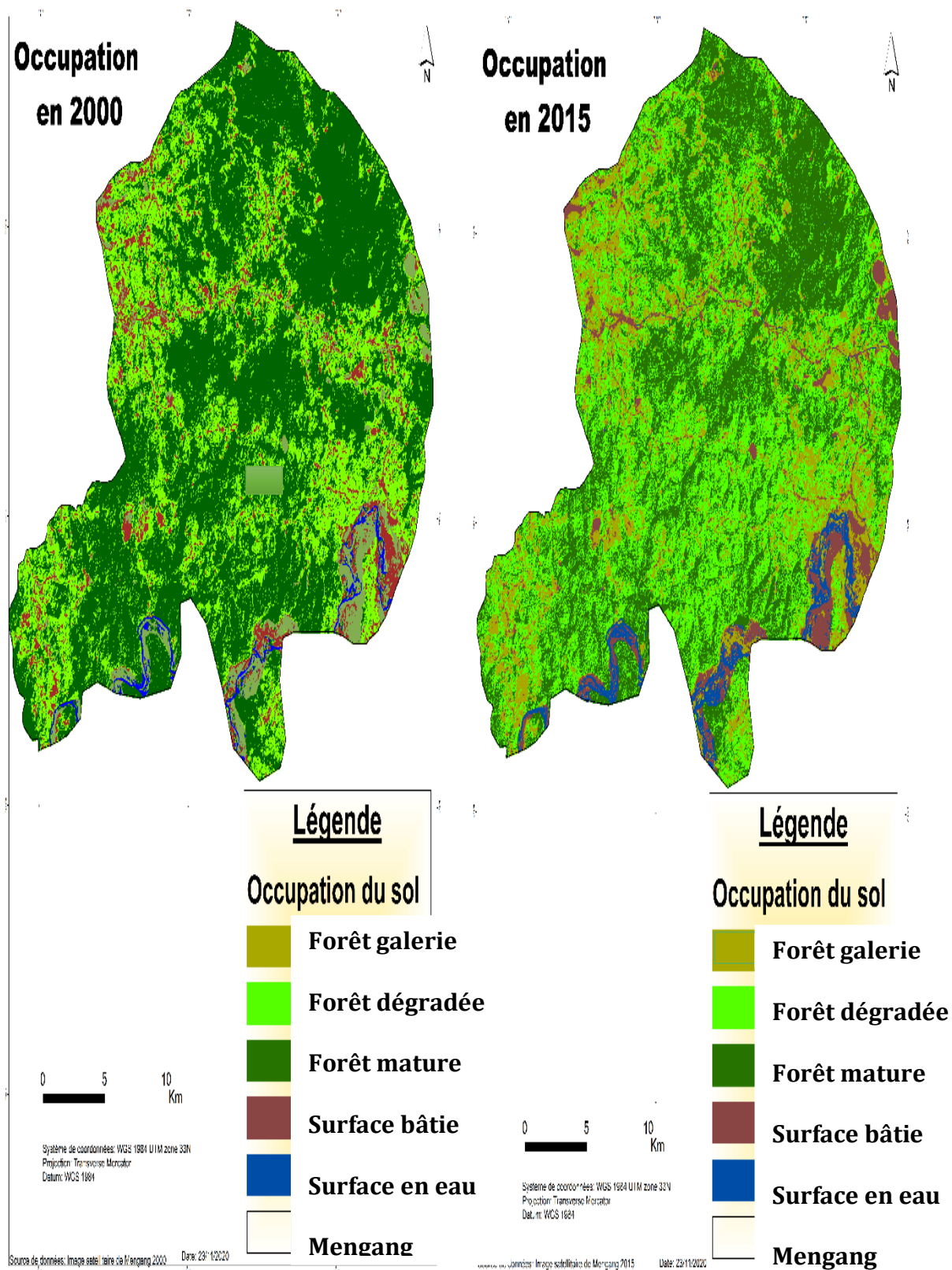
Les ressources forestières de l'arrondissement de Mengang font l'objet de multiples usages à des fins diverses : économiques, sociales et culturelles... L'agriculture, l'exploitation forestière, l'élevage, la pêche exercent à cet effet une grande pression sur ces ressources. Il en découle de nombreuses conséquences néfastes sur les forêts de l'arrondissement. La dégradation forestière ou encore de la déforestation qui en résultent sont responsables de l'extinction de certaines espèces végétales, animales et halieutiques. Un grand nombre d'acteurs tant publics (ministères) que privés (les populations locales, les hommes d'affaires et les compagnies forestières) sont responsables de cette diminution des ressources forestières. Ce chapitre consiste à présenter les contributions respectives de ces différentes parties prenantes dans la dégradation des ressources forestières de notre zone d'étude. Des contributions qui peuvent être directe ou indirectes, volontaires ou involontaires.

### **1- DYNAMIQUE DE LA DEGRADATION FORESTIERE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG**

En raison de leur importance économique, sociale et culturelle, les forêts tropicales subissent une véritable pression anthropique (Unesco, 1983). Dans l'arrondissement de Mengang, cette dynamique forestière peut être appréciée en tenant compte de l'évolution des unités d'occupation des sols entre 2000 et 2015. En effet, en l'espace de 15 ans, les principales superficies d'occupation des sols ont beaucoup évolué. Cette évolution est marquée par une tendance à la baisse (forêts matures) ou à l'augmentation (forêts dégradées, forêts de mangrove, surface en eau) des surfaces concernées selon les cas.

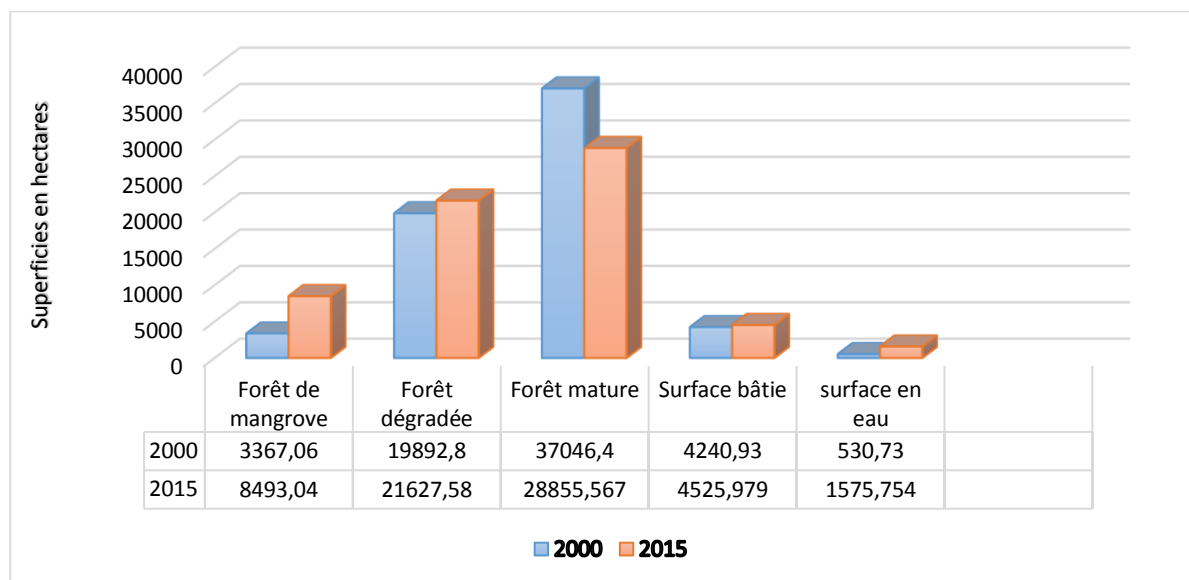
#### **1.1- Une régression rapide des forêts matures au profit des forêts dégradées.**

Les images satellites landsat (figure 9) et les enquêtes de terrain montrent les principales unités d'occupation des sols dans l'arrondissement de Mengang entre 2000 et 2015. Au cours de cette période, les surfaces bâties, les surfaces en eaux, les forêts dégradées, les forêts matures et les forêts de mangrove, sont non seulement inégalement réparties dans l'espace mais aussi varient en fonction du temps comme le montre la figure 9.



**Figure 6: Cartes de la dynamique forestière dans l'arrondissement de Mengang entre 2000 et 2015.**

La figure 9 et les enquêtes de terrain montrent l'évolution des principales superficies d'occupation des sols dans l'arrondissement de Mengang de 2000 à 2015. Cette évolution se caractérise par une diminution importante des forêts matures d'une part et par une nette progression des autres unités d'occupation des sols (surfaces bâties, surfaces en eau, forêts dégradées, forêts de mangrove) d'autre part comme le montre la figure 10.



**Figure 7: Evolution des superficies d'occupation de sols entre 2000 et 2015**

Selon la figure 10, Les forêts matures qui autrefois dominaient le paysage forestier de l'arrondissement de Mengang (57% des forêts de cette unité administrative en 2000) se sont considérablement dégradées en seulement 15 ans. Elles représentent en 2015 seulement 44 % des forêts de cet arrondissement.

Cette diminution des forêts matures entre 2000 (37046,4 hectares) et 2015 (28855,567 hectares) se traduit par une perte 8191 hectares (13% des forêts matures) des forêts matures en seulement 15 ans. Cette régression s'est faite au profit des forêts dégradées. En effet, les forêts dégradées ont vu leur superficie augmenter au cours de la même période passant de 19892,8 hectares à 21627,58 hectares entre 2000 et 2015. Ce qui se traduit par une augmentation de l'ordre 1735 hectares en seulement 15 ans. En 2015, la forêt dégradée représente désormais 33% de la superficie de l'arrondissement de Mengang contre 31% en 2000.

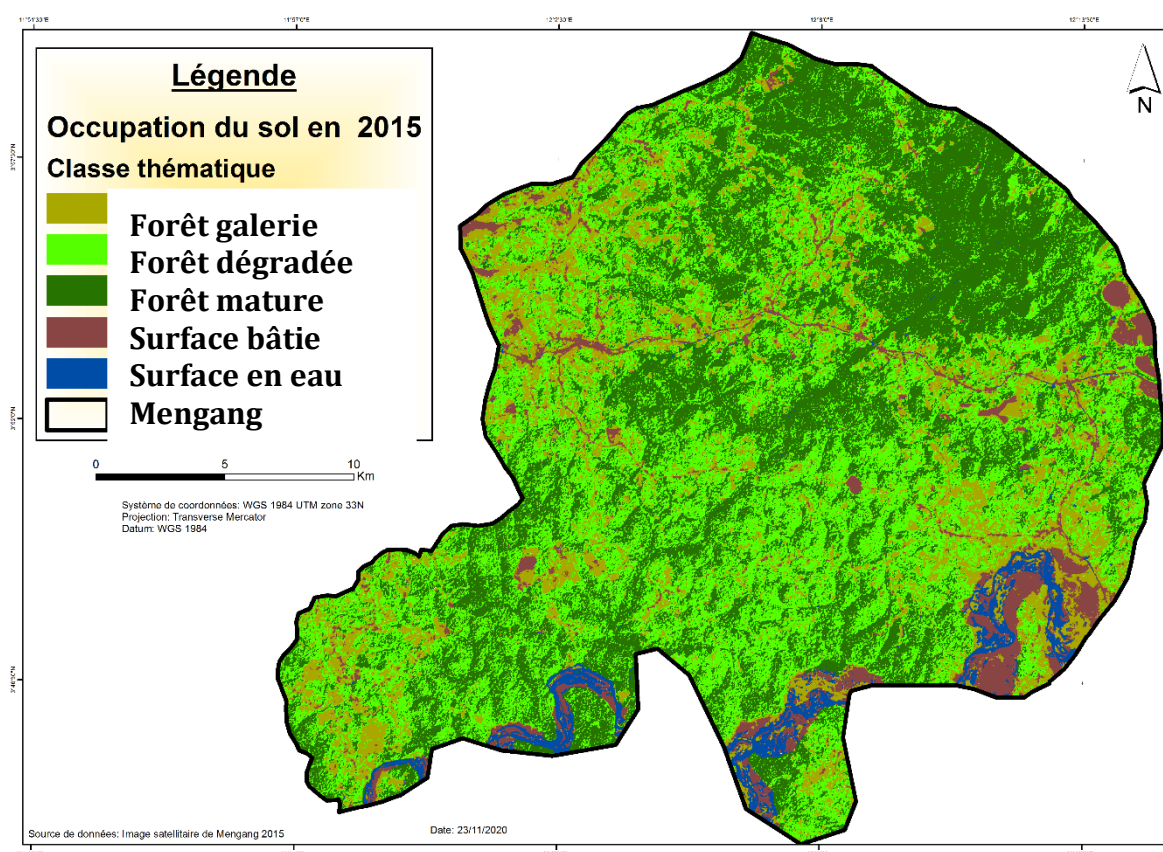
Plusieurs facteurs expliquent ce changement radical d'occupation des sols entre 2000 et 2015. En effet, les activités d'exploitation forestières, le regain des activités agricoles, la croissance démographique rapide tant au niveau local que national ont entraîné ces dernières années la destruction d'un grand nombre de forêts matures.

La surface occupée par les eaux a aussi connu une augmentation de l'ordre 1045 hectares au cours de la même période. Elle est passée de 530,3 hectares en 2000 à 1575,754 hectares en 2015. Ainsi elle représente 2% de la surface de l'arrondissement de Mengang en 2015 contre 1% dans les années 2000.

Malgré une croissance démographique assez importante, les surfaces occupées par le bâti progresse très lentement. Entre 2000 et 2015, seule 285 hectares de forêts ont été converties en lieu d'habitation. Cette situation s'explique non seulement par la pauvreté et l'exode rural, mais aussi par le fait que les plus grands investissements dans cet arrondissement émanent des acteurs non locaux résidant dans les grandes métropoles.

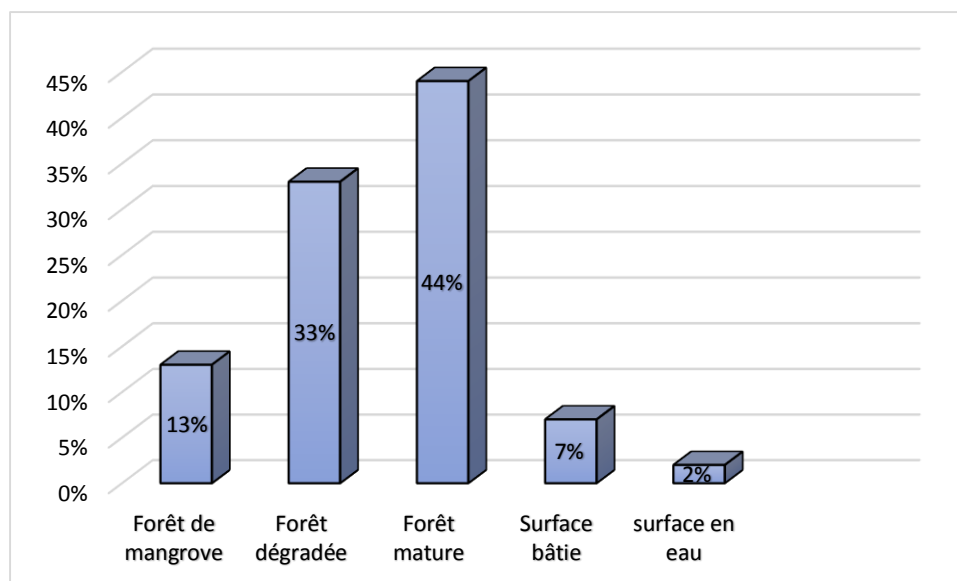
### 1.2- Une forêt vidée de ses essences forestières les plus précieuses

Les essences forestières les plus précieuses tendent à se raréfier dans l'arrondissement de Mengang. Cela s'explique par un accroissement progressif des surfaces forestières déboisées et dégradée comme le montre la figure 11.



**Figure 8: État des forêts de Mengang en 2015**

La figure 8 montre la part grandissante des surfaces déboisées (surfaces bâties) et dégradées (forêts dégradées, forêts de mangrove, surfaces humides) par rapport aux forêts matures. Celles-ci sont moins riches en essences forestières précieuses. Depuis le début des années 2000, les forêts de l'arrondissement de Mengang s'acheminent progressivement vers une disparition des essences forestières les plus précieuses et de celle de très grand volume. En 2015, les forêts matures susceptibles d'abriter des arbres de grands diamètres couvrent moins de la moitié de la superficie totale de l'arrondissement comme le montre le graphique 12.



**Figure 9: Surface en pourcentages des principales unités d'occupation des sols en 2015.**

D'après la figure 9, les forêts matures ne couvrent désormais que 44% de la superficie totale de l'arrondissement. En revanche les surfaces forestières autres que les forêts matures (surfaces bâties, surfaces en eaux, forêts dégradées, forêts de mangrove) réunis ensemble, représentent plus de la moitié de la superficie de l'arrondissement. Soit un pourcentage de 56%. Cette situation s'explique non seulement par les activités d'exploitation forestières menées tant par des grandes compagnies forestières que par les petits exploitants forestiers mais aussi par les activités agricoles en forte hausse.

### 1.3- Une extinction des espèces fauniques

Le bruit des tronçonneuses et le braconnage contribuent énormément à l'extension et à l'éloignement de nombreuses espèces fauniques. D'emblée, il est difficile aujourd'hui de rencontrer certaines espèces fauniques à proximité des villages ou des plantations. C'est le cas des animaux tels les chimpanzés, les gorilles ou encore les panthères... Au-delà du bruit des tronçonneuses qui fait fuir les animaux, la destruction de certains habitats lors de l'abattage des

arbres est aussi à l'origine de cette extinction de la faune. Les espèces en voie de disparition sont notamment, les gorilles, les panthères, ou encore les crocodiles... (tableau 29).

Tableau 29: **Espèces fauniques les plus affectées par les activités forestières (extinction)**

| Espèces fauniques | Nom scientifique          | Situation   |
|-------------------|---------------------------|---|
| Singe             | Cercopithecus aethiopicus | Eloigné des zones fréquentées par les hommes      |
| Chimpanzé         | Pan troglodytes           | Très éloigné des zones fréquentées par les hommes |
| Gorille           | Gorilla Gorilla           | Très éloigné des zones fréquentées par les hommes |

**Source** : enquête de terrain, 2016.

Si de nos jours, on note de plus en plus une rareté des ressources forestières ligneuses dans l'arrondissement de Mengang, cette circonscription administrative était pourtant très riche.

Nous pouvons dire que la dynamique forestière dans l'arrondissement de Mengang est un processus long qui se traduit par la rareté des essences forestières les plus précieuses.

## **2- LES PRINCIPAUX ACTEURS RESPONSABLES DE LA DEGRADATION DES FORÊTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG.**

### **2.1- LES INSTITUTIONS ETATIQUES**

Dans l'arrondissement de Mengang, une multitude d'acteurs publics contribuent à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières. C'est le cas du ministère de l'Agriculture et du développement rural (MINADER), de la commune rurale de Mengang.

#### **2.1.1- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural**

De nombreux travaux scientifiques montrent que l'agriculture est l'une des causes directes de la déforestation en forêt équatoriale (Magevand C., 1999). Au Cameroun, la politique agricole gouvernementale formulée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) vise à faire de cette activité l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Dans cette perspective, plusieurs programmes agricoles ont été mis en place par le MINADER dans le souci de faciliter les subventions, les dons de matériels et les prêts bancaires aux populations désireuses de s'investir dans le secteur agricole ou aux personnes déjà présentes dans ce secteur d'activité. Ainsi, depuis quelques décennies, la création des plantations agricoles dans l'arrondissement de Mengang connaît une augmentation rapide. Cela



se fait souvent au détriment du couvert forestier. Dans le même sillage, le nombre de groupes d'initiatives communes (GIC) et de coopératives a augmenté de façon significative multipliant par la même occasion les projets agricoles consommateurs d'espace forestier. Les principaux programmes agricoles implantés dans l'arrondissement de Mengang les plus connus sont : le Programme pour l'Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA), le programme dénommé « Association pour l'Amélioration de la compétitivité des Exploitations Agricoles Familiales » (ACEFA).

#### **2.1.1.1- Le programme PACA**

Le Programme pour l'Amélioration de la Compétitivité Agricole est un programme de subvention des agriculteurs mis en place par le MINADER en collaboration avec la Banque mondiale. Dans l'arrondissement de Mengang, ce programme s'est traduit par l'octroi de moyens financiers, de matériels agricoles ou encore de semences de qualités aux populations bénéficiaires. Ces investissements étaient axés sur de nombreuses cultures vivrières à l'instar du maïs, de la banane plantain et du manioc (tableau 29)

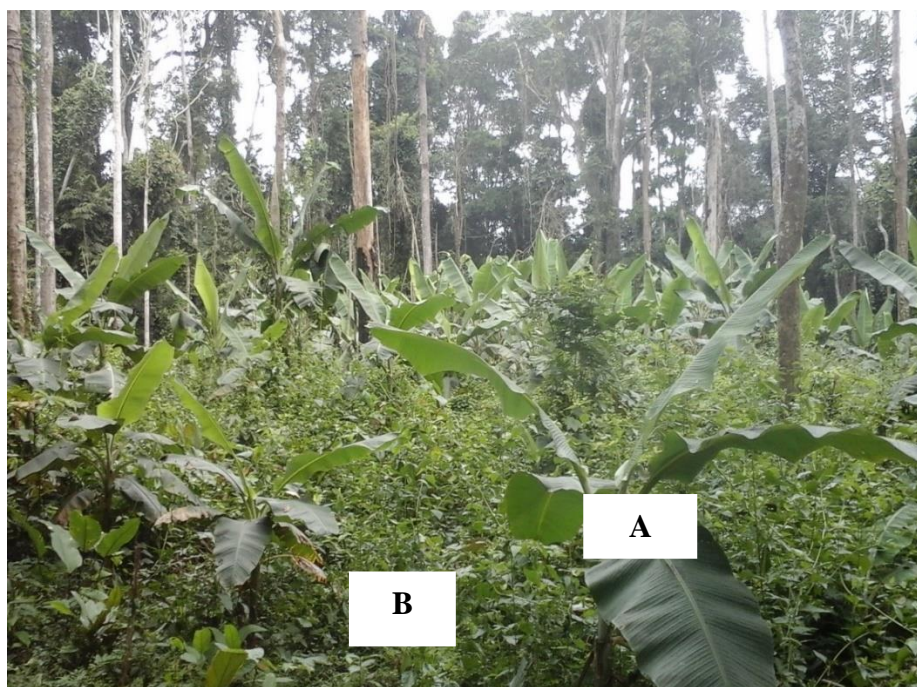
**Tableau 30: Liste des GIC bénéficiaires du programme PACA dans l'arrondissement de Mengang**

| <b>Dénomination du GIC</b> | <b>Activités</b> | <b>Projets</b>                | <b>Année de création</b> | <b>Surfaces exploitées en hectares</b> | <b>Villages</b> |
|----------------------------|------------------|-------------------------------|--------------------------|--|-----------------|
| GIC sans problème          | Agricole         | Production du maïs            | 2016                     | 17                                     | Mengang         |
| GIC Sainte Brigitte        | Agricole         | Production de banane-plantain | 2016                     | 14                                     | Ebolako unou    |
| GIC Ekoko                  | Agricole         | Production de manioc          | 2016                     | 12                                     | Akolo           |

**Source :** délégation départementale MINADER (2017).

Le Tableau 30 montre non seulement l'importance des superficies consacrées à ces projets agricoles mais aussi les types de cultures pratiquées. En effet les cultures vivrières comme le maïs et le manioc nécessitent un espace totalement déboisé. Ce qui suppose une destruction totale de la forêt dans les surfaces concernées.

Si d'un point de vue du développement rural et de la lutte contre la pauvreté, le programme PACA vise des objectifs nobles et salutaires, il n'en demeure pas moins que ses activités ont une incidence directe sur la régression même à court terme de certaines forêts dans l'arrondissement de Mengang. En effet, ce type de monoculture pratique rarement la jachère. Elles entraînent même dans certains cas la destruction totale du couvert forestier comme dans le cas de la culture du maïs.



A= Jeune bananier

B= Herbes

Photo 13: Plantation de banane plantain financée par le programme PACA à Ebolakounou

Source : Evina L.M., 2016.

#### 2.1.1.2- Le programme ACEFA

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) en partenariat avec le MINADER et le MINEPIA, ce programme est présent dans l'arrondissement de Mengang depuis 2015. Sa mission est le financement du matériel agricole aux groupements de producteurs à l'instar des GICs et des coopératives. Le programme ACEFA est également responsable d'un certain regain d'intérêt dans la création des plantations agricoles dans l'arrondissement. On y distingue ainsi près d'une dizaine des groupements de producteurs bénéficiant des services de cet organisme de financement. En outre, les outils agricoles reconnus pour leur potentiel destructif des forêts à l'instar des tronçonneuses pour l'abattage, les machettes pour le défrichage sont de plus en plus sollicités par les groupes de paysans bénéficiant de ces projets...



### 2.1.2- La mairie de la commune rurale de Mengang

L'implication de la Mairie de Mengang dans la gestion durable des ressources forestières de cette unité administrative est remarquable. Elle concerne tant les activités agricoles, que la construction des infrastructures sociales, ou encore le parrainage et le soutien accordé à quelques sociétés d'exploitation forestière en quête d'autorisation auprès de l'administration. En outre, en tant que commune rurale, une part importante des ressources fiscales de cette municipalité est liée à des activités forestières. Le tableau 30 montre les activités communales qui affectent directement la préservation des forêts de notre zone d'étude.

**Tableau 31: Quelques activités communales responsable de la destruction des forêts dans l'arrondissement de Mengang.**

| Activités   | Année de réalisation | Surface Exploitée | Impact sur le couvert forestier                          |
|---|----------------------|-------------------|--|
| <b>Construction du marché de Koundou</b>                                      | 2016                 | Environ 1 hectare | Déforestation des espaces concernés                      |
| <b>Création d'une plantation de 20 hectares de cacao</b>                      | Depuis 2014          | 20 hectares       | Dégradation forestière                                   |
| <b>Parrainage de l'agrément de la société forestière <i>Pierre Eyia</i></b>   | 2016                 | 200 hectares      | Intensification des activités d'exploitation forestières |
| <b>Distribution du matériel agricole aux populations de certains villages</b> | 2015                 |                   | Ebolakounou, Nkolbeck                                    |

**Source :** Archives commune de Mengang.

Parlant des activités agricoles, l'implication de la mairie dans les activités de dégradation des ressources forestières de l'arrondissement se situe à deux niveaux : la création des plantations agricoles et le soutien aux populations à travers des dons en matériels agricoles servant au défrichage et à l'abattage des arbres. Pour ce qui est de la création des plantations agricoles, cette municipalité a mis en place en 2016 une plantation de 20 hectares de cacao. Dans le cadre des campagnes électorales, les autorités municipales ont par ailleurs distribué de nombreux matériels agricoles susceptibles d'avoir un impact sur la destruction du couvert

végétal aux populations de l'arrondissement dans l'optique d'accroître les activités agricoles. Une part importante des fonds versés par les compagnies d'exploitation forestières est d'ailleurs souvent investie par la commune pour accroître les capacités productives des paysans. Ce qui encourage une fois de plus les paysans à la création de nouvelles plantations et par conséquent à la destruction de nouveaux espaces forestiers. L'augmentation des surfaces cultivées se traduit par une déforestation et une dégradation poussée des forêts.



**Photo 14: Construction en cours d'un petit-marché à koundou dans un espace nouvelle déboisé par la commune de Mengang**

**Source :** Evina L.M., 2016.

Dans la même lancée, la commune de l'arrondissement Mengang conçoit et exécute de nombreux projets d'infrastructures à l'instar des routes, des écoles, des centres de santé ou encore des petit-marchés. La mise en place de tels espaces implique pour la mairie, la destruction massive et irréversible des surfaces forestières. De plus, l'aménagement et la création de nouvelles routes augmentent dans l'arrondissement compte tenu des besoins d'acheminement de la production agricole. Il en est de même pour toutes autres activités liées au développement et à l'urbanisation de cette commune telle que la construction des marchés en plein essor (petit-marché de Koundou).

En ce qui concerne l'exploitation forestière formelle, la commune de l'arrondissement de Mengang joue un rôle important dans l'attribution des autorisations de coupes aux compagnies forestières par le MINFOF. En effet, elle recommande souvent les candidatures des compagnies forestières désireuses d'obtenir des permis de coupe au sein de l'arrondissement. Ce qui lui confère un rôle de premier dans l'intensification ou la trêve dans l'exploitation des forêts de l'arrondissement. Or certaines compagnies forestières une fois le permis acquis, ne respectent plus les clauses définies au préalable entre les deux parties.

### **2.1.3- La SODECAO**

La Société de Développement du Cacao est une entreprise publique camerounaise spécialisée dans la promotion de la culture du cacao à travers la fourniture des semences aux planteurs. Dans l'arrondissement de Mengang, cette entreprise dispose ainsi d'une pépinière de près de 120 hectares de plants de cacao (Photo 15)



**Photo 15 : Pépinière de la SODECAO à Mengang (plants de cacaoyers)**

**Source :** Evina L.M., 2016

Outre la déforestation et la dégradation des forêts occasionnées par la présence de cette vaste pépinière, et surtout par la présence d'un champ de production de 100 hectares, la SODECAO influence le développement des plantations de cacao dans l'arrondissement. Ce qui

se traduit ces dernières années par l'augmentation du nombre de plantations ainsi que l'agrandissement des surfaces existantes.

L'ampleur de cette dégradation est modérée ; en effet, les cacaoyères constituent des agro-forêts et atténuent de ce fait le processus de la déforestation. Cependant, la création des plantations de cacao entraîne forcément l'abattage systématique de certaines essences forestières précieuses pour des raisons d'ombrage. La culture du cacao est donc responsable de l'extinction de certaines espèces végétales et animales car modifient l'écosystème auquel elles étaient habituées. En somme, à travers la fourniture des plants de cacao aux agriculteurs, la SODECAO encourage non seulement l'agrandissement des cacaoyères, mais aussi la création de nouvelles plantations de cacao.

## **2.2- LES ACTEURS PRIVÉS**

Les acteurs privés sont constitués par l'ensemble des personnes individuelles, des entreprises privées agissant non pas pour l'intérêt public mais pour l'intérêt personnel. Les principaux acteurs privés responsables de la destruction des forêts dans notre milieu d'étude, sont : les populations locales qui elles-mêmes pratiquent diverses activités (agriculteurs, éleveurs, artisans...), les compagnies forestières...

### **2.2.1- Les populations locales**

Selon une étude menée par l'UNESCO (2012), l'implication des populations locales dans la dégradation forestière et dans la déforestation est liée à la satisfaction des besoins existentiels. Dans l'arrondissement de Mengang, les populations mènent diverses activités économiques pour satisfaire leur besoins de base: agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière...

#### **2.2.1.1- Les agriculteurs**

Dans l'arrondissement de Mengang, l'agriculture est la principale activité pratiquée par les populations locales. Les résultats obtenus de nos enquêtes montrent que 93% de la population pratique l'agriculture comme activité principale.

Ce pourcentage élevé des personnes pratiquant l'agriculture comme activité principale s'explique d'une part par la disponibilité des terres agricole et d'autre part par la fiabilité des rendements agricoles et des revenus qu'ils permettent d'engranger comparé à d'autres secteurs.

Cette activité économique est pratiquée tous les jours indépendamment des saisons par la majorité des familles. Les agriculteurs de l'arrondissement de Mengang contribuent à la dégradation des ressources forestières ou à la déforestation proprement dite selon qu'ils pratiquent une agriculture commerciale ou vivrière mais aussi selon les types de culture



pratiquées. Le tableau 32 montre l'impact de certaines cultures les plus pratiquées par les agriculteurs sur le couvert forestier.

**Tableau 32: Impact de certaines cultures sur le couvert forestier dans l'arrondissement de Mengang.**

| Cultures          | Techniques agricoles         | Conséquences sur les forêts    |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Céréales          | Itinérance sur brûlis        | Destruction totale des forêts  |
| Tubercules        | Itinérance sur brûlis        | Destruction totale de la forêt |
| Cultures de rente | Abattage sélectif des arbres | Dégradation forestière         |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016.

#### **2.2.1.1.1- L'agriculture vivrière**

Un grand nombre de travaux scientifiques montrent que l'agriculture itinérante sur brûlis et les feux de brousse sont une cause directe de la déforestation dans le bassin du Congo (UICN, 2011). Dans l'arrondissement de Mengang, cette technique est abondamment utilisée pour la production des cultures vivrières. L'agriculture vivrière pratiquée dans notre milieu d'étude est une agriculture de subsistance tournée vers l'autoconsommation locale. Toutefois, ses produits sont de plus en plus exportés vers divers marchés urbains de la ville de Yaoundé.

Cette agriculture est par nature dévoreuse de forêt car fait recours à l'abattage systématique des arbres présents dans le champ. Elle se caractérise aussi par la mobilité des agriculteurs d'année en année sur de nouvelles parcelles et par l'utilisation du feu de brousse (Photo 16).



**Photo 16: Espace brûlé pour la culture des arachides au village Ebolakounou**

**Source** : Evina L.M., 2016

Quant à l'abattage systématique des arbres, la plupart des cultures vivrières nécessitent de la lumière pour leur croissance. C'est notamment le cas pour les tubercules et les céréales. L'abattage des arbres entraîne ainsi un changement de l'occupation du sol dans l'espace concerné en transformant des espaces boisés en couvert herbacés.

Si l'abattage d'une part est nécessaire pour l'aération des parcelles destinées aux cultures vivrières, il entraîne néanmoins une conversion radicale de forêts. La forte mobilité des agriculteurs dans ce type d'agriculture est responsable d'une régression brutale des forêts. Selon nos enquêtes, 96,13% des agriculteurs pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis.

Chaque année, le paysan cultive dans de nouvelles terres fertiles. Ce qui entraîne l'augmentation des surfaces forestières dégradées ou totalement détruites par l'utilisation du feu et de l'abattage systématique des arbres sur ces nouvelles parcelles.



Photo 17: **Surface forestière convertie en plantation agricole.**

Source : Evina L.M., 2016.

#### **2.2.1.1.2- L'agriculture commerciale**

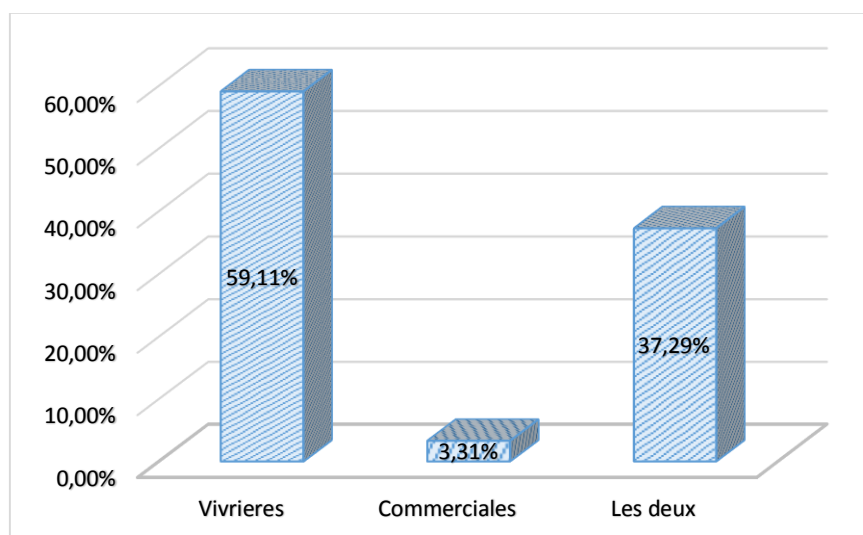
Outre l'agriculture vivrière, les paysans pratiquent aussi une agriculture commerciale. Celle-ci tourne autour de trois principales cultures : le cacao, le café et le palmier à huile.

Selon nos enquêtes, plus de 40% des agriculteurs pratiquent les cultures de rente. Cela représente une part significative des surfaces forestières converties en plantation. Cette situation s'explique par la vulgarisation de la culture du cacao parmi les cultures de rente.

L'impact du Cacao dans la dégradation des forêts de l'arrondissement de Mengang est réel, mais semble atténué par les exigences écologiques liées à la pratique de cette culture. En effet, une plantation de cacao nécessite pour une bonne croissance la présence d'un minimum d'arbres (ombrage). Ce qui limite la destruction totale des arbres. De plus, un champ de cacao remplace une forêt mature par une forêt dégradée constituée de cacaoyers.

Quant au palmier à huile, sa contribution à la destruction des forêts dans notre milieu d'étude progresse mais semble négligeable comparée à d'autres cultures de rente à l'instar du cacao. Seulement 0,82% d'agriculteurs se tourne vers cette culture par rapport à l'ensemble. L'impact des plantations de palmier à huile sur les forêts est négatif. D'un point de vue climatique la conversion des forêts riches en biodiversité en plantation de palmier à huile entraîne d'importantes conséquences négatives pour les écosystèmes et le climat. En ce qui concerne la diversité des espèces végétales et animales, la création d'une palmeraie entraîne l'abattage systématique de tous les arbres présents sur la parcelle concernée.

Depuis plusieurs années, les plantations de café dans l'arrondissement de Mengang régressent. De nombreux caféiers sont dans l'abandon en raison de la faible compétitivité des prix de ce produit. Elle n'est pratiquée que par 2,48% des agriculteurs selon nos enquêtes. La figure 16 montre la part des principales cultures sur l'ensemble des champs existants ou plantations.



**Figure 10: Proportion de l'agriculture vivrière par rapport aux autres cultures**

**Source :** enquêtes de terrain, 2016.

D'après nos enquêtes, l'agriculture vivrière est de loin l'activité qui occupe le plus grand nombre de paysans avec plus de 59,11% de la population comme l'atteste le graphique 16.



### 2.2.1.2- Les petits exploitants forestiers

L'exploitation forestière artisanale est un facteur important de dégradation des ressources forestières en zone tropicale (UNESCO, 1983). Dans l'arrondissement de Mengang, les populations locales jouent un double rôle dans l'exploitation artisanale du bois. Les uns agissent en amont à travers la commercialisation des arbres situés sur leurs parcelles et les autres en aval détiennent le capital matériel, financier et humain nécessaire pour entreprendre des activités d'exploitation. Cette activité représente un faible pourcentage par rapport aux autres activités, soit 15 exploitants forestiers. Ce qui donne un pourcentage de 4,09% de la population de notre échantillon.

Cette exploitation augmente d'année en année. En effet, la rentabilité de ce secteur attire désormais un nombre sans cesse croissant de paysans. Ainsi, la compétition pour l'accès aux arbres et surtout aux arbres de grande qualité s'accroît. Cette ruée des paysans vers l'exploitation artisanale du bois affecte de façon très significative le couvert forestier de l'arrondissement de Mengang tant au plan quantitatif que qualitatif.

Cette compétition pour l'accès aux arbres favorise une exploitation précoce des essences les plus précieuses. De nos jours, les porteurs de planches doivent parcourir de longues distances pour faire parvenir les planches au lieu de leur dépôt.



Photo 18 : Dépôt provisoire de bois exploité artisanalement au village Nkolbeck

Source : Evina L.M., 2016.



Cette exploitation illégale et sans trêve du bois bouleverse les habitats fauniques en raison des bruits inhabituels et de la destruction de leur cadre de vie. Cela se traduit par l'extinction et la disparition de certaines espèces fauniques.

En somme, la contribution des petits exploitants forestiers dans la destruction des forêts de l'arrondissement de Mengang est significative. Elle se fait au détriment des règles régissant l'exploitation durable des forêts et entraîne la rareté des essences précieuses.

Les essences forestières en voie de disparition loin de faire l'objet d'une préservation sont plutôt exploitées avec précipitation compte tenu de leur valeur par les populations locales. Le tableau 33 montre les essences forestières les plus affectées par l'exploitation forestière clandestine.

**Tableau 33: Essences forestières les plus affectées par l'exploitation forestières clandestine dans l'arrondissement de Mengang.**

| Espèces   | Nom locale       | Nom scientifiques                           | Situation              |
|-----------|------------------|---|------------------------|
| Moabi     | <i>Adjap</i>     | <i>Baillonella toxisperma</i>               | Menacée de disparition |
| Essingang | <i>Essingang</i> | <i>Guibourtia tessmannii</i>                | Très rare              |
| Iroko     | <i>Abang</i>     | <i>Milicia excelsa</i>                      | Rare                   |
| Sapelli   | <i>Assié</i>     | <i>Entandrophragma cylindricum</i>          | Rare                   |
| Movingui  | <i>Eyen</i>      | <i>Disthemonanthus bentheectares mianus</i> | Rare                   |

**Source** : Délégation d'arrondissement du Minfof de Mengang.

### 2.2.1.3- Les chasseurs

Selon nos enquêtes, aucune des 62 personnes pratiquant la chasse dans l'arrondissement de Mengang ne dispose d'un permis de chasse. D'où l'exploitation anarchique des ressources fauniques que nous connaissons dans cet arrondissement.

La chasse dans l'arrondissement de Mengang, est ancienne. Elle est pratiquée par environ 17% des 366 personnes ayant été soumis à notre questionnaire. Toutefois la proportion de personne pratiquant la chasse comme activité principale est faible par rapport à la population totale et ne représente que 1% de la population de l'arrondissement.

Cette activité compte tenu de la pratique intense dont elle fait l'objet, est aujourd'hui une source majeure d'inquiétude quant à la survie de certaines espèces animales et à leur

disponibilité. Si dans le passé, les techniques de chasse traditionnelles permettaient aux populations locales de s'approvisionner facilement en viande sans toutefois mettre en péril la disponibilité des animaux, l'augmentation assez rapide de la population dans cet arrondissement et surtout l'introduction des techniques de chasse moderne ont modifié la donne. La chasse moderne est dès lors devenue une activité intense pratiquée par certaines populations qui y consacrent leur temps. Les nombreux témoignages des personnes âgées confirment cette tendance à la diminution de la population faunique de l'arrondissement de Mengang. La capture de certaines espèces fauniques relève aujourd'hui de la chance, de l'inattendu ou encore de l'exploit. La technique de chasse moderne la plus en vue et qui enregistre un fort taux d'augmentation est la chasse à l'arme à feu. Elle est favorisée par une présence non négligeable dans cet arrondissement des armes de chasse. En outre, la détention d'une arme de chasse donne souvent lieu à une certaine sous-traitance de cette activité. Ceux qui possèdent les armes à feu les mettent permanemment à la disposition des chasseurs qui vont en brousse et les fruits du butin sont ensuite partagés entre le détenteur de l'arme et le chasseur. Malgré la protection juridique, de certaines espèces fauniques, les activités de chasse dans l'arrondissement ne tiennent généralement pas compte de ces prescriptions légales. En outre la plupart des populations sont ignorantes de l'existence des textes juridiques en la matière. Nous constatons que la chasse dans l'arrondissement de Mengang affecte de façon significative les espèces fauniques présentes dans les forêts. Celles-ci sont d'ailleurs en voie de régression. Le tableau 33 montre quelques animaux les plus affectés par les activités humaines :

Tableau 34: **Les animaux les plus affectés par la chasse**

| <b>Espèces faunique</b> | <b>Noms scientifiques</b>   | <b>Situation</b>     |
|-------------------------|-----------------------------|----------------------|
| <b>Chimpanzé</b>        | <i>Pan troglodytes</i>      | Très rare            |
| <b>Antilope</b>         | <i>Tragelaphuseuryceros</i> | Très rare            |
| <b>Gorille</b>          | <i>Gorilla Gorilla</i>      | Parait avoir disparu |
| <b>Panthère</b>         | <i>Pantheopardus</i>        | Très rare            |
| <b>Gazelle</b>          | <i>Gazelle rufufrons</i>    | Rare                 |

**Source :** Délégation d'arrondissement du Minfof de Mengang.

### 2.2.1.4- Les utilisateurs du bois de chauffe

Ils sont responsables de la dégradation des forêts de l'arrondissement Mengang à travers la collecte du bois de chauffe. La recherche du bois énergie par les femmes vise avant tout à satisfaire les besoins des ménages locaux. Le bois énergie est considéré comme le principal combustible de l'arrondissement. Cette situation affecte grandement la disponibilité de cette ressource vitale. Ainsi, si dans le passé la recherche du bois était cantonnée aux alentours des habitations et dans les cacaoyères, les chercheurs de bois parcourent désormais de grande distance arrivant jusqu'en pleine forêt.

La demande croissante en bois de chauffe donne de plus en plus lieu à l'abattage prévisionnel de certains arbres pour la production de ce précieux combustible. La quantité de bois sec fourni naturellement est donc devenue largement insuffisante pour satisfaire les besoins des populations locales qui sont sans cesse grandissantes. L'utilisation du bois énergie donne lieu à une dégradation sans cesse croissante des forêts dans la mesure où la recherche du bois est permanente et quotidienne.

Tableau 35: Types d'usage du bois-énergie dans l'arrondissement de Mengang

| Types d'usages     | Pourcentage | Acteurs              |
|--------------------|-------------|----------------------|
| <b>Domestique</b>  | 96%         | Femmes de ménage     |
| <b>Commerciale</b> | 2,5%        | Vendeurs de bois     |
| <b>Culturelle</b>  | 1,5%        | Différentes familles |

Source : Enquête de terrain, 2016.

### 2.2.1.4- Les compagnies forestières

Il s'agit de grandes entreprises forestières dotées d'un matériel de pointe, de moyen financier non négligeable et d'un effectif important. Dans l'arrondissement de Mengang, les entreprises d'exploitation forestières ont joué un rôle phare dans la dégradation des ressources forestières. En effet, l'exploitation du bois par ces compagnies dans l'arrondissement de Mengang n'est pas récente. En fait, elle a commencé pendant la période coloniale. Ces entreprises forestières contribuent à la dégradation des forêts de Mengang à travers plusieurs pratiques : exploitation abusive du bois, non-respect des superficies définies dans les permis d'exploitation, coupe non sélective des arbres, avec pour corollaire la destruction des écosystèmes.

L'exploitation abusive de la forêt par ces compagnies se traduit par une exploitation forestière intensive et permanente dans l'arrondissement. Les compagnies forestières se succèdent dans l'acquisition des permis d'exploitation à un rythme accéléré. Cette absence de trêve dans l'abattage des arbres ne laisse pas aux arbres de moyen volume le temps de devenir mature avant leur exploitation. Les essences exploitables sont minutieusement fouillées dans chaque coin et recoin de la forêt si bien que le passage de certaines compagnies laisse parfois en apparence une forêt normale mais dans le fond, vidée de son contenu en terme faunique et floristique.

Les compagnies forestières sont souvent aussi dénoncées par certaines populations locales pour non-respect des règles environnementales régissant l'exploitation forestière. Parmi les faits qui leur sont reprochés, on note une exploitation non sélective des arbres se traduisant par la coupe des essences forestières interdites par la loi, celle qui jouent un rôle culturel important ou la coupe des arbres de faibles diamètres. Comme autre fait dénoncé, nous avons l'exploitation des arbres au-delà des superficies légalement autorisées par l'administration forestière et reconnue par les communautés locales. La coupe non sélective affecte fortement les forêts de l'arrondissement dans la mesure où certaines compagnies ne respectent pas les normes établies par le MINFOF. Au-delà du volume de certains arbres exploités qui pose problème, l'exploitation des essences en voie de disparition affecte également la qualité des forêts de l'arrondissement. En fait, les forêts se raréfient en essences de bois comme l'*essingang*, ou encore le *bibinga*...

Les sociétés d'exploitation forestières servent également de front pionnier pour les agriculteurs. En effet, certains grands arbres abattus créent souvent dans leur sillage des pistes qui attirent et encouragent les agriculteurs en quête d'espace pour leurs activités.

De la période coloniale à nos jours, trois grandes compagnies forestières ont acquis des permis d'exploitation des forêts dans l'arrondissement de Mengang.

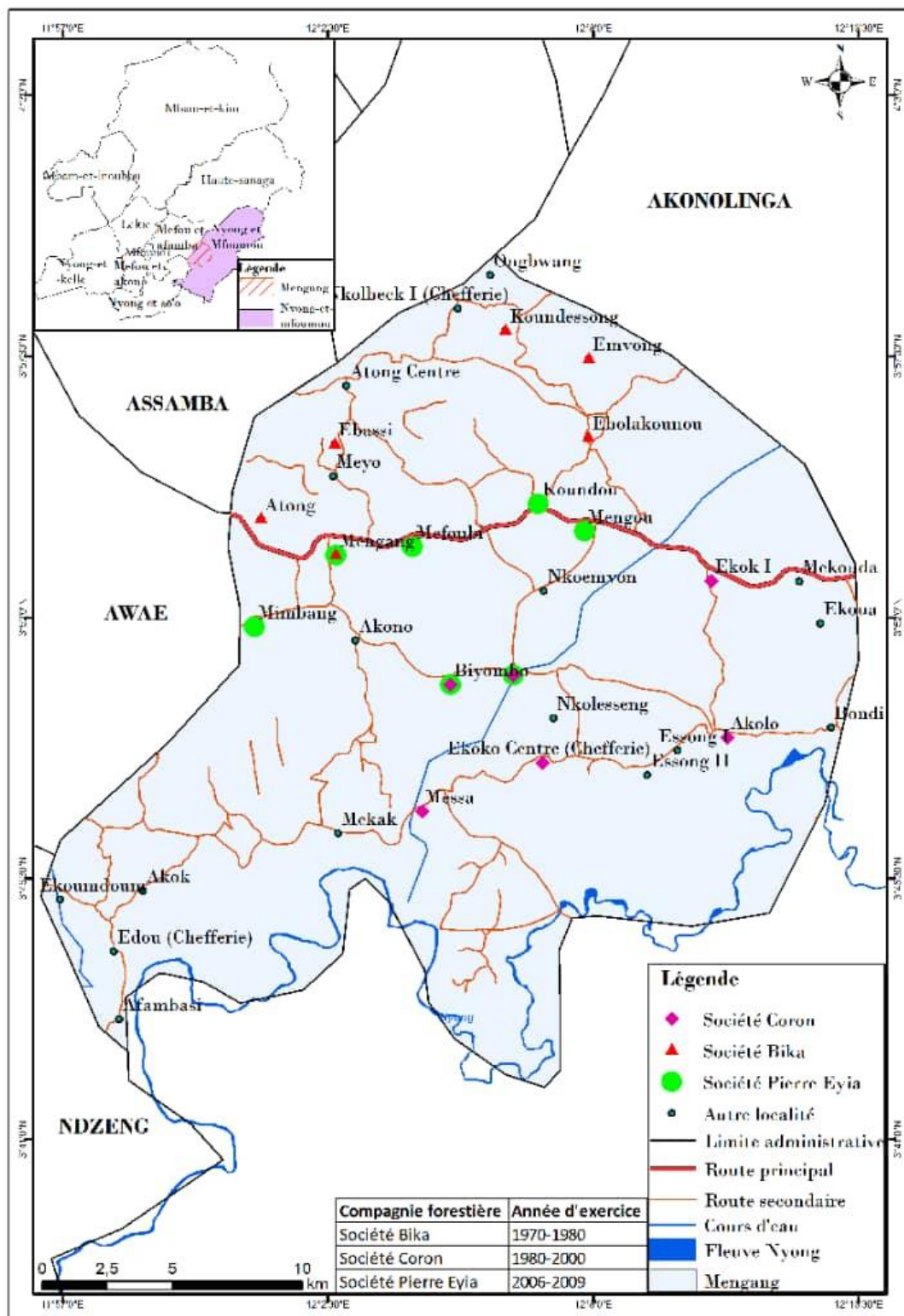


Figure 11: Carte de localisation des zones d'exploitation forestière depuis 1950 par chaque compagnie

Source : Archives commune de Mengang.

La *Société Forestière Bika* est la première compagnie à s'installer dans l'arrondissement Mengang après 1960. Entre 1970 et 1980, elle a bénéficié d'un cadre naturel forestier généreux marqué par l'abondance des ressources forestières en quantité et en qualité.

A partir des années 1980, la compagnie d'exploitation forestière *Coron* va remplacer la *Société Forestière Bika*. Ses activités d'exploitation forestière portent autant sur la valeur commerciale des arbres que sur leur volume. Sous cette compagnie forestière, on note l'exploitation de nouvelles essences forestières dites secondaires à l'instar du *moabi*, du *sapelli*...

En 2006, la société forestière *Pierre Eyia* a acquis un titre d'exploitation. Bien que n'ayant duré que trois ans, ses activités se sont limitées à l'exploitation résiduelle des débris laissés par les compagnies précédentes. Le tableau 35 nous présente les périodes de passage des compagnies forestières et leur impact sur les forêts.

Tableau 36: **Les principales sociétés d'exploitation forestière dans l'arrondissement de Mengang de 1970 à 2009.**

| Nom de l'entreprise                          | Période d'exploitation | État des forêts  | Mode d'exploitation forestière   |
|--|------------------------|--|--|
| <b>Société forestière <i>Bika</i></b>        | 1970-1980              | Forêt dense très riche en ressources forestières de qualité et en quantité.  | Coupe sélective favorisant les grands arbres des essences forestières les plus précieuses  |
| <b>Société <i>Coron</i></b>                  | 1980-2000              | Forêt dense marquée par une abondance des grands arbres et une nette diminution des essences les plus précieuses   | Exploitation des grands arbres émanant des essences forestières secondaires, exploitation des arbres de volume moyens appartenant aux essences forestières très précieuses                                     |
| <b>Société forestière <i>Pierre Eyia</i></b> | 2006-2009              | Forêt dense réduite marquée par une faible disponibilité des essences forestière au plan qualitatif et quantitatif | Exploitation moins sélective caractérisée par l'abattage des essences forestières dites secondaires de volume moyen et par des rencontres isolées des essences forestières très précieuse en quête de maturité |

Une multitude d'autres compagnies forestières ont également contribué à la dégradation des ressources forestières de notre milieu d'étude. C'est le par exemple de l'entreprise *CIM*.

Les compagnies forestières ont joué un rôle important dans la dégradation des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang. Si pour l'instant elles semblent en retrait, leurs activités pourraient reprendre à tout moment.

### **2.2.1.5- Les hommes d'affaires et les élites**

Dans l'arrondissement de Mengang, les hommes d'affaires investissent massivement dans divers secteurs d'activités liés à la forêt à l'instar de l'agriculture (plantation de cacao, de plantain...), de l'élevage et de l'exploitation forestière.

Parlant de l'agriculture, ce secteur d'activité a reçu ces dernières années, un nombre impressionnant d'investissements venant de cette catégorie d'acteurs. Cette ruée vers les terres arables de l'arrondissement conduit à une dégradation importante des surfaces forestières. Celles-ci sont transformées soit en plantation de cacao, d'ananas, de manioc ou encore de palmier à huile...

Ces dernières années, le cacao est la culture de rente qui a le plus fait l'objet d'investissements de la part de ces élites. En effet, l'embellie des prix de cette culture de rente que l'on observe au niveau mondial a drainé dans la pratique de cette culture beaucoup d'agriculteurs, attirant même des personnes qui jusque-là n'investissaient pas dans l'agriculture. On y rencontre ainsi par exemple facilement des cacaoyères dépassant vingt, trente voire quarante hectares. Les palmeraies, les ananeraies font aussi l'objet de nombreux investissements mais le rythme d'investissement n'est pas semblable à celui consenti dans la culture du cacao. De nombreuses autres cultures sont responsables dans l'arrondissement d'une destruction parfois radicale des forêts. Il s'agit de la culture du poivre et du maïs. Cependant, très peu d'hommes d'affaires s'intéressent à ces cultures.

### **2.2.1.6- Les pêcheurs**

Les cours d'eau et les rivières de l'arrondissement de Mengang regorgent pour la plupart des poissons de différentes espèces : silures, carpes, crabes, écrevisses, escargots de rivière... Comme dans le cas de la chasse, la pêche dans l'arrondissement de Mengang fait désormais l'objet d'une activité intense pour satisfaire la forte demande due à la forte croissance démographique. Cette activité est ainsi pratiquée par 18% de la population. Soit 67 personnes sur 366 d'après notre échantillon. Trois des 67 personnes pratiquent la pêche comme activité principale.

Tableau 37: **Disponibilité des ressources halieutiques selon les pêcheurs**

| <b>Disponibilité des ressources</b> | <b>Faible</b> | <b>Moyenne</b> | <b>Abondante</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------|---------------|----------------|------------------|--------------|
| Effectif                            | 28            | 38             | 01               | 67           |
| Pourcentage                         | 41,79         | 56,71%         | 1,49%            | 100%         |

**Source** : enquête de terrain, 2016.

Dans la même veine, l'enquête atteste d'une baisse drastique des ressources halieutiques de la zone. En effet, 41,79% des pêches déplorent la faible disponibilité des ressources, 56,71% pense que la disponibilité est moyenne tandis que seul 1,49% pense que les ressources halieutiques restent abondantes.

Avec l'avènement des techniques de pêche modernes et notamment de la pêche au filet et à l'hameçon, la commercialisation des produits de pêche est désormais au centre de cette activité. Sous les effets conjugués de la croissance démographique, de l'introduction des techniques de pêche modernes, les rivières de l'arrondissement de Mengang se sont presque complètement vidées de leurs ressources halieutiques. Jadis réputés pour leur abondance en poisson, ces rivières connaissent une diminution progressive de la quantité de poisson présente. Le tableau 37 montre la part de chaque technique de pêche utilisée par les pêcheurs dans l'arrondissement de Mengang.

Tableau 38: **Techniques de pêche utilisées par les populations de l'arrondissement de Mengang**

| <b>Technique de pêche</b> | <b>Hameçon</b> | <b>Filet et hameçon</b> | <b>Calebasse</b> | <b>Total</b> |
|---------------------------|----------------|-------------------------|------------------|--------------|
| Effectif                  | 18             | 03                      | 46               | 67           |
| Pourcentage               | 26,86%         | 4,47%                   | 68,65%           | 100%         |

**Source** : Enquêtes de terrain, 2016.

Cette diminution est la conséquence d'une activité intense de pêche émanant des populations locales qui ne laissent plus le temps aux poissons de se reproduire. En outre, l'utilisation des filets non autorisés par certains pêcheurs dans le souci de réaliser de grandes captures a entraîné la destruction des espèces encore en croissance ; vidant ainsi les rivières de l'arrondissement de leur potentiel de reproduction aquatique.

L'augmentation de la population des pêcheurs a entraîné la compétition entre ces derniers pour l'accès aux ressources.



### **3- LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX**

Si au plan national, on cite de nombreux acteurs comme étant responsables de la destruction des forêts au Cameroun en général et dans l'arrondissement de Mengang en particulier, l'exploitation des ressources forestières se pratique le plus à des fins d'exportation vers des pays étrangers. C'est le cas du bois et de certains produits agricoles. En outre, un nombre considérable d'acteurs internationaux financent souvent des projets de développement qui contribuent à de la destruction des forêts. Parmi les acteurs internationaux responsables des activités de dégradation des ressources forestières de l'arrondissement on peut citer la Banque mondiale, les marchés internationaux du bois et des ressources agricoles...

#### **3.1- La Banque mondiale**

De nombreuses études à la fois nationales et internationales émanant des instituts de recherches ont montré que les politiques macro-économique, agricoles, monétaire et les prix des matières premières sur le marché international exercent différentes pressions sur les ressources forestières (CIFOR, 2012). La Banque mondiale joue un rôle important dans les domaines précités. Elle a donc un rôle important à jouer dans la lutte contre la déforestation.

La Banque mondiale influence le niveau de vie des populations. Cette institution financière internationale a ainsi contribué à la dévaluation du franc CFA, à la chute des cours de matières premières pétrolières et agricoles dans les années 1990. Le tout couronné par l'imposition au Cameroun des programmes d'ajustements structurels (PAS). Ces derniers ont valu aux populations des licenciements massifs dans les entreprises étatiques, les réductions des salaires et autres formes de prestations sociales fournies auparavant et donc un appauvrissement général de la population. Dans ce cadre, beaucoup de fonctionnaire se sont ruée vers le secteur agricole pour compléter leurs revenus.

Au plan monétaire, la dévaluation du franc CFA couplée à la réduction de moitié des salaires des fonctionnaires au Cameroun ont eu pour effet la baisse généralisée du niveau de vie des populations. Deux conséquences générales émanent de cette situation : l'intensification des activités agricoles et l'augmentation des activités d'exploitation forestière illégale. L'augmentation des activités agricoles est liée au souci pour les fonctionnaires ayant perdu la moitié de leur salaire mensuel de combler ces revenus par d'autre activités et pour la circonstance, l'agriculture occupe une place importante. Dans l'arrondissement de Mengang, un nombre incomptable de ces travailleurs urbains pratiquent ainsi l'agriculture comme activité

annexe à leur emploi public. On compte ainsi parmi ces travailleurs considérés comme des élites dans leurs villages respectifs, des médecins, des enseignants, des hommes en tenu et des personnes issues d'une multitude de secteurs d'activités urbaines.

L'exploitation forestière informelle pour sa part a pris de l'ampleur avec la baisse des salaires et la dévaluation du Franc CFA pour plusieurs raisons : la baisse des revenus de l'Etat, la baisse des revenus des populations. En nous s'attardant sur la baisse des revenus étatiques, l'on constate que le secteur forestier a été appelé à la rescousse par les pouvoirs publics pour combler le déficit financier engendré par la chute brutale des matières premières traditionnelles telles le cacao et le café. Selon des études du CIFOR, la chute des prix du pétrole et du bois dans les années 1990 avait ainsi contribué non pas à réduire les volumes de bois exportés, mais plutôt augmenté ces volumes pour réduire les manques à gagner liés à la chute des prix du pétrole (CIFOR, 2012). Pour cela, l'on a assisté à l'accroissement des volumes de bois exportés par le pays. D'où l'augmentation de la déforestation que nous vivons et qui affecte à plein fouet l'arrondissement de Mengang.

Au plan interne, l'appauvrissement des populations locales est aussi un des facteurs de la déforestation. En effet, compte tenu des prix élevés du bois certifié par l'État, un nombre important d'exploitants artisanaux du bois ont vu le jour dans l'arrondissement de Mengang. Leur activité consistant à fournir du bois exploité illégalement aux populations appauvries par les difficultés économiques, à moindre coût. La part liée à cette forme d'exploitation forestière étant d'ailleurs identifiée par les chercheurs comme égale au pourcentage du bois exporté. A l'opposé du bois exploité légalement, les exploitants illégaux se fichent du respect des normes d'exploitation durable.

Si dans le passé, la réduction du coût des matières premières agricole avait été à l'origine de bon nombre d'activités de dégradation forestières, la récente embellie des prix de ces matières premières au niveau mondial est aussi devenue une source majeure de destruction des forêts dans l'arrondissement de Mengang. En effet, l'augmentation des surfaces agricoles destinées à produire ces matières premières se traduit par l'occupation et la transformation de nouveaux espaces forestiers en plantation de cacao. Ce qui entraîne une ruée importante vers les terres forestières de l'arrondissement. Dans ce cadre, l'on assiste à une conversion radicale des terres forestières en plantation de cacao. D'où la dégradation des forêts que l'on observe dans cet arrondissement.

Au plan social, la baisse des salaires des fonctionnaires tout comme les licenciements massifs suggéré par la Banque mondiale en échange de ses prêts d'argent ont eu pour corollaire le retour définitif en milieu rural d'un nombre important de fonctionnaires désormais sans emploi avec pour corollaire une pression supplémentaire sur les ressources forestières.

### **3.2- Les marchés régionaux du bois**

Selon le rapport 2013 de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Union Européenne et l'Asie sont les principaux marchés consommateurs du bois tropical et plus particulièrement en provenance d'Afrique centrale. Leur implication dans la destruction des forêts est indirecte mais réelle. En effet une partie importante du bois exploité même illégalement est souvent destinée aux marchés étrangers sans lesquels l'exploitation forestière n'aurait pas la même ampleur compte tenu du faible pouvoir d'achat du marché intérieur et de d'une demande intérieure sans commune mesure avec celle émanant de l'extérieur. Si l'union européenne a adopté un certain nombre de mesure juridiques visant à bannir de son territoire le bois exploité illégalement, il reste que ce cadre juridique présente tout de même des failles. Le programme FLEGT, par exemple, mis en place par cette organisation connaît encore de nombreuses limites pour ce qui est de son application sur terrain.

Pour ce qui est du marché asiatique, à en croire une étude de la COMIFAC, celui-ci est très peu regardant sur les questions de gestion durable des forêts et de légalité de l'exploitation comme l'atteste une récente étude de la (COMIFAC, 2013).

### **3.3- Le marché sous régional des produits agricoles vivriers**

Il est dominé par le Gabon et la Guinée équatoriale pays frontalier au Cameroun. Dans ce cadre, une part très importante de la production agricole vivrière de l'arrondissement est souvent destinée à la commercialisation dans ce marché. Les revendeuses Gabonaises viennent dans les villages acheter les produits agricoles disponibles. Elles sont impliquées dans la dégradation des forêts dans la mesure où la forte demande du marché Gabonais en produits agricoles vivriers amène les agriculteurs à étendre la superficie de leur plantation pour accroître la production. Ce qui se fait au détriment des forêts de l'arrondissement.

## CONCLUSION

En définitive, il était question pour nous dans ce chapitre de montrer les différents acteurs responsables de la déforestation et de la dégradation forestière dans l'arrondissement de Mengang. Il en ressort que de nombreux acteurs à la fois publics, privés et internationaux sont responsables de façon volontaire ou involontaire de la dégradation des ressources forestières de cet arrondissement. Parmi les acteurs publics, on peut citer le MINADER, certains fonctionnaires véreux du MINFOF et certains agents des forces du maintien de l'ordre. Parmi les acteurs privés, l'on cite les populations locales, les élites ou encore les hommes d'affaire. Quant aux acteurs internationaux, il s'agit de Banque mondiale, des marchés internationaux du bois et des marchés sous régionaux des produits agricoles. Ces acteurs contribuent à la déforestation ou à la dégradation des forêts de l'arrondissement à travers diverses activités légales ou illégales. Tel est le cas de l'agriculture, de la chasse, de la pêche, de l'exploitation forestière ou encore du financement des activités économiques consommatrices de ressources forestières. Ainsi, si l'implication de bon nombre d'acteurs public dans la destruction des forêts de l'arrondissement de Mengang est un fait avéré, qu'en est-il des acteurs qui tentent de freiner ou d'inverser cette tendance à la déperdition des ressources ?

## **CHAPITRE III : PRINCIPALES INITIATIVES DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG ET SUGGESTIONS**

### **INTRODUCTION**

La menace écologique qui pèse sur les forêts tropicales en général et celles de l'arrondissement de Mengang en particulier, est aujourd'hui au centre des préoccupations nationales et internationales. En effet, les inquiétudes suscitées par le rythme de déforestation et dégradation forestière ont engagé un nombre important d'acteurs à la fois publics et privés, nationaux et internationaux dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ces derniers jouent un rôle très important dans la protection de ces ressources. Dans l'arrondissement de Mengang, de nombreuses initiatives en faveur des forêts sont entreprises par ces acteurs. Des initiatives visant à inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources forestières dans l'arrondissement. L'objectif de ce chapitre est donc de présenter ces différentes actions en faveur de la préservation des ressources forestières de notre zone d'étude. Ainsi, la suite de notre travail, consistera d'une part à présenter les principales initiatives nationales et internationales de gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang, et d'autre part à formuler des suggestions pour une protection plus efficaces des ressources forestières.

### **1. LES PRINCIPALES INITIATIVES DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES.**

Une grande diversité d'acteurs à la fois publics et privés, nationaux et internationaux œuvrent pour la gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang.

#### **1.1- Les acteurs publics**

Ils peuvent être nationaux ou internationaux.

##### **1.1.1- Les acteurs nationaux**

Les acteurs publics nationaux œuvrant dans la protection des ressources forestières dans notre zone d'étude sont constitués de l'ensemble des institutions, des organisations ou des administrations qui représentent l'État dans le domaine de la gestion des ressources forestières. Le parlement, le ministère des Forêts et de la Faune, le ministère de l'Environnement, de la

Protection de la Nature et du Développement Durable sont parmi les acteurs publics les plus en vue. Dans ce sens, la loi forestière de 1994 portant régime des Forêts de la Faune et de la pêche au Cameroun, dispose en son article 11 que « La protection des patrimoines forestier, faunique et halieutique est assurée par l'État ».

### **1.1.1.1- Le parlement**

La contribution du parlement dans la préservation des ressources forestières au Cameroun en général et dans l'arrondissement Mengang en particulier revêt plusieurs formes : le vote et de l'adoption de nombreuses lois réglementant l'exploitation des ressources forestières au Cameroun, l'examen et l'adoption des traités et accords internationaux relatifs à la préservation des ressources forestières...

#### **1.1.1.1.1- Le vote et l'adoption des lois**

Plusieurs lois visant à protéger la biodiversité et à garantir son utilisation durable au Cameroun ont déjà été votées et adoptées par le parlement. Dans ce cadre, nous pouvons citer, la loi forestière de 1994, portant régime des forêts de la faune et de la pêche ; la loi cadre relative à la gestion de l'environnement adoptée en 1996...

#### **➤ La loi forestière de 1994**

Cette loi régit le secteur forestier au Cameroun depuis 1994. Elle résulte de la révision progressive des diverses lois forestières précédentes et notamment celle du 27 novembre 1981 qu'elle a remplacé.

Elle vise à favoriser un aménagement forestier durable tout en augmentant la part du secteur forestier à l'économie nationale à travers la réglementation des activités d'exploitation forestières et d'accès aux ressources. L'objectif étant de garantir « une gestion intégrée assurant de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation desdites ressources et des différents écosystèmes » (art 1<sup>er</sup>). Pour cette raison, elle classe les types de ressources naturelles tout en désignant les acteurs responsables de leur gestion, de leur exploitation. Les conditions d'accès aux ressources et les règles d'exploitation sont aussi fixées.

Tableau 39: **Classification des forêts selon la loi forestière de 1994.**

| N° | Statut juridique           | Type de forêt   | Type d'utilisation   |
|----|----------------------------|---|--|
| 1  | Forêt du domaine permanent | Forêt communale, forêt domaniale                          | Habitat pour la faune et la flore                            |
| 2  | Domaine non permanent      | Forêt communautaire, forêt appartenant à des particuliers | Activités humaines : agriculture, exploitation forestière... |

**Source :** Loi forestière de 1994.

Dans cette loi, les forêts sont classées en fonction de leur mode d'utilisation et de leur statut juridique. Elle interdit par ailleurs l'exploitation d'un certain nombre produits forestiers et fixe sanctions encourues par les contrevenants. Le tableau 38 énumère les types de produits forestiers présents dans notre milieu d'étude dont l'exploitation est réglementée par la loi.

Tableau 40: **Typologie des produits forestiers réglementés par la loi**

| N° | Types de ressources forestières | Valeur   |
|----|---------------------------------|--|
| 1  | Produits végétaux ligneux       | Bois, Commerciale, alimentaire, environnementale, thérapeutique... |
| 2  | Produits végétaux non ligneux   | Thérapeutique, alimentaire, services                               |
| 3  | Produits fauniques              | Alimentaire  |
| 4  | Produits halieutiques           | Alimentaire  |

**Source :** Loi forestière de 1994.

Si la loi de 1994 n'est qu'une réforme des lois forestières antérieures, notamment celles de 1981, ses principales innovations sont liées à l'intégration des communautés locales et des communes dans la gestion forestière. Dans cette lancée, « l'État, les communes, les communautés villageoises, et les particuliers exercent sur leurs forêts et leurs établissements aquacoles, tous les droits résultant de la propriété, sous réserve des restrictions prévues par les législations foncière et domaniale ». En intégrant les communautés locales dans la gestion des ressources forestières, la loi responsabilise davantage cette catégorie d'acteur. À cet effet depuis 1999 cette loi prévoit désormais la mise en place des comités paysans-forêts afin de favoriser la participation des communautés locales à l'aménagement forestier.

Dans l'arrondissement de Mengang ces réformes favorisent la gestion durable des forêts par l'exploitation des forêts productives dans le cadre de plan d'aménagement ; la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités locales et notamment à la commune rurale de Mengang, la création d'emplois, la création de forêts communautaires. En un mot, la loi forestière de 1994 joue un rôle central dans la gestion durable des ressources forestières dans notre zone d'étude.

#### **1.1.1.1.2- L'examen et l'adoption de nombreux traités et accords internationaux**

De nombreux textes et conventions internationales allant dans le sens de la lutte contre la dégradation forestière proposés au niveau international ont déjà été examinés et approuvés par le parlement Camerounais. On cite dans ce cadre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) adoptée en 1973. La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) ratifiée par le parlement camerounais le 19 octobre 1994. Plusieurs autres conventions ont été ratifiées. C'est le cas de de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) adoptée en 1994 ;le Traité instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) adopté en 2005 par les Chefs d'État d'Afrique centrale, l'accord international sur les bois tropicaux de novembre 1983, de l'accord de coopération et de concertation entre les États d'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage (OCFSA) de 1983 à Libreville, du plan de convergence sous régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale approuvé en 2000 par le Conseil des Ministres puis adopté dans une version révisée en 2005 par les Chefs d'État d'Afrique centrale, ou encore de l'Accord sous régional sur le contrôle forestier adopté en 2007 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC...

#### **1.1.1.1.3- Le contrôle de l'action gouvernementale**

L'Assemblée Nationale, seule institution législative au Cameroun jusqu'en 2013 comprend en son sein plusieurs commissions et réseaux parlementaires chargés des questions environnementales. Ainsi par le biais de la commission parlementaire en charge des forêts et des différents réseaux parlementaires relevant de cette commission, cette institution assure le contrôle de l'action gouvernementale en matière de protection des forêts dans l'arrondissement de Mengang.



Dans l'arrondissement de Mengang, le contrôle de l'action gouvernementale en matière de gestion durable des forêts bénéficie, des initiatives de certains parlementaires originaires du département du Nyong et Mfoumou. Ces spécialistes des questions forestières qui encouragent dans leur discours ou à travers des dons la pratique du reboisement par les populations.

Ainsi, les actions du parlement en faveur de la préservation des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang sont indirectes puisqu'elles n'interviennent que par le biais des lois dont l'exécution dépend d'autres institutions. Ces lois influencent toutefois de façon majeure l'exploitation des ressources naturelles de l'arrondissement par les différents acteurs.

#### **1.1.1.2- Le ministère des Forêts et de la Faune**

Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement fait du ministère des Forêts et de la Faune, le principal responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune. Cette institution est chargée entre autre: de l'aménagement et de la gestion des aires protégées, de la gestion et de la protection des forêts du domaine national, de l'inventaire et de la protection de la faune et de la flore, de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, du reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts, du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestières et faunique par les différents intervenants ou encore de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu... Ces missions sont exécutées à divers niveaux, des services centraux aux services déconcentrés du MINFOF.

Dans l'arrondissement de Mengang, ses missions se traduisent sur le terrain par les contrôles forestiers routiers, la surveillance territoriale des forêts, délivrance des permis d'exploitation forestière, le contrôle de la légalité des activités d'exploitations forestières, l'aménagement des forêts...

##### **1.1.1.2.1- Les contrôles forestiers routiers**

Ils sont réalisables grâce au poste de contrôle forestier situé à Essouba dans l'arrondissement de Mengang. Celui-ci est chargé de la mise en œuvre de la politique du MINFOF (à travers la lutte anti-braconnage et la lutte contre les exploitants forestiers clandestins...). À cet effet, il assure régulièrement des contrôles forestiers routiers dans le souci de traquer les différents cas de criminalité faunique et floristique.



Photo 19: Poste contrôle forestier de Mengang

**Source** : Evina L.M., 2016.

Le MINFOF possède également d'autres postes de contrôles forestiers et des *checks poing* dans divers arrondissements situés le long de l'axe Mengang-Yaoundé à l'instar des postes de contrôle forestiers d'Awae, ou encore d'Elat...

Dans ces différents postes de contrôle forestiers, les agents du MINFOF inspectent principalement les véhicules transportant différents types de produits forestiers à l'instar du bois et des gibiers (même si le bois est le produit le plus visible).

Dans le cadre du contrôle forestier routier, les contrevenants encourent outre la saisie de leurs produits qui seront revendus, plusieurs sanctions pénales. Tel est le cas des emprisonnements pouvant aller de quelques jours à plusieurs années, des amendes et autres poursuites pénales. Le tableau 40 donne la liste des types sanctions possibles infligées par les agents du MINFOF en poste dans l'arrondissement.

Tableau 41: **Quelques sanctions infligées aux exploitants forestiers clandestins dans le poste de contrôle forestier de l'arrondissement de Mengang.**

| N° | Infractions  | Sanctions possibles  |
|----|--|--|
| 1  | Exploitation non autorisées  | Saisie du matériel de travail et du bois scié                          |
| 2  | Exploitation des essences non mentionnées dans le titre d'exploitation | Saisie du matériel de travail et du bois scié                          |
| 3  | Non respects des consignes d'exploitation                              | Interruption des activités en cours, amende, retrait de l'autorisation |
| 4  | Exploitation des essences menacées                                     | Saisie du matériel et du bois  |
| 5  | Contrat révolu   | Saisie du matériel de travail, saisie du bois                          |

**Source** : Poste de contrôle forestier de Mengang, 2016.

#### **1.1.1.2.2- La surveillance du territoire (les déplacements de terrain)**

Les fonctionnaires du MINFOF effectuent également plusieurs déplacements dans les forêts de l'arrondissement sur la base d'une rotation par village, et surtout des grandes tendances de l'illégalité dans l'arrondissement.

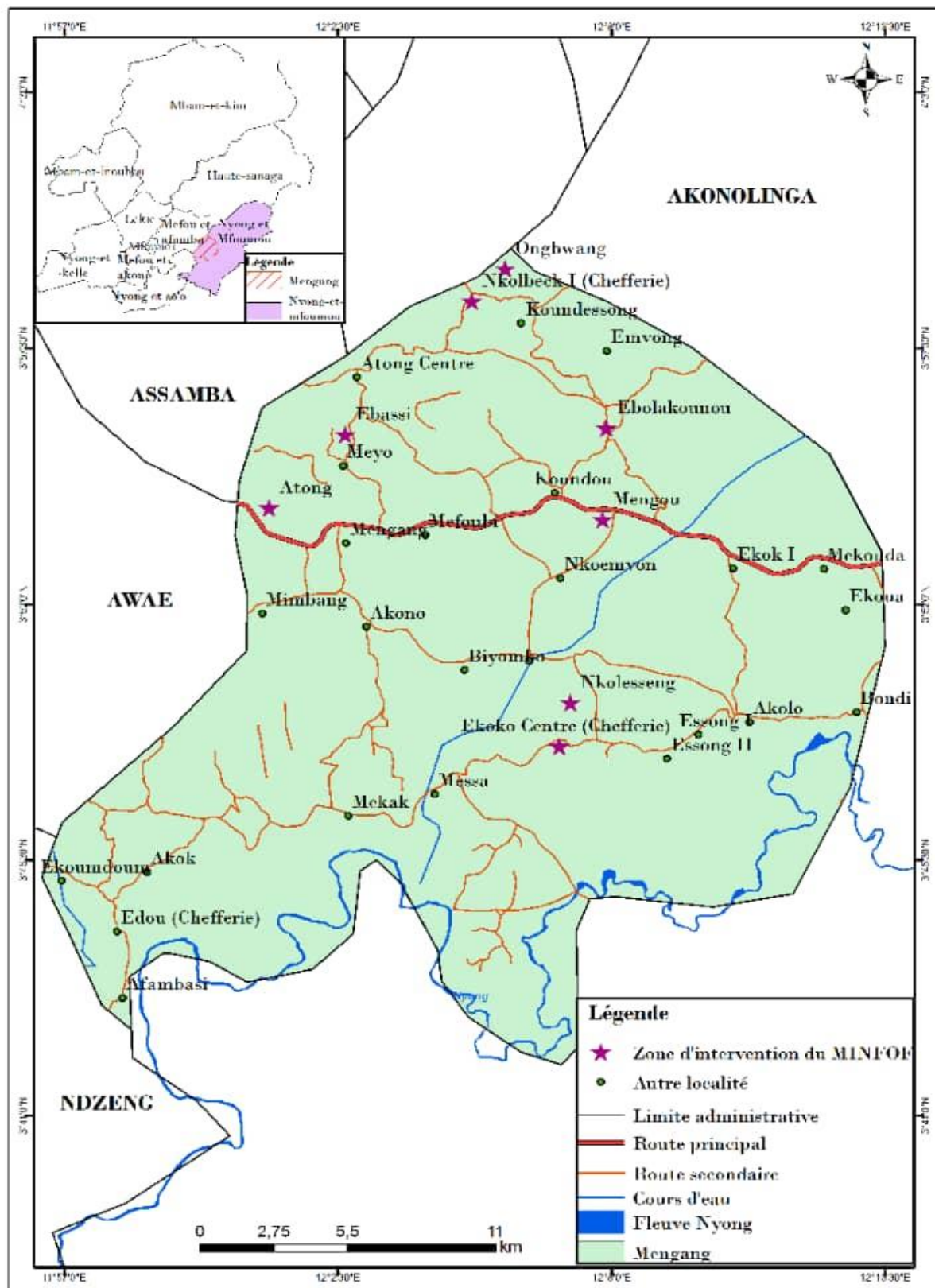


Figure 12: Carte des zones d'intervention des agents du MINFOF en 2016.

Source : Enquêtes de terrain, 2016.

Les bruits des tronçonneuses renseignent souvent ces agents sur la présence ou non des activités d'exploitation forestière illégale. Avec la régularité des activités de surveillance du territoire, certains exploitants forestiers illégaux ne programment leurs activités que les jours considérés comme moins dangereux à l'instar des jours de fête (fériés) et les dimanches par exemple. En outre il existe de plus en plus un réseau de solidarité entre exploitants clandestins qui s'alertent mutuellement selon les circonstances de la présence ou non des agents du MINFOF dans tel ou tel autre village.

Cette surveillance donne souvent lieu à des opérations « coup de poing » du MINFOF aboutissant à la saisie des bois exploités illégalement.

Tableau 42: **Sanctions infligées sur le terrain aux exploitants forestiers clandestins dans l'arrondissement de Mengang.**

| N° | Infractions                          | Sanctions  |
|----|--------------------------------------|--|
| 1  | Exploitation sans autorisation       | Saisie du matériel de travail et des planches sciées, imposition du marteau de saisie...                               |
| 2  | Exploitation des essences interdites | Saisie des planches exploitées, saisie du matériel de travail, imposition du marteau de saisie sur le tronc d'arbre... |
| 3  | Exploitation des essences immatures  | Saisie du matériel de travail et des planches, Poursuites judiciaires...   |

**Source** : poste de contrôle forestier de Mengang, 2016.

Lorsque des exploitants forestiers clandestins sont surpris, leur marchandise tout comme leur matériel de travail sont généralement saisi par les fonctionnaires.

#### **1.1.1.2.3- L'arbitrage des conflits forestiers**

Les conflits liés à la compétition pour l'accès aux ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang sont réguliers. Ils opposent en général les paysans entre eux, les populations locales et certaines compagnies forestières. A cet effet, les fonctionnaires du MINFOF effectuent de nombreux déplacements au sein des villages à l'issue desquels des cas d'exploitation illégale peuvent être constatés et certains bois frappés du marteau de saisie. Le tableau 42 donne quelques types de conflits arbitrés par le MINFOF.

Tableau 43: **Typologie des conflits forestiers arbitrés par le MINFOF dans l'arrondissement de Mengang.**

| N° | Typologie   | Sanctions  |
|----|---|--|
| 1  | Concurrence autour des arbres exploitables  | Exigence des autorisations formelles aux belligérants                              |
| 2  | Exploitation précoce des essences précieuses, ou des essences interdites                    | Saisie de l'essence exploitée (marteau de saisie), possibles poursuites pénales... |
| 3  | Exploitation sans le consentement du propriétaire des essences forestières dans sa parcelle | Saisie du matériel de travail du contrevenant                                      |

**Sources** : Enquêtes de terrain, 2016.

De telles interventions permettent aussi aux fonctionnaires du MINFOF de sensibiliser les populations sur le respect de la législation forestière. Il faut toutefois noter que les services déconcentrés du MINFOF dans l'arrondissement de Mengang ne disposent d'aucun moyen de transport pour les bois saisis. Dans la plupart des cas, les populations en conflit payent les frais de transport de ces fonctionnaires et le bois saisi est laissé sur place au risque d'être à nouveau exploité par le paysan contestant la décision des fonctionnaires.

#### **1.1.1.2.4- La lutte anti-braconnage**

Selon les autorités forestières, la chasse au fusil aussi bien pour la satisfaction des besoins d'autoconsommation que pour des raisons commerciales est conditionnée par la détention d'un permis de chasse. Les barrages de piège quant à eux doivent être moins longs pour ne capturer que des gibiers destinés à l'autoconsommation.

La lutte anti-braconnage par les agents du MINFOF s'appuie sur : les descentes dans les zones de commercialisation à grande échelle des gibiers chassés dans la clandestinité, et les descentes de terrain dans les forêts. Dans les marchés les saisies de gibier visent à marquer les esprits sur la détermination des autorités à lutter contre le braconnage. Les opérations dans les forêts quant à elles visent à détruire les barrages de pièges longs de plusieurs kilomètres. Le tableau 43 donne la liste des espèces fauniques interdites de chasse dans l'arrondissement de Mengang.

Tableau 44: **Les espèces fauniques interdites de chasse dans l'arrondissement de Mengang.**

| N° | Nom de l'espèce | Classe | Situation              |
|----|-----------------|--------|------------------------|
| 1  | Panthère        | A      | Très rare              |
| 2  | Tortue          | A      | Rare                   |
| 3  | Vipère          | A      | Moyennement disponible |
| 4  | Pangolin        | A      | Rare                   |
| 5  | Boa             | A      | Rare                   |
| 6  | Gorille         | A      | Très rare              |

**Source** : Poste de contrôle forestier de Mengang, 2016.

#### 1.1.1.2.5- Délivrance des permis de coupe aux exploitants forestiers

Selon la loi forestière de 1994, « Toute personne physique ou morale désirant exercer une activité forestière doit être agréée suivant des modalités fixées par décret » (art.41). Dans ce sens l'une des missions du MINFOF dans l'arrondissement de Mengang est la supervision des activités de chasse et d'exploitation forestière afin d'assurer la durabilité des forêts et la satisfaction des besoins des populations locales. Pour cela le MINFOF accorde des autorisations d'exploitation forestières et des permis de chasse à certaines catégories d'acteurs remplissant les conditions requises pour l'obtention de tels documents.

Les permis d'exploitation déterminent les essences forestières autorisées pour l'exploitation, les diamètres autorisés ainsi que la superficie couverte. Ce qui permet d'éviter les cas d'exploitation anarchiques lorsque les clauses de ces permis sont respectées.

Dans l'arrondissement de Mengang, on cite l'existence d'une multitude de permis parmi lesquels : les permis de vente de coupe, les concessions forestières, les autorisations personnelles de coupe et les forêts communautaires. Les principales compagnies forestières bénéficiaires de ces permis d'exploitation sont entre autres : la société forestière Bika (1970-1980), la société Coron (1980-2000), la société forestière Pierre Eyia (2006-2009) et les autorisations personnelles de coupes. Ces permis d'exploitation forestière permettent au MINFOF de délimiter les zones et les superficies d'exploitation, les essences forestières exploitables, les diamètres de bois exploitables ou encore la durée de l'exploitation dans l'arrondissement. Ils interviennent donc dans le cadre de l'aménagement forestier qui est l'une des missions régaliennes du MINFOF.

Parlant des titres d'exploitation pour petits exploitants, de nombreux permis de cette catégorie ont déjà été octroyés dans l'arrondissement de Mengang tandis que d'autres sont

plutôt rares. Ainsi, quelques autorisations personnelles de coupe ou encore des autorisations d'enlèvement de bois sont parfois accordés à certains particuliers.

Pour ce qui des permis pour droit d'usage coutumier, ils sont presque inexistantes et semblent même méconnus des populations locales qui n'ont pas besoin d'autorisation pour exploiter les arbres nécessaires à leurs activités de construction. Toutefois il ne s'agit que d'une minorité de personnes. Les procédures d'obtention desdits permis ne sont pas à la portée de tous. L'autorisation personnelle de coupe ou encore les autorisations d'enlèvement du bois par exemple sont accordées par le ministre des Forêts et de la Faune.

Quant aux concessions forestières, des permis de vente de coupe ainsi que ceux des unités forestières d'aménagement ont été accordés dans le passé à différentes compagnies forestières à l'instar de la *Société Forestière Bika* ou encore de la *Compagnie Forestière Coron*. Dans le même sens un certificat de vente de coupe a été attribué à la *Société Forestière Pierre Eyia* en 2000. Ce certificat est par ailleurs en cours de renouvellement en 2016. Toujours dans le cadre des concessions forestière un certificat d'exploitation annuelle dans l'optique de la création d'une forêt communautaire de Ngat-Edou dans l'arrondissement a également été acquis par les populations de l'arrondissement et la forêt est en cours de création. Le tableau 44 donne quelques types permis d'exploitations forestières accordés dans l'arrondissement de Mengang et leurs propriétaires.

Tableau 45: **Typologie des titres d'exploitation ayant déjà été délivrés dans l'arrondissement de Mengang entre 2000 et 2015.**

| <b>Titre d'exploitations</b>             | <b>Bénéficiaires</b>                  | <b>Superficies</b> | <b>Périodes</b>    |
|--|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Permis de vente de coupe</b>          | <i>Société forestière pierre Eyia</i> | 2500 hectares      | En 2000 et en 2016 |
| <b>Forêt communautaire</b>               | Population de l'arrondissement        | 5000 hectares      | Depuis 2014        |
| <b>Autorisation personnelle de coupe</b> | Personnes individuelles               | 30 mètres cube     | atemporel          |

**Source :** Mairie de la Commune de Mengang, 2016.

Le permis d'exploitation est ainsi un outil de gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement dans la mesure où il permet aux autorités forestières réguler l'accès à ces ressources en tenant compte de la disponibilité des essences dans les forêts. Il permet aussi



circonscrire le nombre d'exploitants, de délimiter les zones d'exploitation, de déterminer la durée de l'exploitation ou encore de définir les types d'essences exploitables, et les diamètres requis. Toutes ces règles en conformité avec la politique forestière nationale sont fixées pour assurer la pérennité des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang en particulier et celles du Cameroun en général.

Les autorisations du MINFOF concernent aussi les permis de chasse même si là encore le nombre de personne possédant de tels documents est encore faible voire inexistant. En effet, sur 16 personnes pratiquants la chasse au fusil dans notre échantillon, aucun n'est détenteur du permis de chasse.

A travers la délivrance des autorisations d'exploitations forestières, et des permis de chasse dans l'arrondissement de Mengang, le MINFOF contrôle tous les acteurs intervenants dans le secteur forestier pour une gestion durable des forêts de cette localité.

#### **1.1.1.2.6- La coordination des activités des populations en matière de gestion forestière.**

L'encadrement des populations de l'arrondissement de Mengang par la délégation départementale du MINFOF dans le cadre de la lutte contre la destruction des forêts se décline en plusieurs activités : la sensibilisation, l'assistance et l'accompagnement des populations dans le cadre de la création des forêts communautaires.

La sensibilisation concerne les groupes cibles à l'instar des populations, des exploitants forestiers, des chasseurs, des autorités traditionnelles, administratives et même municipales de l'arrondissement. Elle est centrée sur la réalité des conséquences négatives liées à l'exploitation anarchique des ressources forestières de l'arrondissement. Elle vise ainsi à éveiller les consciences des populations de l'arrondissement pour susciter leur adhésion au côté du MINFOF dans la lutte pour une gestion durable des ressources.

Dans le cadre de la gestion concertée et rationnelle des ressources forestières la délégation départementale du MINFOF coordonne et encourage en ce moment (en 2016) dans l'arrondissement un projet de création d'une forêt communautaire à Ngat-Edou entre plusieurs communautés de l'arrondissement en collaboration avec la mairie. Le MINFOF apporte un soutien technique aux populations locales dans l'exécution de ce projet conformément à l'article 37 de la loi forestière de 1994 qui stipule en son alinéa 1<sup>er</sup> que « L'administration chargée des forêts doit, aux fins de la prise en charge de la gestion des ressources forestières par les

communautés villageoises qui en manifestent l'intérêt, leur accorder une assistance. Une convention est alors signée entre les deux parties. L'assistance technique ainsi apportée aux communautés villageoises doit être gratuite ».

En définitive, le rôle du MINFOF dans la préservation des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang est multiforme et varié. Il épouse plusieurs stratégies : la réglementation, la sensibilisation, l'encadrement et la répression.

#### **1.1.1.3- Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable**

Le rôle de ce ministère dans la protection de l'environnement et particulièrement des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang, est crucial. L'article 17 alinéa 2 de la loi forestière de 1994 dispose que « La mise en œuvre de tout projet de développement susceptible d'entraîner des perturbations en milieu forestier ou aquatique est subordonnée à une étude préalable d'impact sur l'environnement ». Dans l'arrondissement de Mengang, ce rôle est régulièrement assumé par le ministère de l'Environnement dans les projets d'exploitation forestière, ceux de création des grandes plantations agricoles financés par l'administration ou par les Nations unies. L'étude d'impact environnemental est souvent aussi réalisée avant la construction de certaines infrastructures de développement par la mairie de l'arrondissement. Il s'agit d'une exigence préalable à toute activité d'exploitation d'envergure des ressources forestières au Cameroun. Celle-ci s'applique donc à l'arrondissement de Mengang. C'est l'arrêté N° 0070/MINEP du 22 avril 2005 établie par le ministre de l'environnement et de la protection de la nature qui met en place cette mesure dans le souci d'évaluer certaines conséquence sociales et environnementales des activités forestières d'envergure. La non-réalisation de cette étude peut entraîner la suspension des activités forestières à tout moment par ce ministère.

#### **1.1.1.4- Le ministère de l'Administration territoriale**

Son action dans l'arrondissement de Mengang est assurée par la sous-préfecture. Ce service déconcentré de l'administration territoriale assure la tutelle sur l'ensemble des institutions déconcentrées et décentralisées présentes dans cet arrondissement. C'est d'ailleurs la sous-préfecture qui abrite les bureaux des différents responsables locaux des administrations en charge des questions forestières et environnementales. Le sous-préfet de cet arrondissement convoque et préside ainsi régulièrement les réunions de mise en place des comités communaux et riverains. De plus, dans le cadre de la gestion des forêts communautaires, le sous-

préfet ou son représentant préside les assemblées générales des communautés villageoises. En outre le sous-préfet évalue régulièrement le personnel civil en poste dans son territoire de compétence. Parmi ce personnel, on rencontre les fonctionnaires du MINFOF.

#### **1.1.1.5- Les forces du maintien de l'ordre**

Dans le cadre des descentes musclées de terrain, la loi reconnaît aux autorités forestières le droit de solliciter la force publique. Dans ce sens, cette dernière participe régulièrement à des opérations coup de poings menés par la délégation départementale du MINFOF. Il s'agit principalement dans l'arrondissement de Mengang de la gendarmerie et de la police. Dans le cadre des descentes musclées de terrain, la brigade de gendarmerie de cet arrondissement vient souvent en appui aux agents des eaux et forêts pour régler certains litiges ou pour saisir certains stocks de bois en cour d'exploitation.

#### **1.1.2- Les acteurs internationaux**

Depuis le sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays tropicaux est devenue un combat international impliquant de nombreux acteurs internationaux à caractère étatique, interétatique et même non gouvernemental. Les forêts de l'arrondissement de Mengang, bénéficient des résultats de ce combat en ce sens qu'elles font partie des forêts du bassin du Congo. On distingue ainsi plusieurs catégories d'acteurs internationaux dont les activités de lutte contre la déforestation et la destruction des forêts ont une grande influence sur la préservation du couvert forestier de l'arrondissement de Mengang. Il s'agit entre autres des acteurs étatiques, des regroupements sous-régionaux, des organisations internationales du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

##### **1.1.2.1- Les acteurs étatiques**

De nombreux États étrangers contribuent à la lutte contre la dégradation forestière au Cameroun et partant dans l'arrondissement de Mengang. Il s'agit principalement des pays du Nord qui pour la plupart sont soucieux de maintenir le potentiel forestier tropical inchangé pour des raisons climatiques. C'est le cas de la France, de l'Allemagne, des États-Unis ou encore du Japon...

Parlant de la France, ce pays contribue à la lutte contre la déforestation à travers l'Agence Française de Développement (AFD). Celle-ci finance en effet de nombreux projets développement dans le souci de combattre la pauvreté responsable dans certaines circonstances

des cas d'exploitation illégale par les populations rurales des forêts. C'est dans ce sens qu'elle est à l'initiative du programme agricole ACEFA spécialisée dans la subvention des petits agriculteurs de l'arrondissement de Mengang regroupés dans les GIC et les coopératives. Cette organisation appui par ailleurs un certain nombre d'administrations publiques à la fois nationales et internationales chargés de la gestion durable des forêts. Tel est le cas du MINFOF, de la COMIFAC ou encore de l'OFAC... Cette lutte pour la gestion durable des forêts se traduit par le soutien tant technique que financier apporté à la fois au MINFOF et à la COMIFAC. Ainsi dans le cadre de la COP 21 organisé à Paris en décembre 2015 elle a fait un don de 280 millions de Francs à la COMIFAC pour l'aider à mieux préparer sa participation à cet évènement climatique d'envergure mondiale.

En dehors de la France, l'Allemagne par l'intermédiaire du GIZ offre également un appui financier et technique pour la gestion durable des ressources forestières au Cameroun. Ce soutien technique et financier a un impact indirect sur les ressources forestières.

Les États-Unis quant à eux apportent un appui financier et technique dans la lutte contre la destruction des forêts au Cameroun à travers l'Agence des Etats-Unis pour le Développement international (USAID). Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale du bois par exemple, l'action des USA s'illustre au plan juridique à travers le *Lacey Act*, une loi adoptée depuis 2008. Cette loi interdit la commercialisation du bois illégal récoltés en contrevenant aux lois des pays d'exploitation. Elle va même plus loin puisqu'elle interdit en même temps la vente, les échanges et la possession du bois collecté illégalement. Le *Lacey Act* impose par ailleurs une déclaration du pays d'origine avec identification scientifique des essences.

L'Australie pour sa part a adopté l'*illégal logging prohibition Act* en 2012. Il s'agit d'un instrument juridique contraignant interdisant l'entrée sur le marché australien du bois collecté illégalement.

A côté de ces pays cités, une multitude d'autres États à l'instar du Japon, de la Belgique ou encore des pays de l'Asie contribuent également à ce combat. Ces pays interviennent très souvent à travers le développement de plus en plus fréquent des politiques d'achat responsable. Dans ce sens de nombreuses entreprises de ces pays tant publiques que privés sont soucieuses de leur image auprès des populations (consommateurs). Pour cela, elles évitent la commande du bois exploité illégalement dans les pays d'Afrique centrale. On peut ainsi citer parmi ces pays les politiques d'achat public des Pays-Bas, du Royaume-Unis ou encore celle du Japon connu sous l'appellation *Japon Goho Wood*.

Toutes ces initiatives juridiques, économique, législatives des Etats étrangers influencent grandement la lutte contre la destruction des forêts dans l'arrondissement de Mengang. Puisqu'une partie importante du bois exploité dans l'arrondissement est souvent exporté.

### **1.1.2.2- Les regroupements sous régionaux et régionaux**

Les forêts du bassin du Congo auxquelles appartiennent les forêts de l'arrondissement de Mengang font l'objet de l'attention de nombreuses organisations régionales et sous régionales. Parmi ces organisations, l'on peut citer la COMIFAC, l'OFAC, l'Union européenne. Ces organisations jouent un rôle indirect mais évident dans la lutte pour la gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement.

#### **1.1.2.2.1- La COMIFAC**

Elle réalise régulièrement des études sur les activités forestières dans les forêts du bassin du Congo. Elle prévient ainsi des grandes tendances de l'exploitation des ressources forestières dans cet immense massif forestier. Des études qui ont ainsi un lien avec les forêts de l'arrondissement de Mengang.

#### **1.1.2.2.2- L'Union européenne**

Cette organisation est responsable la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) et du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Il s'agit en réalité des exigences de légalités sur le commerce du bois et de ses produits dérivés sur les marchés de l'union européenne. Ces exigences ont donné lieu au plan d'action FLEGT dont la volonté affichée est de bannir le bois illégal et son commerce vers l'union européenne. A travers ce plan adopté en 2003, l'UE appui les pays producteurs de bois engagés dans la réforme du secteur avec notamment les objectifs de lutte contre l'exploitation illégale et la mise en place d'une gestion rationnelle des ressources forestières. Cet appui concerne le renforcement de la capacité des États dans leurs fonctions de contrôle, sur le soutien à un secteur privé vertueux et d'une société civile soucieuse de la préservation des ressources forestières.

#### **➤ L'accord de partenariat volontaire**

Il s'agit d'un système de vérification de la légalité du bois exporté dans l'union européenne. Cette vérification permet la délivrance d'autorisation FLEGT. Ce qui suppose par

exemple que le bois exploité illégalement dans l'arrondissement de Mengang ne pourra plus entrer dans l'union européenne.

➤ **Le règlement bois de l'Union européenne**

Il s'applique aux opérateurs plaçant du bois sur le marché européen, quel que soit l'origine de ce bois. Ce règlement exige ainsi des opérateurs la mise en place d'un système de « diligence raisonnée ». Ce système de diligence raisonnée permet quant à lui de s'assurer que le bois qu'ils placent sur le marché est d'origine légale. En outre le RBUE fait du commerce du bois illégal dans l'union européenne un délit passible de sanction. Ce règlement contraint les opérateurs mettant le bois sur le marché européen à vérifier la légalité du bois auprès de leurs fournisseurs.

**1.1.2.3- Les organisations onusiennes**

Dans l'arrondissement de Mengang, de nombreuses organisations onusiennes contribuent indirectement à la lutte contre la destruction des forêts. C'est le cas du FMI, de la Banque mondiale, du Pnue, du Pnud ou encore de la Fao.

**1.1.2.3.1- Les institutions de Breton Woods (FMI, BM)**

Créé en 1945 après la deuxième guerre mondiale, le FMI et la Banque mondiale jouent un rôle non négligeable dans la lutte pour une bonne gestion des ressources forestières au Cameroun. Les actions de ces organisations en faveur de la gestion durable des forêts au Cameroun sont nombreuses. Elles concernent notamment au plan politique, les incitations à la réforme du secteur forestier au Cameroun, la lutte contre la corruption dans le secteur forestier ou encore les exigences de respect des normes environnementales dans les projets agricoles financés par ces institutions dans l'arrondissement de Mengang.

Parlant de la réforme forestière de 1994, la Banque mondiale a joué un rôle phare dans la mesure où elle a exercé diverses pressions sur le gouvernement Camerounais en faveur de la gestion durable des forêts. Elle a ainsi contribué à la réforme forestière au Cameroun des années 1980 en conditionnant certaines de ses aides financières à la réforme de la politique forestière locales. Ce qui a donné lieu à la loi forestière de 1994 marquée par une gestion plus transparente des forêts. Elle promouvait particulièrement l'implication des populations locales dans la gestion des ressources forestières situées dans leur village et leur accès aux ressources financières émanant de cette manne forestière. Sous la pression de ces deux organisations, le

Cameroun a donc réformé sa politique forestière en essayant de l'adapter aux principes de bonne gouvernance. D'où le transfert de la gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales, une gestion communautaire et durable des forêts, axée sur la participation des populations locales utilisatrices, et un développement durable que cette loi introduit. Celle-ci régit encore le secteur forestier Camerounais en 2016.

La contribution de cette institution dans le cadre de la lutte contre la déforestation au Cameroun, s'illustre aussi à travers la publication des données sur les pertes financières engendrées par l'exploitation illégale du bois.

Le rôle du FMI et de la banque mondiale en faveur de la préservation des forêts dans l'arrondissement de Mengang s'illustre enfin à travers les exigences de respect des normes environnementales dans les projets agricoles financés par ces institutions dans l'arrondissement de Mengang. Ainsi par exemple, dans le cadre du Programme pour l'amélioration de la compétitivité agricole (PACA) développé en partenariat avec le MINADER, la Banque mondiale a fait intervenir à plusieurs étapes du projet des fonctionnaires du MINFOF. Ces derniers devaient s'assurer que l'abattage des arbres respectait les normes de gestion durable des forêts.

En définitive, le FMI et la Banque mondiale jouent un rôle très important dans le cadre de la gestion durable des forêts de l'arrondissement de Mengang.

#### **1.1.2.3.2- Le PNUD**

Bien que ce programme contribue à la création de nombreuses plantations agricoles dévoreuses de forêt dans plusieurs villages de l'arrondissement de Mengang, cette organisation internationale exige régulièrement dans le cadre des projets qu'elle finance dans l'arrondissement de Mengang, le strict respect des normes environnementales. Pour cela, des fonctionnaires du MINFOF ont effectué de nombreuses descentes sur le terrain dans chaque étape des projets financés par le PNUD dans le souci de s'assurer du respect des normes environnementales. Ces normes étaient essentiellement basées sur le système et le taux d'abattage des arbres.

### **1.2- Les acteurs privés**

Dans l'arrondissement de Mengang, les principaux acteurs privés luttant contre la dégradation des ressources forestières et la déforestation sont les populations locales.

### **1.2.1- Les populations locales**

Bien que contribuant à la destruction des ressources forestières de par leurs activités, les populations locales en sont les principales victimes. Dans ce sens, elles sont en première ligne dans le combat pour le maintien de la durabilité environnementale sur les ressources forestières. Cette prise de conscience découle d'une série de revers environnementaux : diminution brutale des ressources naturelles forestières (espèces fauniques et floristiques), changement brusque du climat, régression des terres fertiles...

Cette prise de conscience est aussi culturelle. En effet, la dégradation des forêts affecte les modes de vie des populations locales qui sont liées à la forêt depuis des décennies. La dégradation d'une forêt n'est pas seulement une disparition de la faune et de la flore, elle a aussi des conséquences culturelles et sociale : exode rural, famine, menace d'existence dans le temps de certains peuples ou encore la disparition des essences forestières à fort potentiel traditionnel.

Les principales activités que mènent ces populations pour limiter la dégradation des forêts incluent : la protection des essences forestières en voie de disparition, l'allongement de la durée des jachères, le reboisement, la domestication certaines plantes, l'utilisation des semences à haut rendement sur des surfaces réduites ou encore de la dénonciation des cas d'exploitation illégale...

#### **1.2.1.1- La protection des essences forestières précieuses**

Parlant de la protection des essences forestières en voie de disparition, elle résulte le plus souvent des initiatives personnelles des paysans dans leurs parcelles de terrain respectives. De ce fait, la majorité des paysans dans le cadre des activités agricoles préservent dans leurs plantations les essences forestières jugées précieuses au plan culturel, traditionnel, médicinal commercial et en voie de disparition. Ils en assurent très souvent la protection non seulement lors de la création des plantations mais aussi contre les exploitants clandestins.





Photo 20 : Préservation du movingui dans une plantation agricole (village Ekoko).

*Source : Evina L.M., 2016.*

Les résultats obtenus au cours de nos enquêtes, montrent que la majorité de la population de l'arrondissement de Mengang protègent les forêts lors de la création des plantations. Sur 362 personnes rencontrées, 297 observe ce mode de gestion durable des ressources forestières.

D'après nos enquêtes, environ 82,04% de la population accorde de l'importance à la protection des forêts lors de la création des plantations. Cette préservation des ressources forestières précieuses intervient non seulement au moment du défrichage, mais surtout lors de l'abattage.

Ces efforts sont consentis par un grand nombre de paysans dans le souci de léguer à leur descendance des essences forestières précieuses à forte valeur commerciale, culturelle et traditionnelle. Le tableau 45 montre quelques essences forestières précieuses les plus protégées lors des activités agricoles par les populations de l'arrondissement de Mengang.

**Tableau 46: Essences forestières faisant l'objet d'une préservation lors de la création des plantations agricoles.**

| Essences floristiques | Noms scientifiques                  | Valeur                                    | Situation                          |
|-----------------------|-------------------------------------|---|------------------------------------|
| Essingang             | <i>Guibourtia tessmannii</i>        | Commerciales, culturelle ou thérapeutique | En voie de disparition, disponible |
| Moabi                 | <i>Ballona toxisperma</i>           | Commerciale, culturelle, alimentaire      | Rare                               |
| Sapelli               | <i>Entandrophrgma cylindricum</i>   | Valeur commerciale                        | Rare                               |
| Movingui              | <i>Distemomanthus benthamianous</i> | Commerciale                               | Disponibilité moyenne              |

**Source** : enquêtes de terrain, 2016.

De nos jours, la détention de certaines essences forestières précieuses dans sa parcelle de terrain par un paysan est souvent une source de fierté familiale et de richesse, parfois d'admiration des autres paysans. D'où la surveillance constante dont ces essences font l'objet lorsqu'elles se trouvent dans les parcelles desdits paysans. En outre, on assiste désormais à la protection des essences menacées dès le stade embryonnaire de leur développement. Ainsi, certains agriculteurs épargnent volontairement lors du défrichage les herbes dont les essences sont précieuses. D'autres par contre le font uniquement au moment de l'abattage. Le tableau 46 illustre cette différence de stratégie pour la protection des essences forestières précieuses lors la création des plantations.

**Tableau 47: Etapes de la protection des forêts lors de la création des plantations**

| Protection des forêts   | Effectifs | Pourcentage |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Lors du défrichage      | 03        | 0,92%       |
| Au moment de l'abattage | 245       | 75,15%      |
| Les deux                | 78        | 23,93%      |
| Total                   | 326       | 100%        |

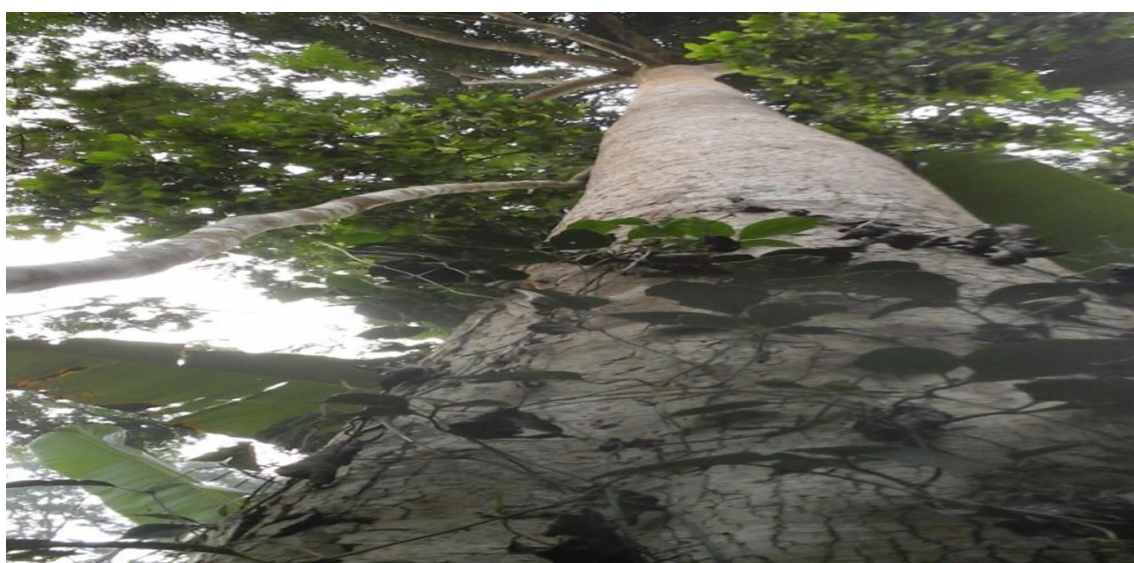
**Source** : Enquêtes de terrain, 2016.

Les statistiques du tableau 46 montrent que la préservation des ressources a beaucoup plus lieu au moment de l'abattage, soit un pourcentage de 75,15% contre 23,93% lors du défrichage. Cette disproportion en faveur de la préservation des essences au moment de

l'abattage s'explique par la facilité à discerner les essences forestières précieuses lorsqu'elles sont en cours de maturation.

Certaines essences forestières par contre bien que protégées et parfois savamment entretenues par les populations de l'arrondissement de Mengang en raison de leurs importances ne sont pas particulièrement menacées.

La protection des ressources forestière précieuse concerne aussi les PFNL. De nombreux produits forestiers non ligneux sont dans ce cadre savamment entretenus dans les plantations. D'après nos enquêtes, plus de 90% des agriculteurs tiennent compte de la protection des produits forestiers non ligneux lors de la création de leur plantation ou de leurs champs.



**Photo 21: Une tige de mangue sauvage préservée dans une plantation agricole à Ebolakounou**

**Source :** Evina L.M., 2016.

Les essences les plus protégées incluent les plantes médicinales et celle qui ont une valeur alimentaire. Le tableau 47 montre une liste de quelques-uns de ces produits forestiers non ligneux.

Tableau 48: Quelques PFNL protégés par les populations dans l'arrondissement de Mengang.

| N° | Noms courant      | Noms scientifiques              | Nombre d'agriculteurs | Pourcentage Agriculteurs | Valeur                       |
|----|-------------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------------|
| 1  | <i>Ekuk</i>       | <i>Alstoniabonli</i>            | 260                   | 71,82%                   | Thérapeutique                |
| 2  | <i>Andok</i>      | <i>Irvingia gabonensis</i>      | 217                   | 59,94%                   | Alimentaire                  |
| 3  | <i>Njansang</i>   | <i>Ricinodendron heudelotii</i> | 210                   | 58%                      | Alimentaire                  |
| 4  | <i>Mwoué</i>      | <i>Cola lepidota</i>            | 201                   | 55,52%                   | Alimentaire                  |
| 1  | <i>Mbita cola</i> | <i>Garcinia kola</i>            | 164                   | 45%                      | Thérapeutique et alimentaire |
| 2  | <i>Essok</i>      | <i>Garcinia lucida</i>          | 121                   | 33,42%                   | Thérapeutique et alimentaire |

Source : Evina, 2016.

Du tableau 47, il ressort que l'*Ekuk*, l'*Andok*, le *Njansang* et le *Mwoué* sont chacun protégés par plus de 50% de la population. L'*Ekuk*, PFNL le plus protégé, sert de médicament contre le paludisme. En raison de cette valeur thérapeutique d'une part et de la rareté de ce PFNL d'autre part, il est aujourd'hui protégé par la majorité de la population.

L'*Andok* et le *Njansang* sont protégé chacun par près de 60% de la population. Cette situation s'explique par leur double valeur alimentaire et commerciale. Il en est de même du *mwoue* protégé par 55,52% de la population. Ces PFNL font l'objet de l'autoconsommation tout en offrant des revenus financiers important.

Le *Mbita cola* et l'*essok* ont une double valeur alimentaire et thérapeutique. Toutefois, ces PFNL sont respectivement protégé par moins de 50% de la population. Cette situation s'explique par le fait que ces PFNL sont beaucoup plus utilisés par une minorité de la population pour la cueillette du vin de palme.

#### 1.2.1.2- La coupe sélective des arbres

La coupe sélective lors de la création des plantations est un moyen important de préservation des ressources forestières de Mengang. En effet, la plupart des agriculteurs de l'arrondissement de Mengang (88%) utilisent ce moyen de protection des ressources forestières. Sur 362 agriculteurs soumis à notre enquête 317 d'entre-deux pratiquent une coupe sélective des forêts lors de la création des plantations, soit environ 88% de la population. Cette situation

s'explique par la valeur économique ; sociale et culturelle des essences forestières protégées. Le type de ressources forestières le plus protégé varie d'un agriculteur à l'autre selon qu'il s'agit des produits forestiers ligneux ou des produits forestiers non ligneux. Dans ce sens, les Produits forestiers ligneux sont de loin les ressources forestières les plus protégées par les populations de l'arrondissement de Mengang lors de la création des plantations comme l'atteste le tableau 48.

Tableau 49: **Typologie des ressources forestières les mieux protégées**

| <b>Type de ressources</b> | <b>PFL</b> | <b>PFNL</b> | <b>Total</b> |
|---------------------------|------------|-------------|--------------|
| Effectifs d'agriculteurs  | 232        | 85          | 317          |
| Pourcentage               | 73,18%     | 26,81%      | 100%         |

**Sources** : Enquête de terrain, 2016.

Le tableau 48 montre la prépondérance accordée à la protection des produits forestiers ligneux. Celles-ci représentent en effet, 73,18% des essences floristiques protégées lors de l'abattage contre seulement 26,81% pour les produits forestiers non ligneux. Cette situation semble s'expliquer par le volume relativement faible de certains PFNL qui se confond avec la strate herbacée lors du défrichage. Par ailleurs, les produits forestiers ligneux ont une rentabilité financière beaucoup plus importante en cas d'exploitation du bois.

### **1.2.1.3- L'allongement de la durée des jachères**

Dans l'arrondissement de Mengang, l'observation de la jachère a de nombreux effets positifs pour les populations locales (la reconstitution de la forêt...). D'après les résultats émanant de nos enquêtes, cette technique est observée par l'ensemble des populations de l'arrondissement de Mengang avec une durée qui diffère toutefois selon les familles et selon les types de culture pratiquées.



Photo 22: Une jachère de plus de 10 ans au village Ebolakounou

Source : Evina L.M., 2016.

La majorité de la population pratique la jachère comme méthode de gestion durable des ressources. Selon les données de notre enquête, environ 96% des agriculteurs observent ce mode de renouvellement des terres. Ce fort pourcentage s'explique d'une part par les faibles densités de population et d'autre part par la disponibilité des terres agricoles.

Si la durée moyenne des jachères dans l'arrondissement est de 12.5 ans, Il existe des disparités d'un agriculteur à l'autre comme le montre le tableau 49.

Tableau 50: **Durée d'observation de la jachère dans l'arrondissement de Mengang**

| Durée       | 2 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | Total |
|-------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------|
| Effectifs   | 22        | 168       | 113         | 46          | 349   |
| Pourcentage | 6,30%     | 48,13%    | 32,37%      | 13,18%      | 100%  |

Source : Enquête de terrain, 2016.

Une analyse des données de ce tableau, montre qu'un grand nombre de personnes observe une durée de la jachère supérieure 10 ans soit 202 personnes sur 349 (57,87% de l'ensemble des populations qui observent la jachère). Cette situation est due à notre avis non seulement à la faible utilisation des intrants chimiques pour booster la productivité du sol. Ce



qui oblige les agriculteurs à laisser aux sols le temps de se reconstituer. Mais aussi aux faibles densités de population qui caractérisent cet arrondissement.

#### 1.2.1.4- La domestication de certaines plantes

La domestication des plantes constitue une autre technique de gestion durable des ressources forestières utilisée par les agriculteurs de l'arrondissement de Mengang. Elle consiste à planter un certain nombre de produits forestiers ligneux ou non ligneux qui autrefois poussaient naturellement. Elle concerne les produits forestiers non ligneux à forte demande locale. Elle a lieu à la fois dans la forêt et aux alentours des habitations. Selon nos enquêtes, plus de la moitié des agriculteurs de l'arrondissement de Mengang., soit environ 53.59% pratiquent la domestication des plantes. Sur les 362 agriculteurs recensés dans notre échantillon, 194 utilisent cette technique de gestion durable des ressources forestières. Ce pourcentage élevé en faveur de la domestication des plantes pourrait s'expliquer non seulement par la rareté de plus en plus grandissante de certains PFNL autrefois abondant en raison de la dégradation des forêts de cette unité administrative, mais aussi par la découverte des techniques de domestications récentes.

Plusieurs plantes sauvages sont ainsi domestiquées à l'instar de l'*okok*, de certaines plantes condimentales (*messep*, du *Ndong*...) Au plan médical, l'*ékouk* servant au traitement au paludisme autrefois présents uniquement dans les brousses est désormais visible devant les habitations de certains de villageois. Les plantes les plus domestiquées sont les condiments traditionnels, les aphrodisiaques, les plantes médicinales.



**Photo 23:** Jeune plante d'essok domestiquée dans un champ au village Ebolakounou

**Source :** Evina L.M., 2016.

La régularité de la cueillette du vin de palme et la forte demande villageoise de ce vin donne ainsi lieu à la culture de certains PFNL comme de *l'essok* dans les champs, devant ou derrière les habitations. Ce PFNL est utilisé par les cueilleurs de vin de palme pour parfaire son goût. Il en est de même d'un nombre important de produits à l'instar des kolas, de certains fruits sauvages. En un mot, il existe de nos jours une multitude de produits forestiers non ligneux sauvages dans l'arrondissement de Mengang qui sont domestiquées par les paysans dans le souci de s'assurer leur approvisionnement.

Tableau 51: Les PFNL les plus domestiqués dans l'arrondissement de Mengang.

| N° | Appellations locales | Noms scientifiques      | Effectifs | Pourcentage | Valeurs                      |
|----|----------------------|-------------------------|-----------|-------------|------------------------------|
| 1  | Condiments           | <i>Garcinia lucida</i>  | 90        | 46,39%      | Alimentaire et thérapeutique |
| 2  | Essok                | <i>Garcinia lucida</i>  | 53        | 27,31%      | Alimentaire                  |
| 3  | Kola traditionnelle  |                         | 50        | 25,77%      | Alimentaire et thérapeutique |
| 3  | Okok                 | <i>Gnetum africanum</i> | 1         | 0,51%       | Alimentaire                  |

Source : Enquêtes de terrain, 2016.

Les condiments traditionnels sont les PFNL les plus domestiqués. En effet environ 45,39 % de la population domestique ces plantes contre 27,31% pour *l'essok* ; 25,77% pour les kolas traditionnelles et 0,51% pour *l'okok*. Cette place prépondérante des condiments traditionnels s'explique non seulement par leur contribution directe dans l'alimentation des populations, mais aussi la maîtrise des techniques de domestication de ces plantes. La domestication des plantes médicinales s'explique à notre avis par leur apport très déterminant dans la santé des populations de l'arrondissement. En outre, certaines plantes médicinales font l'objet d'une forte demande jusque dans les métropoles.

Pour ce qui est des ressources halieutiques, certains paysans soucieux de s'approvisionner régulièrement en poisson d'eau douce et autre essences halieutiques prisées dans la localité comme le *Kanga* créent progressivement des lacs et des étangs aquacoles. Dans ces étangs, sont souvent élevées et conservées des espèces halieutiques prisées ou en voie de disparition.

Dans le même sens nous avons aussi le développement des activités apicoles à travers la production artificielle du miel par quelques particuliers dans l'arrondissement.



#### **1.2.1.5- L'utilisation des pratiques agricoles moins consommatrice d'espace**

Un grand nombre d'agriculteurs de l'arrondissement mise de plus en plus sur la qualité des semences que sur la grandeur des superficies pour accroître leur rendement. On note aussi une montée des investissements liés aux cultures de rentes par rapport aux cultures vivrières dont le potentiel destructif est atténué.

Quant au mode de vie des populations, ils s'orientent progressivement des habitudes importées de la ville. Ce qui limite la dépendance vis-à-vis des ressources forestières et par conséquent freine leur dégradation. Par exemple, certains ménages possédant pour la cuisson de leurs aliments des cuisinières n'utilisent que très rarement le feu de bois.

#### **1.2.1.6- La collaboration avec les autorités forestières**

Cette collaboration donne lieu à des dénonciations régulières émanant des populations locales sur les cas d'exploitation illégale des forêts. Ces dénonciations permettent aux fonctionnaires du MINFOF de pouvoir intervenir dans un nombre important de site d'exploitation forestière illégale.

En somme, il ressort que les populations locales jouent un rôle très important dans la lutte contre la dégradation des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang. Ils semblent être pour le moment le seul acteur privé identifié dans l'arrondissement.

#### **1.2.2- Les exploitants forestiers**

En dehors des agriculteurs, les exploitants forestiers contribuent aussi à la gestion durable des forêts de l'arrondissement de Mengang. Leurs actions sont principalement axées sur la préservation des essences forestières encore jeunes. Selon nos enquêtes, l'importance accordée à la gestion durable des forêts varie d'un exploitant à l'autre. Le tableau 51 traduit cette situation.

Tableau 52: **Protection des ressources forestières par les exploitants forestiers**

| <b>Préservation de la forêt</b> | <b>Effectifs</b> | <b>Pourcentages</b> |
|---------------------------------|------------------|---------------------|
| Importante                      | 27               | 84,37%              |
| Très importante                 | 5                | 15,62%              |
| Total                           | 32               | 100                 |

**Source** Enquête de terrain, 2016.

Les résultats présentés dans ce tableau montrent en effet que 27 exploitants forestiers sur 32 soit 84,37% accordent l'importance à la protection des ressources forestières. Pour cela, cette catégorie d'exploitant sélectionne uniquement les essences forestières de grand diamètre. En revanche 5 exploitants forestiers sur 32 soit 15,62% accordent une très grande importance à la protection des ressources forestières lors de leurs activités. Cela suppose l'exploitation des produits forestiers ligneux de très grand diamètre uniquement et la préservation des espèces de densité moyenne.

### 1.2.3- Les pêcheurs

Leurs activités de gestion durable des ressources dans ce domaine sont principalement axées sur la pêche saisonnière, la capture des espèces uniquement matures. Le tableau 52 récapitule ces stratégies de protection des ressources émanant des rivières.

Tableau 53: **Techniques de gestion durable des ressources halieutique dans l'arrondissement de Mengang**

| <b>Mode de protection</b> | <b>Effectifs</b> | <b>Pourcentage</b> |
|---------------------------|------------------|--------------------|
| Capturées espèces matures | 11               | 16,41%             |
| Pêche saisonnière         | 44               | 65,67%             |
| Les deux                  | 12               | 17,91%             |
| Total                     | 67               | 100%               |

**Source** : enquêtes de terrain, 2016.

Sur 67 personnes pratiquant la pêche, 11 pêcheurs utilisent des espèces matures, 44 pratiquent une pêche saisonnière qui laissent un temps de répit aux poissons pour se régénérer et 12 pratiquent les deux modes de gestion durables à la fois.

En définitive, nous pouvons dire que les initiatives de protection des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang sont très nombreuses.

## **2- SUGGESTIONS**

Une lutte plus efficace contre la destruction des forêts dans l'arrondissement de Mengang suppose une implication plus accrue des différents acteurs intervenant. Elle doit donc être envisagée à tous les niveaux.

### **2.1- Au niveau des acteurs publics**

Un nombre important d'acteurs publics interviennent dans la gestion des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang. C'est le cas du MINFOF, du MINADER, du MINAT, du MINEPIA (élevage...) ou encore des forces de maintien de l'ordre. Si la plupart de ces administrations contribuent à leur manière à la gestion durable des ressources forestières de l'arrondissement, elles pourraient encore améliorer leurs résultats. D'où les solutions que nous suggérons dans ce chapitre.

#### **2.1.1- Le MINFOF**

Malgré la surveillance des forêts de l'arrondissement, les contrôles forestiers routiers ou encore la lutte anti-braconnage, l'exploitation forestière illégale continue. De même le braconnage reste très présent dans l'arrondissement et la population faunique est en voie de régression. Une amélioration des résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre la destruction des ressources fauniques et floristiques passe à notre avis par une série de mesures à la fois préventives, répressives et restauratrices.

##### **2.1.1.1- Les mesures préventives**

Ces mesures impliquent entre autres la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités humaines infrastructurelles du MINFOF dans l'arrondissement.

##### **➤ La lutte contre la corruption**

Elle passe par la lutte contre l'exploitation forestière clandestine. Dans cette perspective, l'officialisation de la filière informelle à travers l'assouplissement des conditions d'obtention des permis de coupe peut être envisagée. En effet les difficultés d'obtention des permis de coupe encouragent un grand nombre petits exploitants à entrer dans l'illégalité.

Beaucoup d'entre eux aimeraient sortir de l'illégalité mais sont souvent découragés par les conditions juridiques et financière à remplir. De plus, les sommes d'argent déboursées en

cas de contrôle inopiné en forêts ou de contrôle routier sont de loin inférieures à celles souvent exigées pour l'avancement du dossier conduisant à une autorisation formelle de coupe.

Ainsi, l'octroi par le gouvernement des permis de coupe de courte durée à l'intention des petits exploitants serait une solution. Dans ce sens, Abouem I., coordonnatrice du programme de sécurisation des recettes forestières du MINFI cité dans une publication du CIFOR pense que « si les scieurs et les négociants disposaient de permis d'exploiter et de vendre du bois, ils n'auraient plus à supporter le poids d'agir dans l'illégalité où à perdre tant de temps et d'énergie à négocier les paiements informels avec les fonctionnaires ». L'attribution des permis d'exploitation forestière et des permis de chasse pourraient être déconcentrées au niveau régional.

L'officialisation de la filière nationale permettrait non seulement aux petits exploitants d'agir en toute légalité mais aussi au gouvernement de gagner de l'argent tout en contrôlant l'exploitation des ressources forestières pour que seules les essences autorisées soient exploitées. Selon le CIFOR (2013) les quantités de bois exploités artisanalement sont aussi importantes que celle exploitées légalement par les compagnies forestières dans la sous-région Afrique centrale.

➤ **Le renforcement du nombre de fonctionnaires du MINFOF présents dans l'arrondissement**

Le poste de contrôle forestier de l'arrondissement de Mengang ne dispose que de trois agents. Cet effectif d'après les agents du MINFOF s'avère insuffisant pour surveiller l'immense territoire de l'arrondissement de Mengang.

➤ **L'achat du matériel et la construction des infrastructures de logement**

Le poste de contrôle forestier de l'arrondissement de Mengang fait face à un manque important en matériel de travail. Il ne dispose que d'une moto qui au moment de notre enquête était en panne. Ainsi, ce poste de contrôle pourrait être doté d'aux moins deux motos permanemment fonctionnelles à défaut d'un véhicule au regard de l'immensité du territoire à parcourir. Par ailleurs, les services du MINFOF, pour le moment sont logés à la sous-préfecture. La construction dans l'arrondissement d'un bâtiment abritant les services du MINFOF est donc une nécessité.

### ➤ **La sensibilisation des populations locales**

Les populations locales constituent un maillon important dans la lutte contre la dégradation forestière dans l'arrondissement de Mengang. Aucune action de préservation ne peut réussir sans leur participation. Pour cela, ils ont besoin d'être sensibiliser.

Cette sensibilisation doit porter sur la législation forestière, les conséquences environnementales, économiques et juridiques liées à la destruction des forêts. Cette sensibilisation existe déjà dans la stratégie départementale du MINFOF de lutte contre la destruction des forêts et la lutte anti-braconnage mais elle n'a pas encore atteint le niveau qu'elle devrait avoir.

#### **2.1.1.2- Les mesures répressives**

Elles ont aussi un effet préventif, en effet elle vise à sanctionner les actes de surexploitation des ressources forestières de l'arrondissement afin de décourager d'éventuels fraudeurs.

### ➤ **La pénalisation des crimes et des délits forestiers**

En tant agents de police judiciaire en matière de lutte contre la criminalité faunique et floristique, les fonctionnaires du MINFOF ont le droit de poursuivre en justice les cas de criminalité faunique les plus extrêmes. Pour le moment le principal risque les braconniers courent n'est que la saisie de leur matériel ou du produit de leur travail. L'engagement des poursuites judiciaires à l'encontre de tels contrevenant aura un effet dissuasif et permettra de protéger les essences floristiques et fauniques en voie de disparition.

### ➤ **Le renforcement du contrôle de la légalité sur les lieux de vente**

La lutte contre l'exploitation illégale des forêts de l'arrondissement de Mengang passe aussi par le retrait du marché intérieur et notamment de celui de la ville de Yaoundé du bois collecté illégalement. Dans cette perspective les contrôles sur les points de vente de la légalité des produits vendus doivent être renforcés. Il faudra toutefois éviter que cela ne favorise à nouveau les actes corruption. Pour aller plus loin, nous pensons que le MINFOF doit faire du métier de détaillant une véritable profession régie par des règles et dont la pratique sera conditionnée par l'obtention d'un agrément du MINFOF.

### **2.1.1.3- Les mesures restauratrices**

Elles visent à réparer certains dommages forestiers dues à la surexploitation des forêts de l'arrondissement. Dans ce cadre, nous avons la promotion du reboisement, celle de la sylviculture ou encore la domestication de PFNL.

#### **➤ La promotion reboisement**

Le reboisement apparaît comme alternative crédible pour restaurer le couvert forestier. Le MINFOF pourrait ainsi jouer un rôle phare dans la vulgarisation à travers la formation des populations au reboisement au moyen des séminaires, la distribution des plants d'essences forestières menacées.

La promotion des activités de reboisement présente de nombreux avantages. Cette activité permet de planter et de posséder en temps réduit des essences forestières précieuses. D'après certains responsables de l'ANAFOR que nous avons rencontrés, il est possible planter des arbres qui deviennent mûres en trente ans seulement au lieu de 50 ou 60 ans lorsqu'elles poussent naturellement.

### **2.1.2- Le MINADER**

L'agriculture constitue l'activité économique la plus répandue dans l'arrondissement. Elle doit concilier le souci de production aux exigences de gestion durable des ressources forestières. Pour cela, nous pensons que le MINADER pourrait par exemple mettre l'accent dans la vulgarisation des semences à haut rendement peu consommatrices d'espaces, sur la collaboration avec le MINFOF lors de la réalisation de certains projets agricoles qu'il subventionne pour s'assurer ceux prennent en compte la préservation de l'environnement.

### **2.1.3- La Mairie de l'arrondissement (reboisement)**

La loi de 1994 attribue de larges prérogatives aux communes dans le cas de la gestion des ressources forestières. Ainsi, si la commune de Mengang contribue à cette lutte en promouvant la pratique du reboisement. Plus que d'autres acteurs locaux, elle en a les moyens de le faire. Ainsi la mairie de la commune de Mengang pourrait par exemple mener des activités sylvicoles dans les espaces forestiers les plus dégradés de l'arrondissement comme c'est le cas dans les communes voisines comme Awae.

## **2.2- Au niveau des acteurs privés**

Comme nous l'avons vu au plus haut dans ce chapitre, les acteurs privés dans l'arrondissement de Mengang commencent juste à prendre conscience des risques liés à la dégradation des forêts. Chaque paysan dans son domaine d'activité pourrait à sa manière contribuer à la lutte pour la gestion durable des forêts de l'arrondissement.

### **2.2.1- Le reboisement**

L'ANAFOR développe dans de nombreux arrondissements voisins à Mengang des plantations sylvicoles. Selon des chercheurs de cette organisation, certaines essences forestières précieuses pourraient être remplacée et donner du bois en moins de temps que lorsqu'elles poussent naturellement. En effet le problème majeur de l'arrondissement reste beaucoup plus la perte essences forestières précieuses à valeur économiques, culturelles ou encore thérapeutiques.

### **2.2.2- La domestication des plantes**

Si pour le moment, les populations semblent se résigner et se lamenter face à la disparition brutale de certains PFNL, le potentiel de domestication est énorme. De nombreux travaux de l'IRAD donnent des résultats satisfaisant sur la domestication de certaines plantes. Celle-ci permettra, à coup sûr si elle est pratiquée de réduire la pression exercée sur les quelques PFNL les plus utilisé.

Au plan halieutique, la création des lacs et des étangs aquacoles pourrait constituer une solution durable face à la diminution très sensible de la population halieutique de l'arrondissement. Elle permettra aux populations non seulement de disposer du poisson en quantité, mais aussi favorise la préservation de certaines espèces poissonneuses en voie de disparition tant en quantité qu'en qualité.

### **2.2.3- L'organisation de la société civile**

Le manque de collaboration ou de coordination dans le cadre de la lutte contre un ennemi commun est responsable de bon nombre d'échecs dans les domaines du reboisement, de la lutte contre l'exploitation illégale des forêts ou encore de la défense des intérêts des villageois face aux abus de certaines compagnies forestières ou de certains particuliers.

La création des comités de reboisement dans chaque village chargé de sensibiliser au niveau local des paysans sur les bienfaits du reboisement et sur toute autre atteinte au patrimoine commun est donc une nécessité.

#### **2.2.4- La collaboration plus accrue avec l'administration forestière**

En tant que principales victimes de l'exploitation anarchique des forêts de leur milieu de vie les populations se doivent plus que par le passé de dénoncer auprès des autorités forestières les cas d'exploitation forestière clandestine. En effet de telles activités portent atteintes au patrimoine commun tandis qu'elle ne profite qu'à une minorité. Les dénonciations tournent donc à l'avantage des populations de l'arrondissement. Dans le même cadre, les débordements de certaines compagnies forestières doivent également signaler aux autorités.

### **2.3- AU NIVEAU DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX**

Dans l'arrondissement de Mengang comme dans le reste du pays, les partenaires internationaux à l'instar des ONG, des États et des organisations régionales et internationales entreprennent un certain nombre d'initiatives en faveur de la préservation des ressources forestière. Ces actions concernent entre autres le financement et le soutien technique accordé au MINFOF, l'interdiction d'importation dans les marchés internationaux des bois exploités illégalement ou encore l'incitation des autorités camerounaises à la certification. Toutes ces initiatives déjà louables peuvent Toutefois être améliorées pour un combat.

Parlant de l'appui financier et technique accordé par ces acteurs internationaux, il est certes important dans le cadre de la lutte contre la déforestation car permet de financer de nombreuses publication et séminaire du MINFOF, mais ses effets se ressentent beaucoup plus auprès des administrations centrales chargées de la gestion des forêts qu'en milieu rural où il est censé intervenir.

La plupart des populations de l'arrondissement ignore par conséquent cette implication technique et financière de ces acteurs. Or sans la participation des populations ce soutien financier n'obtiendra pas les effets escomptés. Face à cela, nous proposons une série de mesure. C'est le cas entre autres de l'accroissement de l'aide financière accordé au Cameroun, l'orientation des intervention techniques et financières vers les secteurs prioritaires et pratique à l'instar des projets de reboisement, de l'équipement et du recrutement des éco gardes, le financement des projets des populations locales ou encore la construction des infrastructures socioéconomiques en milieu rural. Le financement des projets de développement et la



construction des infrastructures sociales pour sa part auraient pour mérite la lutte contre la pauvreté et les populations ne dépendraient plus uniquement des forêts. A notre avis, ces mesures pourraient avoir plus d'impact dans le cadre de la lutte contre la dégradation des ressources forestières. En somme, les importantes sommes allouées par les nombreux acteurs internationaux doivent cibler des actions concrètes que nous venons de citer.

## CONCLUSION

La lutte contre la destruction des ressources naturelles forestières dans l'arrondissement de Mengang est un combat permanent mobilisant une multitude d'acteurs à la fois publics, privés et internationaux. Dans ce cadre, chacun de ces acteurs entreprend régulièrement des initiatives allant dans le sens de la lutte pour la durabilité des ressources forestières de l'arrondissement. Ces actions sont soit préventives (sensibilisation, dissuasion, surveillance des forêts, études d'impact...), soit répressives (contrôle routiers, opération coup de poing...) ou encore restauratrices (reboisement, domestication des plantes, élevage...). Toutefois malgré la multitude d'initiatives entreprises jusque-là par ces différents acteurs, les forêts de l'arrondissement de Mengang restent largement menacées par les activités humaines. Il apparaît donc ainsi évident que quelques aménagements et orientations doivent être apportées dans le cadre de la stratégie adoptée dans cette lutte.

## CONCLUSION GENERALE

Le sommet de Rio de 1992 a suscité une véritable prise de conscience générale de l'ampleur des problèmes environnementaux à l'instar de la destruction des forêts. En effet, la destruction des ressources forestières constitue l'un des principaux dangers qui menace l'humanité à travers le phénomène des changements climatiques. Selon la FAO (2015), la planète comptait en 1990 environ 4218 millions d'hectares de forêt contre 3999 d'hectares en 2015. Ainsi en 25 ans, l'étendue totale des forêts mondiales est passée de 31,6% à 30,6%. En un quart de siècle, 120 millions d'hectares forêts ont donc été détruites dans le monde. La majorité de ces pertes a lieu en Amérique du Sud et en Afrique. Ainsi en seulement 25 ans, la superficie forestière par habitant a décliné passant de 0,8 à 0,6 hectares par habitant dans le monde.

Au Cameroun, le potentiel forestier est évalué à environ 22 millions d'hectares de forêt dont 16 millions de forêt dense et plus 7 millions d'hectares de forêt de production (FAO, 2010). L'espace forestier Camerounais a ainsi un volume total de bois de 4 milliards. Soit 12,6% des forêts tropicales mondiales (Ngoufo R. 2005 cité par Tokam, 2012). Malgré cet impressionnant potentiel, la perte des ressources forestières est également inquiétante dans ce pays. Depuis 1980, deux millions d'hectares de forêt ont ainsi disparu au Cameroun (FAO, 2010). Selon la FAO (2010), le taux national de déforestation est désormais de 0,6%. Cette situation entraîne la destruction des habitats naturels et de la biodiversité. Dans l'arrondissement de Mengang, cette dynamique forestière se traduit par la destruction des habitats naturels et la biodiversité. Ce qui entraîne une diminution sans précédente des ressources forestières locales. Elles se dégradent et régressent d'années en années en fonction de la croissance démographique et de l'intensification de certaines activités économiques.

Au regard de l'ampleur du processus de destruction des forêts en cours dans notre milieu d'étude, il va sans dire que la protection des forêts de cet arrondissement est devenue un impératif. Dans ce sens des initiatives sont entreprises par des acteurs tant publics que privés et même internationaux pour stopper ce processus. Mais les résultats restent très faibles et la perte des ressources forestières continue. La plupart des engagements en faveur de la protection des ressources forestières restent théoriques et certains projets n'aboutissent toujours pas malgré des moyens parfois importants qui sont mobilisés.

L'objectif poursuivi dans cette étude consistait donc pour nous à identifier les principales initiatives de gestion durable des ressources forestières de cet arrondissement. Pour cela, il a été question pour nous d'abord de faire l'état des lieux des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang, ensuite de décrire les manifestations et les conséquences de la destruction et de la dégradation des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang et enfin de présenter les différentes initiatives de gestion durable des ressources forestières de cette unité administrative.

Ces objectifs ont été atteints grâce non seulement à l'abondante littérature liée à la gestion durable des ressources forestières mais aussi aux données collectées sur le terrain. Ainsi, les résultats de notre étude montrent que les initiatives de gestion durable des ressources forestières dans l'arrondissement de Mengang émanent aussi bien des acteurs publics que des acteurs privés. Pour ce qui est des acteurs publics, ces initiatives impliquent d'abord le vote et l'adoption des lois d'une part et le contrôle de l'action gouvernementales d'autre part. Ensuite, nous avons le suivi et la surveillance des forêts à travers diverses opérations. Tel est le cas des contrôles routiers, des déplacements de terrain, de la sensibilisation des populations en faveur de la protection des forêts qui sont menées par le MINFOF. Nous avons aussi la réalisation des études d'impact environnemental, la délivrance des permis de chasse et d'exploitation forestière dans le souci d'encadrer l'accès à ces ressources naturelles qui font également partir des initiatives publiques de gestion durable des ressources forestières.

Quant aux acteurs privés, leurs initiatives de gestion durable impliquent l'abattage sélectif des arbres et le défrichage sélectif par plus de 82% de la population, l'observation de longues jachères dont la durée moyenne est supérieure à 10 ans, la domestication des plantes par plus de 50% de la population de cet arrondissement. Quant aux initiatives des acteurs internationaux, elles se traduisent par un soutien multiforme (technique, scientifique et financier) accordé au gouvernement Camerounais. On note aussi d'une part l'exigence d'une certaine traçabilité sur l'origine des produits forestiers commercialisés entrant dans certains marchés occidentaux en provenance des pays tropicaux et d'autre part l'exigence du respect des normes environnementales dans les projets financés par certains de ces acteurs internationaux.

Si la plupart de ces actions visent à concilier la croissance économique et la préservation des ressources naturelles forestières, il y a lieu de relever que ces actions s'avèrent insuffisantes et manquent d'efficacité pour faire face à l'ampleur actuelle de dégradation des ressources forestières de l'arrondissement de Mengang. En raison de la place qu'occupent ces ressources

naturelles dans la vie des populations de cet arrondissement, cette dynamique forestière affecte la sécurité sociale et alimentaire des populations de cet arrondissement.

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Ouvrages

- 1- Magevand C., (2013). « Dynamique de la déforestation dans le bassin du Congo : réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt ». Washington, D.C, Banque mondiale.
- 2- Wasseige C., Flynn J, Louppe D., HiolHiol F., Mayaux Ph. (2014). « Les forêts du bassin du Congo : Etat des forêts 2013 ». Weyrich. Belgique, COMIFAC.
- 3- H. Carolyn Peach Brown, Johnson NdiNkem, Denis Jean Sonwa, MekouYousouffa Bele (2011) « Capacité d'adaptation institutionnelle et réponse au changement climatique dans les forêts du Bassin du Congo au Cameroun », Bogor, CIFOR.
- 4- Tchatchou Bérenger, Sonwa Denis J., Suspense Ifo, Tiani Anne Marie, (2015) « Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo État des lieux, causes actuelles et perspectives ». Bogor, Cifor.
- 5- Arild Angelsen, Maria Brockhaus, William Sunderlin et Louis V. Verchot (2013). « Analyse de la REDD+, les enjeux et les choix ». CIFOR.
- 6- Guillaume Lescuyer, Jonas Ngouhou Poufoun, Arthur Collin, Régis Ismaël Yeme Yembe (2014). « La REDD+ à la rescousse des concessions forestières, analyse financière des principaux modes de valorisation des terres dans le bassin du Congo ». CIFOR, CIRAD.
- 7- Guillaume Lescuyer, Régis Is-maël Yembe Yembe, Paolo Omar Cerutti (2011) « Le marché domestique du sciage artisanal en République du Congo : Etat des lieux, opportunités et défis », CIFOR.
- 8- Michel Philippe Balinga, Paul Monzambe Mapunzu, Jean-Baptiste Moussa, Georges N'gasse (2004) « Contribution des insectes de la forêt à la sécurité alimentaire l'exemple des chenilles d'Afrique centrale ». FAO.
- 9- Lescuyer Guillaume, Cerutti Paolo Omar, Tsanga Raphael, Sam Nziengui, Mapangou Prisca Roséline, Essiane Mendoula Edouard, Missamba-Lola Alimé Patrick, Nasi Robert, Tabi Eckebil Paule Pamela, YembeYembe Régis (2014) « Impact sociaux de la certification du Forest Stewardship Council : Evaluation dans le bassin du Congo ». CIFOR.
- 10- Pye-Smith Charlie (2011). « Cameroun : une richesse forestière ignorée ». Bogor, CIFOR.

- 11- Noubissie Elise, Tieguhong Julius Chupezi et Ousseynou Ndoye (2008), sous la supervision de *Sven Walter*, Conseiller technique sur le projet de la Fao sur les forêts et la sécurité alimentaire en Afrique centrale « Analyse des aspects socio-économiques des produits forestiers non-ligneux (Afrique centrale) ». GIZ, COMIFAC, FAO.
- 12- Paolo Omar Curetti, Verina Ingram, Denis Sonwa, avec la collaboration de Samuel Ebia Ndong, Jean Avit Kogape, Jean Philippe Foé, Henri Christian Abo Eyafa'a, Alain Jean Jacques Foé, Roger Ngassa et Antoine Njiang (2008) « Les forêts du Cameroun 2008 ». COMIFAC
- 13- Amougou A., (1989) « La notion de profil de stratification de référence en milieu forestier tropical », 293p

## II- Mémoires et thèses

- 1- Akamba Bekono (2016) « Techniques agricoles et protection du bois d'œuvre : cas de la forêt communautaire d'Efoulan (Sud-Cameroun) », mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Géographie, Université de Yaoundé I.
- 2- Mbida F.E., (1999) « Activités agricole et évolution du couvert forestier dans l'arrondissement de Mbalmayo », Université de Yaoundé I.
- 3- Appolonie E., (2008), « Apport de la diversification des activités de production agricoles dans l'économie rurale de Nkometou », Mémoire de maîtrise.
- 4- Enoch Loubelo (2012) « Impact des produits forestiers non ligneux (PFNL) sur l'économie des ménages et la sécurité alimentaire : cas de la République du Congo », thèse soutenu à l'Université de Rennes en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat.
- 5- Balla A., (2008) « Les formes d'exploitation forestières et leurs impacts sur la dynamique du couvert végétal dans l'arrondissement de Ngomedzap », Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I.
- 6- Nkot Nkot P.E (2011), « réserve forestière de Makak (Cameroun) problématique de gestion d'un héritage colonial », mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master II en Géographie, Université de Yaoundé I.
- 7- Djamfa R.C., (2011), « Les cultures de contre saison dans les bas-fonds du Ndé », mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master II en Géographie, Université de Yaoundé I.

### III- Articles scientifiques et Rapport

#### a) Articles scientifiques et journaux

- 1- Nke Ndith Jean (2008). « Déforestation au Cameroun : causes, conséquences, solutions », *Alternatives Sud* Vol N°15-2008/155.
- 2- Tchatat Mathurin, Ousseynou Ndoye (2006). « Étude des produits forestiers non ligneux d’Afrique centrale : réalités et perspectives ». *Bois et forêts des tropiques*, n° 288.
- 3- Lescuyer, Guillaume « Importance économique des produits forestiers non ligneux dans quelques villages du Sud-Cameroun », *Bois et Forêts des Tropiques*, N°304, Cirad-Cifor.
- 4- J. Rondeux, « La foret et les forestiers : réalités, nouvelles approches et défis » *Les cahiers forestiers de Gremloux*, n°1
- 5- Dassie W.E, Nkouna A.C, Djocgoue. (Octobre 2013). « Contribution à l’amélioration des outils de suivi-évaluation de la gestion forestière au Cameroun ». *Forêt et environnement*, Volume 1, 62-70.
- 6- Assembe Mvondo Samuel « Dynamiques de gestion transfrontalière des forêts du bassin du Congo : une analyse du traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d’Afrique centrale », *LEAD Journal (Law, Environment and Development Journal)*, 16 pages.
- 7- Tabuna Honoré (1999) « Le Marché des Produits Forestiers Non Ligneux de l’Afrique Centrale en France et en Belgique : Produits, Acteurs, Circuits de Distribution et Débouchés Actuels », Cifor.CIFOR (2010).
- 8- NGOME-TATA Precillia (2006). « Etude sur la gestion durable des Pfnl au Cameroun ». Cifor, Iucn, Itto.
- 9- Bulletin de la COMIFAC (novembre 2015). « Cop 21 climat : le poids de la COMIFAC dans les négociations ». N°15.
- 10- Bulletin de la COMIFAC (juin 2014) « Plan de convergence de la COMIFAC : instrument de référence pour la conservation et la gestion concertée des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ». N°14.
- 11- Carlos Ngoy, Joelle Mekungu, (2011). « Etude qualitative des moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière dans le territoire de Bolobo, province du Bandundu ». UICN.

- 12- Programme de recherche du GCRAI, *CIFOR, World Agro-forestry Institute Centre, CIAT*, « Les forêts, les arbres et l'agroforesterie : Des moyens de subsistance, des paysages et de la gouvernance ».

#### **b) Rapports**

- 1- COMIFAC (2015). « Rapport Annuel 2014 ».
- 2- UICN (2008) « gestion durable des forêts, diversité biologique et moyens d'existence »
- 3- FAO (2012). « Produits forestiers ligneux » : Cameroun, rapport national provisoire.
- 4- CIFOR (2013). « Gestion durable des forêts en Afrique centrale : Hier, aujourd'hui et demain » (22-23 Mai 2013), Yaoundé.
- 5- CIFOR (2013). « Les forêts dans le paysage mondial ». Rapport annuel 2013.
- 6- MINFOF (2011). « Projet de conservation et d'utilisation durable de la forêt de ngoylamintom analyse des dynamiques sociales et évaluation des acteurs et de leurs besoins en renforcement des capacités », Rapport de Octobre 2011.
- 7- CEA (2015). « Développer l'Industrie Forestière pour la Transformation Structurale des Économies d'Afrique Centrale », trente et unième session du comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale, Brazzaville, République du Congo, 04 – 06 mars 2015.
- 8- CIFOR (2009). « Rétablir les vies et les paysages ».
- 9- CIFOR, Département des forêts de la FAO, *World Agroforestry Center*, (2007) « Gestion des ressources naturelles fournissant les produits forestiers non ligneux alimentaires en Afrique centrale ».
- 10- FAO (2011). « Situation des forêts du monde ».
- 11- FAO (2012). « Situation des forêts du monde ».
- 12- FAO (2015). « Évaluation des ressources forestières mondiales : Comment les forêts de la planète changent-elles ? », Deuxième édition.

#### **IV- Dictionnaires**

- 1- Dictionnaire de la géographie, Pierre Georges et verger F., 2009, PUF, 480p.
- 2- Dictionnaire « Le petit Robert », 2009
- 3- Dictionnaire « Larousse », 2010.

#### **V- Conventions et lois**

- 1- Loi forestière de 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de Pêche au Cameroun.
- 2- Loi n°659 portant redevance forestière.
- 3- Loi n°709 portant convention sur la diversité biologique.



- 4- Loi n°788 portant préservation des écosystèmes forestiers.
- 5- Loi n°817 autorisant le Président de la République à ratifier le traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.
- 6- Loi n°562 portant modification de la loi n°94/01/1994 portant régime des forêts, de la Faune et de la Pêche.
- 7- Loi n°724 Modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°24-01 du 20 janvier 1984 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche.

#### **VI- Sites web**

- 1- [www.cifor.cgiar.org/crp6](http://www.cifor.cgiar.org/crp6) consulté le 28 septembre 2016.
- 2- [www.cifor.org](http://www.cifor.org) consulté 28 septembre 2016.
- 3- [www.Forestsclimateschange.org](http://www.Forestsclimateschange.org) consulté le 15 novembre 2016.
- 4- [www.worldagroforestry.org](http://www.worldagroforestry.org) consulté le 15 novembre 2016.
- 5- [www.comifac.org](http://www.comifac.org) consulté le 2 mars 2017.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaire

#### A- Identification de l'enquêté

- 1- Numéros du questionnaire :
- 2- Age de l'enquêté :
- 3- Village :
- 4- Principale activité pratiquée :
 

|                |                            |            |
|----------------|----------------------------|------------|
| a- Agriculture | b- Exploitation forestière |            |
| c- chasse      | d- pêche                   | e- autres. |
- 5- Activité secondaire pratiquée :
 

|                |                            |            |
|----------------|----------------------------|------------|
| a- Agriculture | b- Exploitation forestière |            |
| c- chasse      | d- pêche                   | e- autres. |

#### B- Agriculture

- 1- Type d'agriculture : a- Vivrière b- Commerciale c- Les deux
- 2- Principales cultures vivrières pratiquées :-----  
-----
- 3- Principales cultures rente pratiquées :-----  
-----
- 4- Utilisation des produits agricoles : a- Autoconsommation b- Commerce c- les deux
- 5- Pratiquez-vous une agriculture itinérante sur brûlis ? a- Oui b- Non
- 6- Contribuez-vous à la protection des forêts ? a- Oui b- Non
- 7- Si oui, comment ? a- Abattage sélectif des arbres b- Domestication des plantes  
c- reboisement d- jachère, e- défrichage sélectif Autres(préciser)-----  
-----
- 8- En cas d'abattage sélectif, quels sont les types de produits forestiers les plus protégée :  
a- Produit forestiers ligneux b- Produits forestiers non ligneux
- 9- En cas d'abattage sélectif, quel sont les essences les plus protégées-----  
-----
- 10- En cas de défrichage sélectif, quels sont les essences les plus protégés-----  
-----
- 11- En cas de domestication des plantes, quels sont les plantes les plus domestiquées-----  
-----
- 12- Quelles autres techniques utilisez lors de la création des plantations pour protéger les ressources forestières-----  
-----

13- Quelle est la durée moyenne de vos jachères-----

**xiv**

### **C- Exploitation forestière**

1- Depuis combien de temps pratiquez cette activité ? -----

2- Avez- un permis de chasse ? a- Oui b- Non

3- Quelles essences forestières cherchez-vous le plus ?-----

4- Quelles sont les essences forestières les plus disponibles ?-----

5- Quelles ont les essences les plus rares-----

6- Etes-vous inquiet de la diminution des essences forestières précieuses ? -----

7- Si oui comment contribuer a la préservation de ces essences ?-----

8- Quels sont vos principaux clients ?-----

9- Quelle sont selon vous les essences en voie de disparition progressive ?-----

10- Quelles activités secondaires pratiquez-vous ?-----

### **D- Chasse**

1- Techniques de chasse utilisées : a- Lance b- course c- fusil e- piégeage

2- Possédez-vous une arme à feu ? a- Oui b- Non

3- Disponibilité des ressources fauniques dans l'arrondissement : a- rare b- peu nombreuses c- abondante d- très abondante

4- Les espèces fauniques les plus capturées-----

5- Espèces fauniques en voie de disparition-----

6- Etes-vous préoccupé par la disparition des ressources faunique ? a- Oui b- Non

7- Si oui Que faite vous pour lutter contre cette disparition-----

8- Importance des revenus issus de la chasse : a- autoconsommation b- commerce c- les deux

9- Activités secondaires pratiquée-----

### **3- Pêche**

1- Techniques de pêche utilisée : a- filet b- hameçon c- calebasse

2- Espèces les plus capturées-----

3- Espèces en voie de disparition-----

**xv**

4- Techniques de gestion durable des ressources-----

5- Disponibilité des ressources : a- faible b- moyenne c- abondantes d- très abondantes

6- Utilisation des produits de pêche : a- autoconsommation b- commercialisation c- les deux

7- Lieux d'écoulement en cas de commercialisation-----

8- Activité secondaires pratiquées-----

**Merci pour votre collaboration**

**Annexe 2 : Attestation de recherche**

**UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
UNIVERSITY OF YAOUNDE I**

**FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES**

**FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES**

**DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE**

**DEPARTMENT OF GEOGRAPHY**

B.P 755 Yaoundé  
Tél. 22 22 24 05

P.O BOX 755 Yaoundé  
Tel. 22 22 24 05

**ATTESTATION DE RECHERCHE.**

Je soussigné, Pr. PAUL TCHAWA

Chef du Département de Géographie, atteste que

Monsieur: **EVINA LEON MARIE**

Matricule: 10A 229

Est inscrit(e) au cycle de : **MASTER II**

**Spécialité : DYNAMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET RISQUES**

ET prépare une thèse sur le sujet: **LE RÔLE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES  
DANS LE MAINTIEN DE LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE SUR LES  
RESSOURCES FORESTIERES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG.**

A cet égard, je prie toutes les personnes ressources et tous les organismes sollicités de lui réserver un bon accueil et de lui apporter toute l'aide nécessaire à la réussite de cette recherche dont la contribution à l'appui au développement ne fait pas de doute.

Fait à Yaoundé le 23 OCT. 2015.....



**LE CHEF DE DEPARTEMENT**

HDR de ...  
... 3

IV



## Annexe 3 : demande d'autorisation d'accès à la bibliothèque de l'Assemblée Nationale

EVINA Léon Marie,  
 Étudiant en Master II  
 au département de Géographie  
 de l'Université de Yaoundé I  
 Tel : 672-57-59-99

Yaoundé, le 22 juin 2016

22/06/16  
 Biblio & Archiv  
 Accord  
 le BID



Monsieur le Directeur  
 de l'Information Documentaire  
 de l'Assemblée Nationale.

Objet : demande d'autorisation d'accès à la  
 Bibliothèque de l'Assemblée Nationale.

Monsieur,

Je viens auprès de votre haute bienveillance solliciter une autorisation d'accès à la documentation de l'institution dont vous êtes le responsable.

En effet, dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de Master II dont le thème aborde le rôle des acteurs publics et privés dans la lutte contre la déforestation au Cameroun, je souhaite évoquer dans le sens l'implication de l'Assemblée Nationale comme acteur public.

Une connaissance exacte des lois votées et adoptées, des accords et traités internationaux examinés et approuvés par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la lutte contre la déforestation, et enfin des activités de cette institution sur le terrain me permettra de mieux étayer le rôle. D'où la nécessité d'avoir accès à la bibliothèque.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de mon profond respect.

EVINA Léon Marie

## TABLE DES MATIERES

|   |             |
|---|-------------|
| <b>SOMMAIRE.....</b>  | <b>i</b>    |
| <b>DEDICACE .....</b>   | <b>iii</b>  |
| <b>REMERCIEMENTS .....</b>                                      | <b>iv</b>   |
| <b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>                                  | <b>v</b>    |
| <b>LISTE DES FIGURES .....</b>                                  | <b>viii</b> |
| <b>LISTE DES PHOTOS .....</b>                                   | <b>ix</b>   |
| <b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>                                 | <b>x</b>    |
| <b>RESUME .....</b>   | <b>xii</b>  |
| <b>ABSTRACT.....</b>  | <b>xiii</b> |
| <b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>                               | <b>1</b>    |
| 1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....                   | 2           |
| 1.1- Contexte.....  | 2           |
| 1.2- Justification .....  | 3           |
| 2- LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....                        | 3           |
| 2.1- Le cadre conceptuel .....                                  | 3           |
| 2.2- Le cadre théorique .....                                   | 9           |
| 2.2.1- La théorie des communs de Hardin G.....                  | 9           |
| 2.2.2- La théorie de l'utilité de Bernoulli D. ....             | 10          |
| 3- DELIMITATION DU SUJET .....                                  | 11          |
| 3.1- Délimitation thématique.....                               | 11          |
| 3.2- Délimitation spatiale .....                                | 11          |
| 3.3- Délimitation temporelle .....                              | 13          |
| 4- PROBLEMATIQUE.....   | 13          |
| 5- QUESTIONS DE RECHERCHE.....                                  | 15          |
| 7- HYPOTHESES DE RECHERCHE.....                                 | 15          |
| 8- REVUE DE LA LITTERATURE .....                                | 16          |
| 8.1- Protection des forêts et implication des populations ..... | 16          |
| 8.2- Protection des forêts et rôle des pouvoirs publics .....   | 18          |
| 9- APPROCHE METHODOLOGIQUE ET MATERIEL DE RECHERCHE.....        | 19          |
| 9.1- Approche méthodologique.....                               | 19          |
| 9.1.1- La recherche documentaire .....                          | 19          |
| 9.1.2- Les méthodes d'enquêtes .....                            | 19          |

|   |           |
|---|-----------|
| 9.1.3- Les interviews.....  | 20        |
| 9.1.4- Les enquêtes par sondage auprès des populations locales .....                    | 21        |
| 9.1.5- Les observations directes .....  | 23        |
| 9.1.6- L'analyse, le traitement et l'interprétation des données .....                   | 23        |
| 9.1.7- L'analyse et le commentaire des cartes.....                                      | 23        |
| 9.2- Le matériel .....  | 24        |
| 10- DIFFICULTES RENCONTREES.....  | 25        |
| 11- INTERET DU SUJET.....   | 25        |
| <b>CHAPITRE I : LES RESSOURCES FORESTIERES DE L'ARRONDISSEMENT DE<br/>MENGANG .....</b> | <b>28</b> |
| 1- LES PRINCIPALES RESSOURCES FLORISTIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE<br>MENGANG.....       | 28        |
| 1.1- Les produits forestiers ligneux .....  | 27        |
| 1.1.1- Distinction selon le volume ou le diamètre .....                                 | 27        |
| 1.1.1.1- Les grands arbres (ou émergents) .....   | 28        |
| 1.1.1.3- Les petits arbres .....  | 28        |
| 1.1.2- Distinction selon les essences.....  | 29        |
| 1.2- Les produits forestiers non ligneux (PFNL).....                                    | 30        |
| 1.2.1- Les PFNL alimentaires .....  | 31        |
| 1.2.1.1- Les PFNL alimentaires d'origine végétale .....                                 | 31        |
| 1.2.1.2- Les PFNL alimentaires d'origine animale.....                                   | 35        |
| 1.2.2- Les PFNL médicinaux .....  | 38        |
| 1.2.3- Les PFNL utiles à l'artisanat et à la construction.....                          | 39        |
| 2- LES RESSOURCES FAUNIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....                        | 39        |
| 2.1- Le groupe des vertébrés .....  | 40        |
| 2.1.1- Les mammifères .....   | 40        |
| 2.1.2- Les reptiles et les batraciens.....  | 41        |
| 2.1.3- Les oiseaux .....  | 41        |
| 3- IMPORTANCE DES FORETS DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....                           | 44        |
| 3.1- Les activités économiques .....  | 44        |
| 3.1.1- L'agriculture .....  | 45        |
| 3.1.1.1- Les cultures vivrières.....  | 46        |
| 3.1.1.2- Les cultures de rente.....   | 50        |
| 3.1.2- L'élevage .....  | 53        |



|  |           |
|--|-----------|
| 3.1.3- La pêche .....  | 53        |
| 3.1.4- La chasse .....   | 56        |
| 3.1.5- La cueillette et le ramassage.....  | 57        |
| 3.1.6- L'exploitation forestière.....  | 57        |
| 3.1.6.1- L'exploitation artisanale .....   | 57        |
| 3.1.6.2- L'exploitation industrielle .....   | 59        |
| 3.1.7- L'artisanat.....  | 59        |
| 3.1.8- Les matériaux de construction.....  | 61        |
| 3.2- Importance socio-culturelle .....   | 62        |
| 3.2.1- Importance sociale .....  | 63        |
| 3.2.2- Importance culturelle .....   | 63        |
| <b>CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET ACTEURS DE LA DYNAMIQUE</b>                     |           |
| <b>FORESTIERE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....</b>                           | <b>63</b> |
| 1- DYNAMIQUE DE LA DEGRADATION FORESTIERE DANS                                     |           |
| L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG .....  | 63        |
| 1.1- Une régression rapide des forêts matures au profit des forêts dégradées. .... | 63        |
| 1.2- Une forêt vidée de ses essences forestières les plus précieuses .....         | 67        |
| 1.3- Une extinction des espèces fauniques.....                                     | 68        |
| 2- LES PRINCIPAUX ACTEURS RESPONSABLES DE LA DEGRADATION DES                       |           |
| FORÊTS DE L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG.....   | 69        |
| 2.1- LES INSTITUTIONS ETATIQUES.....   | 67        |
| 2.1.1- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.....                | 67        |
| 2.1.1.1- Le programme PACA.....  | 68        |
| 2.1.1.2- Le programme ACEFA .....  | 69        |
| 2.1.2- La mairie de la commune rurale de Mengang .....                             | 70        |
| 2.1.3- La SODECAO .....  | 72        |
| 2.2- LES ACTEURS PRIVÉS .....  | 73        |
| 2.2.1- Les populations locales .....   | 73        |
| 2.2.1.1- Les agriculteurs .....  | 73        |
| 2.2.1.1.1- L'agriculture vivrière .....  | 74        |
| 2.2.1.1.2- L'agriculture commerciale .....   | 77        |
| 2.2.1.2- Les petits exploitants forestiers.....                                    | 77        |
| 2.2.1.3- Les chasseurs .....   | 78        |
| 2.2.1.4- Les utilisateurs du bois de chauffe .....                                 | 82        |

|   |           |
|---|-----------|
| 2.2.1.4- Les compagnies forestières.....  | 82        |
| 2.2.1.5- Les hommes d'affaires et les élites .....                                | 86        |
| 2.2.1.6- Les pêcheurs .....   | 86        |
| 3- les partenaires internationaux.....  | 88        |
| 3.1- La Banque mondiale.....  | 88        |
| 3.2- Les marchés régionaux du bois .....  | 90        |
| 3.3- Le marché sous régional des produits agricoles vivriers .....                | 90        |
| <b>CHAPITRE III : PRINCIPALES INITIATIVE DE GESTION DURABLE DES</b>               |           |
| <b>RESSOURCES FORESTIERES DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANG ET</b>                 |           |
| <b>SUGGESTIONS .....</b>  | <b>91</b> |
| 1- les principales initiatives de gestion durable des ressources forestieres de   |           |
| l'arrondissement de mengang.....  | 91        |
| 1.1- Les acteurs public.....  | 91        |
| 1.1.1- Les acteurs nationaux.....   | 91        |
| 1.1.1.1- Le parlement.....  | 92        |
| 1.1.1.1.1- Le vote et l'adoption des lois.....                                    | 92        |
| 1.1.2- L'examen et l'adoption de nombreux traités et accords internationaux ..... | 94        |
| 1.1.3- Le contrôle de l'action gouvernementale.....                               | 94        |
| 1.2- Le ministère des Forêts et de la Faune .....                                 | 95        |
| 1.2.1- Les contrôles forestiers routiers.....                                     | 95        |
| 1.2.2- La surveillance du territoire (les déplacements de terrain) .....          | 97        |
| 1.2.3- L'arbitrage des conflits forestiers .....                                  | 99        |
| 1.2.4- La lutte anti-braconnage.....  | 100       |
| 1.2.5- Délivrance des permis de coupe aux exploitants forestiers .....            | 101       |
| 1.3- Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du         |           |
| Développement durable .....   | 104       |
| 1.4- Le ministère de l'Administration territoriale.....                           | 104       |
| 1.5- Les forces du maintien de l'ordre .....                                      | 105       |
| 1.1.2- les acteurs internationaux.....  | 105       |
| 1.1.2.1- Les acteurs étatiques .....  | 105       |
| 1.1.2.2- Les regroupements sous régionaux et régionaux .....                      | 107       |
| 1.1.2.2.1- La COMIFAC.....  | 107       |
| 1.1.2.2.2- L'Union européenne .....   | 107       |

|   |            |
|---|------------|
| 1.1.2.4- Les organisations onusiennes.....  | 108        |
| <b>1.1.2.5- 1.1.2.4.1- Les institutions de Breton Woods (FMI, BM).....</b>        | <b>109</b> |
| 1.1.2.4.2- Le PNUD.....   | 110        |
| 1.2- Les acteurs privés .....   | 111        |
| 1.2.1- Les populations locales.....   | 111        |
| 1.2.1.1- La protection des essences forestières précieuses.....                   | 111        |
| 1.2.1.2- La coupe sélective des arbres .....                                      | 115        |
| 1.2.1.3- L'allongement de la durée des jachères .....                             | 116        |
| 1.2.1.3- La domestication de certaines plantes.....                               | 118        |
| 1.2.1.4- L'utilisation des pratiques agricoles moins consommatrice d'espace ..... | 120        |
| 1.2.1.5- La collaboration avec les autorités forestières.....                     | 120        |
| 1.2.2- Les exploitants forestiers .....   | 120        |
| 1.2.3- Les pêcheurs.....  | 121        |
| <b>2- SUGGESTIONS.....</b>  | <b>122</b> |
| 4.1- Au niveau des acteurs publics nationaux.....                                 | 122        |
| 4.1.1- Le MINFOF.....   | 122        |
| 4.1.1.2- Les mesures répressives.....   | 124        |
| 4.1.1.3- Les mesures restauratrices .....   | 125        |
| 4.1.2- Le MINADER .....   | 125        |
| 4.1.3- La Mairie de l'arrondissement (reboisement) .....                          | 125        |
| 4.2- Au niveau des acteurs privés.....  | 126        |
| 4.2.1- Le reboisement .....   | 126        |
| 4.2.2- La domestication des plantes.....  | 126        |
| 4.2.3- L'organisation de la société civile .....                                  | 126        |
| 4.2.4- La collaboration plus accrue avec l'administration forestière .....        | 127        |
| 4.3- Au niveau des acteurs publics internationaux.....                            | 128        |
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>  | <b>129</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>  | <b>120</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>  | <b>CXX</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>  | <b>CXX</b> |